



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE
L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
AGENCE URBAINE DE TAZA-TAOUNATE



Document final

ÉTUDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE SAUVEGARDE DU CENTRE D'AIN BARDA ET SA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

- CT EL BIBANE
- PROVINCE DE TAOUNATE

NOTE DE PRÉSENTATION

AVRIL 2025

Homologué par décret N° 2.25.595 du 24 rabii I^{er} 1447 (17 septembre 2025), publié au B.O. N° 7444 du 9 rabii II 1447 (2 octobre 2025)

Rachid MIHFAD : Architecte-Urbaniste 24, Rue Moulâï Rachid, Appart.5, Hassan, Rabat 10000. GSM : 06.61.77.01.26 / e-mail : mihfad@hotmail.com

EN COLLABORATION AVEC

PROSPECT 21 INGÉNIERIE CONSEILS, 9, Rue Eryad, Apt 10-Hassan-Rabat 10020, Tél : 0537734234/0679791278 E-mail : prospect21.kh@gmail.com

TABLE DES MATIERES

**Document pour
Homologation**

INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES ET SPATIALES	4
CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUE DE L'AIRE DE L'ÉTUDE	4
A- CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	4
B- CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES	14
I- ÉVOLUTION DE LA POPULATION	14
II- DES TAILLES DE FAMILLES DE PLUS EN PLUS RÉDUITES	15
III- STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION PAR SEXE	16
C- CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉDUCATION	18
D- CARACTÉRISTIQUES SOCIOECONOMIQUES	20
I- DONNÉES GÉNÉRALES	20
II- DONNÉES SECTORIELLES	23
CONCLUSION	28
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES SOCIO-SPATIALE DE L'AIRE DE L'ÉTUDE	30
A- CONTEXTE TERRITORIAL DE LA COMMUNE	30
A-1. L'AGGLOMERATION D'AÏN EL BARD A	36
A-2. DOUAR TAZEGHERDA	39
A-3. DOUAR BAB TELBIR	41
B- CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT	43
C- CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES DES HABITATIONS LOCALES	49
C-1. FORMES ET FONCTIONS DES UNITES ARCHITECTURALES	50
C-2. LES DETAILS ARCHITECTURAUX	55
C-4. SYSTEMES CONSTRUCTIFS, MATERIAUX ET TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE	58
D- DOCUMENTS D'URBANISME	62
E- ANALYSE DU FONCIER	65
CONCLUSION	66
CHAPITRE III : ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE ET DE SUPERSTRUCTURE	67
INTRODUCTION	67
A- ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE	67
I-1. VOIRIE	67
I-2. RÉSEAU D'EAU POTABLE	72



I-3-RESEAU D'ELECTRICITE	73
I-4-RESEAU D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET SOLIDE	74
B- EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE	75
II-1. ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET SOCIO-COLLECTIFS	75
II-2. ÉQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT	77
II-3. ÉQUIPEMENTS SANITAIRES	78
DEUXIEME PARTIE : PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET EN LOGEMENTS	80
CHAPITRE I: PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET EN LOGEMENTS	80
A. PRINCIPES DES PROJECTIONS	80
B- PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES	81
I. SCÉNARIO TENDANCIEL	81
II- SCÉNARIO VOLONTARISTE	82
C- PROJECTIONS EN LOGEMENTS	83
I- DEFICITE ACTUEL EN LOGEMENTS	83
II- BESOINS EN LOGEMENTS A L'HORIZON 2030	84
CHAPITRE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	86
A. PRINCIPES ET FONDEMENTS	86
B. PRINCIPAUX AXES DE DÉVELOPPEMENT	90
CHAPITRE III : PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DU SAUVEGARDE	101



INTRODUCTION

La Note de Présentation est un document qui synthétise les principes et options d'Aménagement du projet du plan d'Aménagement et de Sauvegarde au 1/2000ème du centre d'Ain Barda-Commune d'El Bibane -Province de Taounate. La présente Note a pour finalité :

- I- De faire ressortir les principales caractéristiques du centre d'Ain Barda sur les plans socio-économique et spatial ;
- II- D'établir des projections en termes de population et des besoins futurs en équipements sur lesquels s'article l'aménagement retenu ;
- III- Présenter un ensemble des recommandations et Orientations de sauvegarde répondant aux tendances actuelles et futures de l'aire d'étude.



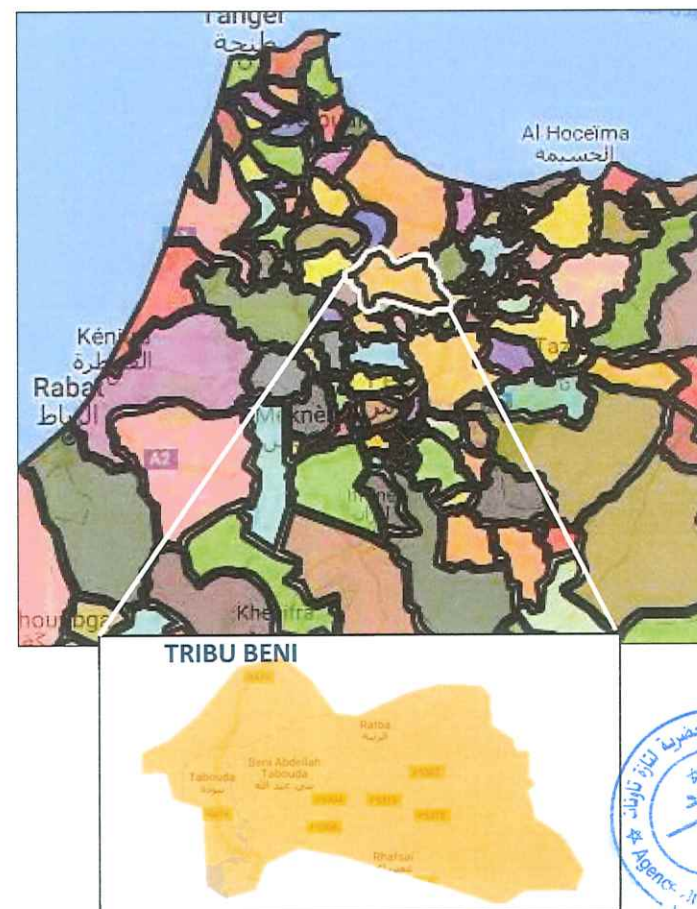
PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES ET SPATIALES

CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUE DE L'AIRE DE L'ÉTUDE

A- CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

I- APERÇU HISTORIQUE

La commune d'El Bibane a été créée en 1993, après son détachement de la commune mère de Ghafsai suivant le découpage administratif de 1992. **L'origine de son nom est arabe qui signifie « les portes »** vu son emplacement aux croisées des routes menant vers Ghafsai, Sidi El Mekhfi et Ain Barda. **El Bibane** était aussi un Fort de l'armée coloniale française qui a été en 1925 par les troupes d'Abdelkrim El Khattabi dans le cadre de la guerre du Rif (1921-1926). Cette bataille, dite "**d'El Bibane**", fit 100 morts et 400 blessés¹. En fait, les combattants rifains réussirent à gagner plusieurs batailles contre les espagnols et les français, notamment à Anoual et Monte Arrui en 1921 et à Ouargha en juillet 1925. La population de la commune d'El Bibane relève de la tribu Beni Zeroual qui est une tribu Amazigh, son origine remonte à la tribu Ghomara du groupe ethnique de Masmouda. Comme les autres tribus du pays Jebala, les Beni Zeroual sont complètement arabisés du faite de leur proximité de la ville de Fès, centre de la culture arabe au Maroc.



¹ <https://www.cairn.info/revue-strategique-2009-1-page-319.htm#>

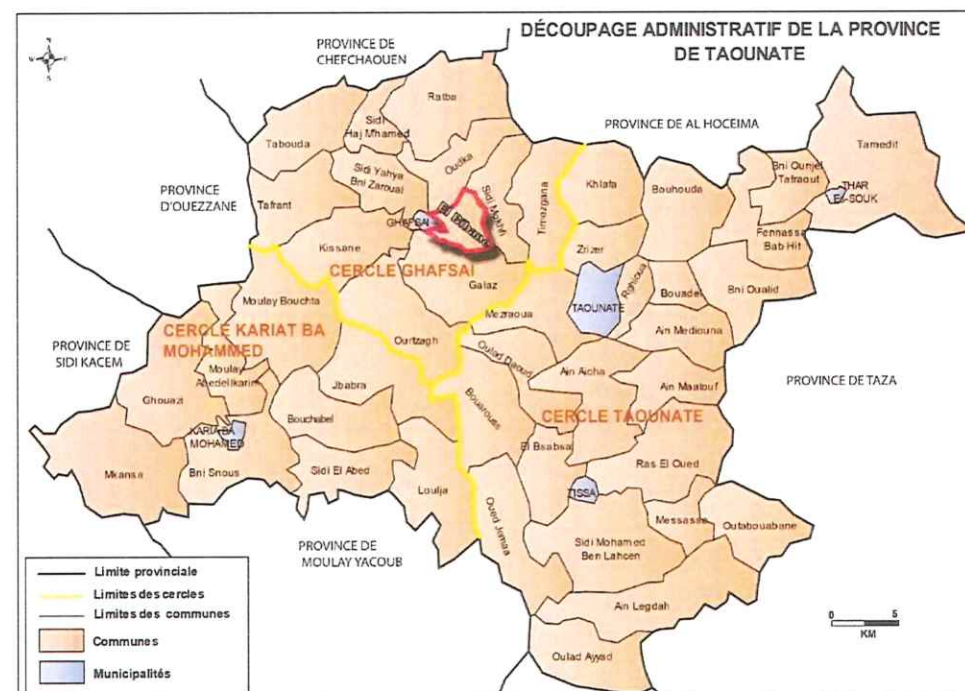
II- CADRE ADMINISTRATIF

Sur le plan administratif, la commune d'El Bibane relève :

- ↳ Du Caïdat du Beni Zerwal ;
- ↳ Du Cercle Ghafsai ;
- ↳ De la Province de Taounate ;
- ↳ Et de la Région de Fès-Meknès.

La commune d'El Bibane est composée de deux fractions (Ain Barda et Tazghadra) qui abritent 11 douars.

Le siège de la commune



Quant à l'aire d'étude, elle est composée de six douars à savoir Douihar, Errif, Astar, Rkiba, Aounane et Ras Lekbour. Il constitue le chef-lieu de la commune d'El Bibane



III- SITUATION GÉOGRAPHIQUE

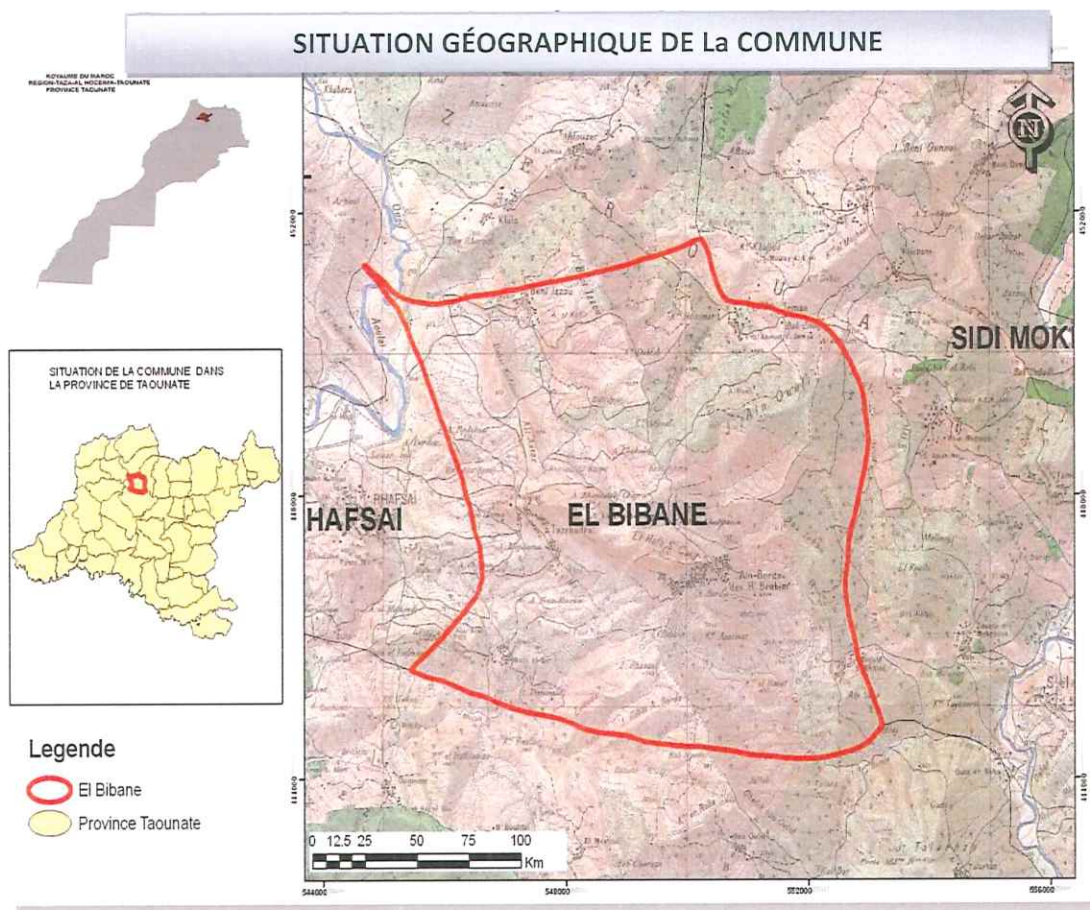
Couvrant une superficie de 36 Km², la commune territoriale d'El Bibane fait partie du bassin de Sebou et limitrophe à la ville de Ghafsai du côté Ouest dont le centre d'Ain Barda est situé à 6 Km de cette ville. Elle se situe aussi à 54 Km au Nord-Ouest de la ville de Taounate chef-lieu de la province.

La commune d'El Bibane est délimitée par :

- La commune d'Oudka au Nord ;
- La commune de Galaz au Sud ;
- La municipalité de Ghafsai à l'Ouest ;
- La commune de Sidi El Mokhfi à l'Est.

Ses cordonnées Lambert et NGM sont :

- ✓ X= 549 650.00 ;
- ✓ Y= 446 000.00 ;
- ✓ Z variant entre 960 et 680 mNGM.



IV- ACCESSIBILITÉ ET VOIRIE

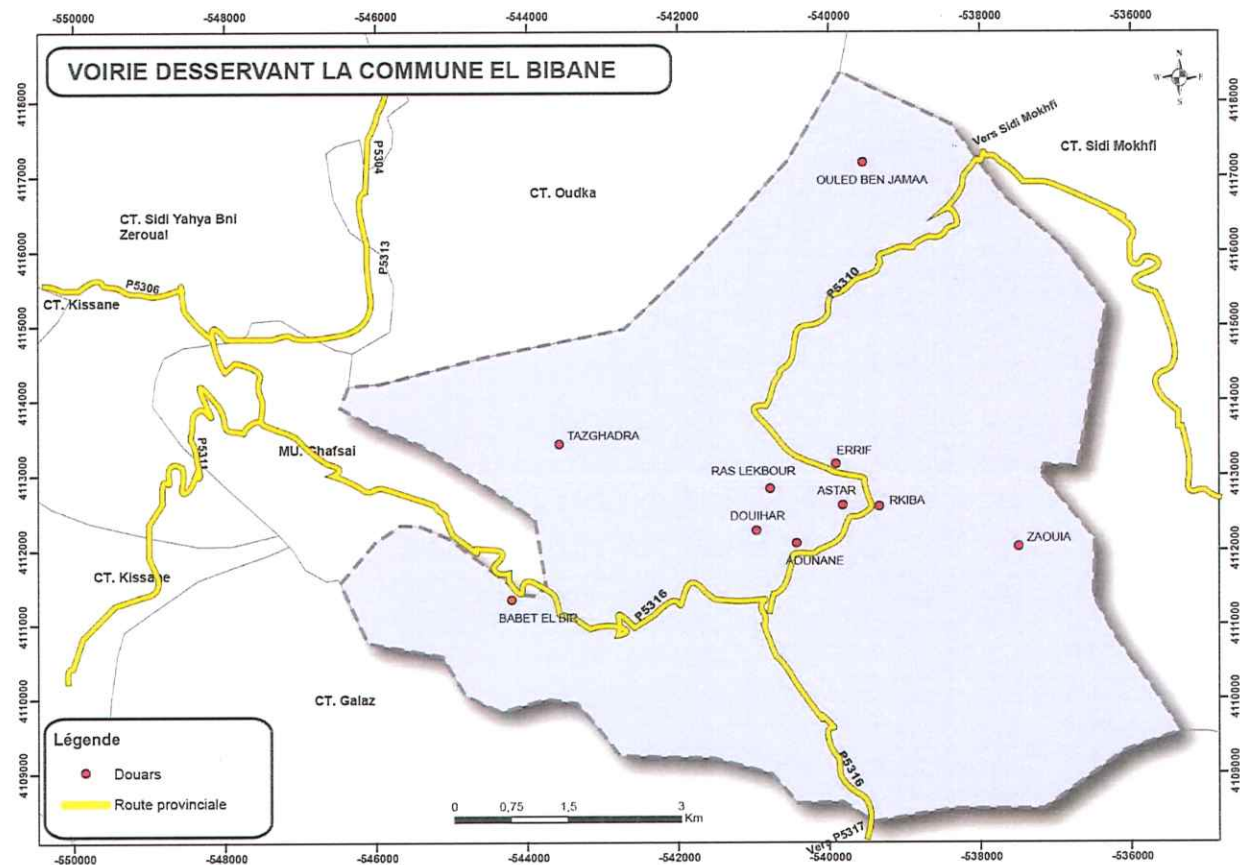
Le réseau routier de la commune d'El Bibane est peu développé et est constitué de :

- ↳ La route provinciale RP.5316 ;
- ↳ La route provinciale RP.5310.

Toutefois, la commune d'El Bibane dispose de plusieurs pistes et sentiers qui ne sont pas aménagés.

La distance de la commune par rapport aux principaux équipements d'infrastructure de la région se décline comme suit :

- Gare ferroviaire de Fès à 115 Km ;
- Aéroport de Fès-Saïs à 110 Km.



V- CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

V-1. CLIMAT

Le climat de la Commune Rurale El Bibane est un climat continental, caractérisé par un hiver froid et rigoureux et un été chaud et sec.

TEMPERATURE

La moyenne des températures mensuelles oscille entre 4°C en hiver et 38°C en été. Les mois les plus chauds sont juillet et Août avec des maxima de 38°C. Des températures maxima absolues journalières supérieures à 38°C peuvent s'observer à la Région par vent de chergui.

VENTS

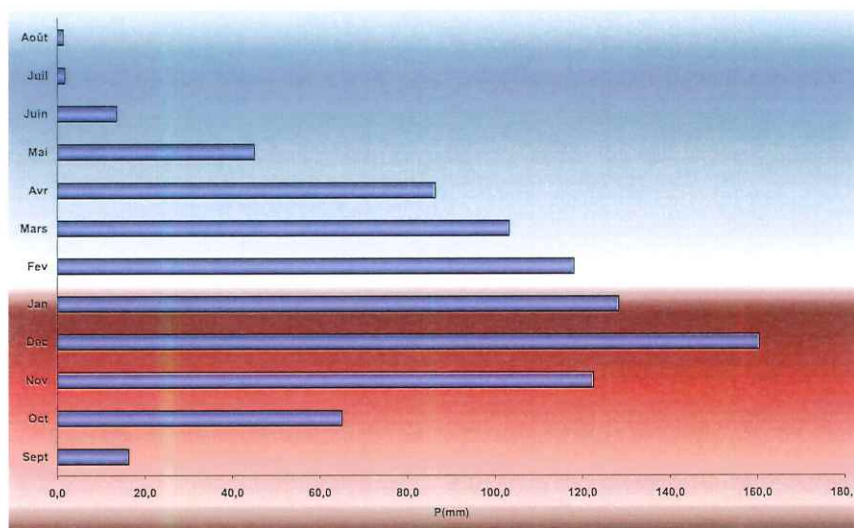
Les vents sont relativement forts, la vitesse moyenne est de l'ordre du 1.5 à 2.0 m/s.

Les vents forts sont généralement plus fréquents en hiver et en printemps, le vent chergui souffle principalement durant l'été. Les vents dominants tout au long de l'année sont des vents d'Est.

PRECIPITATIONS

La distribution saisonnière des précipitations dans la région de l'étude est marquée par un maximum très accentué en Novembre-Décembre-Janvier; les mois février et mars marquent un palier un peu moins abondant; les mois juin-juillet-août et septembre sont des mois secs, le minimum se plaçant d'une manière générale en juillet.

Diagramme climatique d'El Bibane



Répartition mensuelle de la pluie annuelle moyenne à la station de Rhafsay

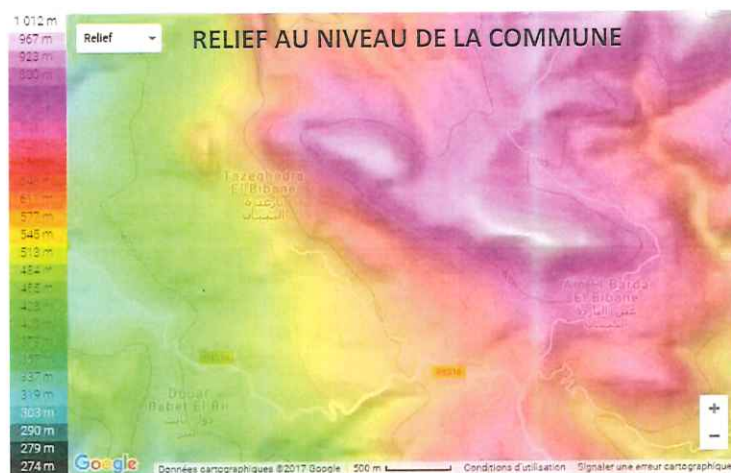
EVAPORATION

L'évaporation annuelle est en moyenne 990 mm, avec des extrêmes mensuels de 24 mm en Décembre et 180 mm en Août.



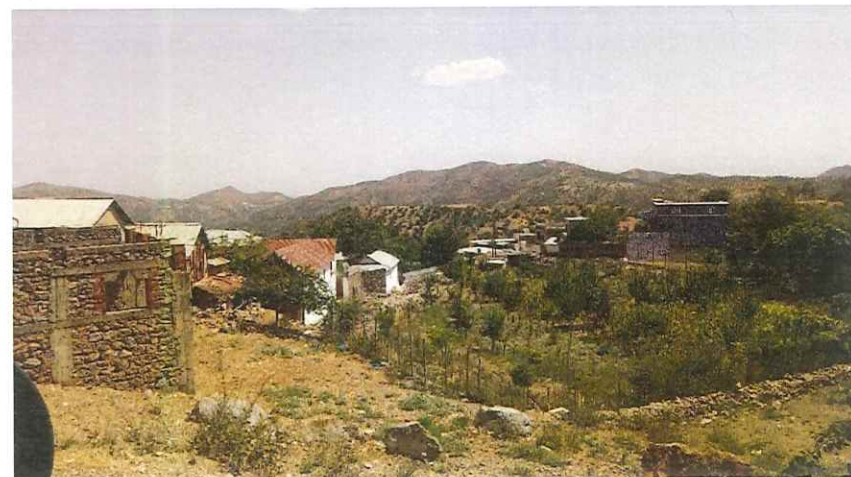
V-2. RELIEF ET PEDOLOGIE

La commune d'El Bibane, objet de la présente étude, se caractérise par un relief diversifié. L'altitude varie entre 50 m et 1050 m. La commune El Bibane culmine à 1300 mètres d'altitude (montagne AIN ELOUALI).



Ainsi la commune est caractérisée par une topographie diversifiée et homogène composée principalement de montagnes à 70% de la superficie totale de la commune vue son appartenance géographique au massif montagneux du Rif. Quant au centre d'Ain Barda, son altitude varie entre 960 m et 680 m. On distingue 2 zones principales :

- La zone des fortes pentes
- La zone des pentes moyennes



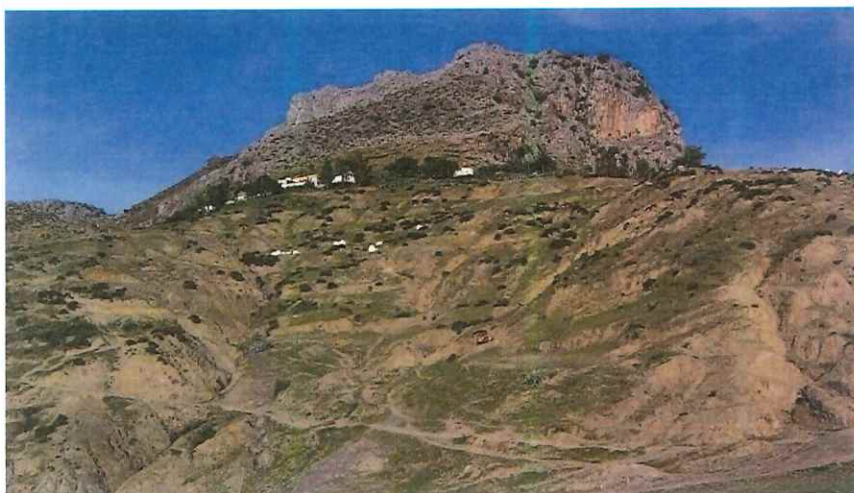
V-3. GEOLOGIE

La géologie de la commune est assez diversifiée, on distingue :

- ↳ Les structures massives marneuses du domaine pré-rifain ;
- ↳ Les marnes avec de bancs de grès et de calcaire blanc ;
- ↳ Les grès conglomératiques avec des calcaires blancs ;
- ↳ Les marnes détritiques avec des microconglomérats marneux, les marnes avec des bancs calcaires et marno-calcaires.

Les formations épaisses du quaternaire dans les vallées, plateaux et plaines.

La formation pédologique est aussi variée que la morphologie et la géologie de la zone ; on peut trouver de grands types de sols dont les vertisols et sols vertiques (firs) ayant une meilleure valeur agricole.

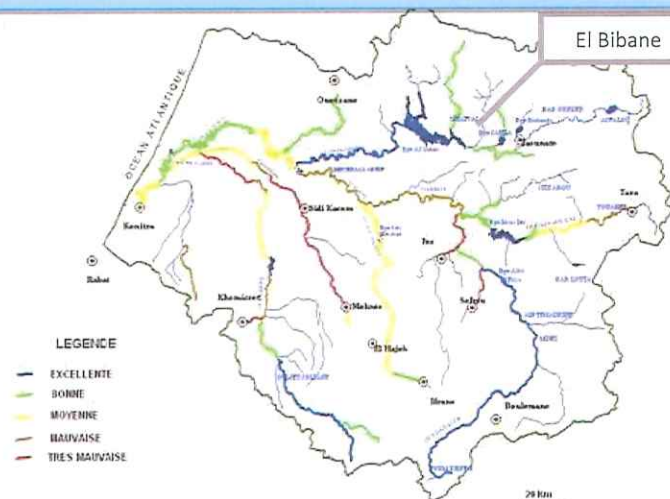


V-4. HYDROLOGIE

La commune El Bibane se situe entre deux cours d'eau : **Oued Aoulai et Oued Amzez** qui représente une source en eau pour la commune via le drainage qui alimente l'ensemble des puits et forage.

Sur le plan hydrologique l'irrégularité des précipitations et l'absence de réservoirs souterrains entraînent une extrême variabilité du régime hydrologique aux échelles annuelles et saisonnières. Le régime hydrologique est typiquement pluvial. Les coefficients de ruissellement sont très élevés et varient entre 50 et 60%.

Carte des périmètres irrigués dans le bassin du Sebou



Source : Agence du Bassin Hydraulique du Sebou



V-5.HYDROGEOLOGIE

L'eau douce dans les couches superficielles est rare dans la zone de la commune. Des recherches par forages profonds dans les synclinaux constitués de Miocène poste-nappe exécutés en 1963 dans la région de Taounate ne sont pas arrivés aux marnes bleues jusqu'à une profondeur de 450 m. tout de même des éléments gréseux fins étaient rencontrés vers la base des forages.

RESSOURCES EN EAU

a) Eaux de surface

Oueds :

- **Oued Aoulai** apports 286 million de m³ par an (Station Ghafsay)
- **Oued Amzez** apports 247 million de m³ par an (Station Galaz)

Sources :

- **Tazghadra :** X=547 700 m - Y=447 500m - Debit = 14 l/s

Les ressources en eau de la commune, essentiellement des oueds, à priori sont aptes qualitativement à assurer l'approvisionnement en eau potable des douars de la commune et l'irrigation des surfaces agricoles.

b) Eaux de souterraines

Les formations géologiques post-nappes du miocène, possèdent une certaine perméabilité leur permettant d'absorber les eaux d'écoulements superficiels pour constituer des nappes phréatiques très souvent isolées.

Cependant ces formations sont généralement de faibles épaisseurs et les fortes pentes du relief par ailleurs favorisent leurs drainages rapides sous forme de sources.

D'où la commune abrite des aquifères de faible productivité en eaux souterraines.

Le nombre des sources dans la commune est de 8 sources.

Les ressources en eau de la commune, essentiellement des sources, à priori sont aptes qualitativement à assurer l'approvisionnement en eau potable des douars de la commune.

c) Mobilisation des ressources en eaux de surface :

Deux ouvrages majeurs de mobilisation des eaux de surface, sont disponibles à proximité de la commune d'El Bibane, il s'agit de deux petits barrages dont les caractéristiques sont les suivants :

Caractéristiques des barrages existants dans la zone d'étude

Nom de barrage	Type	X (m)	Y (m)	Capacité Mm ³	But
K. El Assassa	Petit barrage	541.925	430.300	0.57	PEW, I, AC
Bousfoul	Petit barrage	554.000	450.150	2	PEW, I, AC

I : Irrigation - PEW : protection contre l'envasement du barrage Al Wahda - AC : Abreuvement du cheptel



VI-EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Vu son caractère rural, la charge Polluante qui se trouve à Ain Barda se limite essentiellement dans les eaux usées industrielles : margines. Les margines ou eaux de végétation sont des effluents issus de l'extraction de l'huile d'olive. Elles sont constituées par l'eau contenue dans les cellules de la drupe, les eaux de lavage et celles liée au processus de traitement (qui dans les installations traditionnelles représentent entre 40 et 120 litres par quintal d'olives traité).

À cause de leur charge organique très élevée et de leur teneur en phénols et poly phénols difficilement dégradables, ces effluents posent d'importants problèmes pour leur élimination.

L'élimination des rejets de margines pose un des grands problèmes environnementaux, économiques et sociaux, ce qui entrave le développement durable.

Des études de toxicité et de biodégradabilité ont montré que les composés phénoliques qui sont de nature humique et responsables de la coloration noire, sont très peu toxiques et très difficilement biodégradables. Par contre, les composés taniques sont très toxiques mais biodégradables.

Les essais au niveau national de traitement des margines et leur élimination sont insuffisants et la seule station lagunaire dans la région de Fès se trouve actuellement en état de saturation et en difficulté de gestion suite, à l'évaporation insuffisante et aux

intempéries qui régénèrent l'eau évaporée pendant l'été par les précipitations d'hiver, au film d'huile qui empêche l'évaporation, à la saturation des margines par les sels et aux produits solides accumulés pendant plusieurs années.

Actuellement, ce procédé lagunaire est incapable de traiter les 17000 m³ de margines déversées par an et de plus il est onéreux (le coût de traitement et d'amortissement est de 200 DH pour chaque m³ de margines).

D'autres réflexions sont menées. Un procédé basé sur la séparation naturelle des phases et l'évaporation sous serre en utilisant l'énergie solaire comme source d'énergie, de traiter sur place les déchets solides (pâte et margines) d'une manière économique et écologique. Après évaporation assistée, pendant la saison d'été, le résidu final, constitué d'un concentré riche en polyphénols (14 %), est récupéré et valorisé.



B- CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Le volet démographique revêt une importance toute particulière. Il permet de mesurer le dynamisme naturel et l'attractivité de la commune et ses différentes entités socio-spatiales et, au-delà, de mettre en évidence des flux d'échanges démographiques intra-communaux et/ou avec l'espace extra-communal.

Il permet, ainsi, de saisir les risques de déséquilibres potentiels entre le poids démographique et l'offre en logements ou en équipements et de faire émerger, par la suite, les mesures pouvant modifier le cours de leurs évolutions respectives.

I- ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat effectué en 2014 a permis de dénombrier, au niveau de la commune d'El Bibane, une population totale de **6303 habitants** avec un **TAMA négatif de -0,45%**.

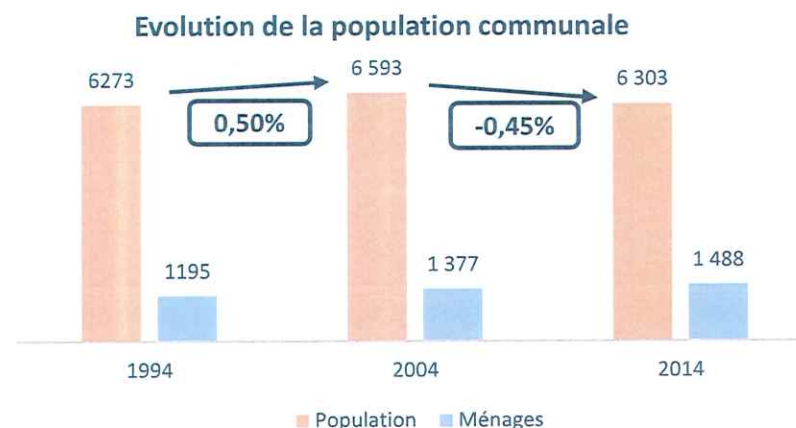
Le RGPH 1994 a dénombré **6273** habitants, cet effectif a augmenté de **320 habitants** en 2004.

Evolution de la population communale

Années	Population	TAMA
1994	6273	-
2004	6 593	0,50%
2014	6 303	-0,45%

Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

Cette augmentation a été suivie par une décroissance en 2014, soit une diminution de **290 habitants**.



Source : RGPH 1994, 2004 et 2014.

À l'instar de la Province de Taounate, la commune d'El Bibane est marquée par des flux migratoires importants et dont les destinations sont surtout les villes de Taounate, Fès, Tétouan, ou vers l'étranger notamment la France.

Les douars qui composent le centre Ain Barda sont Rkibate, Errif, Ras Lekbour, Aounane, Astar et Douihar. Ainsi le centre compte **3249 habitants** répartis sur **716 ménages** en 2004. Les résultats du RGPH de 2014 par douar publiés en Novembre 2019, ressort une population de 3078 individus, soit 48% de la population communale en enregistrant un TAMA de -0,5%.



Cette situation est due au fait que la majorité des douars de l'aire de l'étude ont enregistré des TAMA négatifs, dont le douar de Ras Lekbour est le moins important, soit -1,7%. Toutefois, le douar d'Errif a enregistré un TAMA positif, soit 0,2% entre 2004 et 2014. Alors que les autres douars de l'aire de l'étude restent des territoires répulsifs. Aussi, les ménages ont enregistré un TAMA positif malgré une décroissance de la population (0,5%). Nous notons alors, que les familles ont tendance à se diriger vers les familles mononucléaires.

Evolution de la population et des ménages des douars de l'aire de l'étude entre 2004 et 2014

Douar	Population 2004	Ménages 2004	Population 2014	Ménages 2014	TAAM Population	TAAM ménage
Douhar	325	70	285	68	-1,3%	-0,3%
Ras Lekbour	258	58	217	54	-1,7%	-0,7%
Aounane	763	169	708	173	-0,7%	0,2%
Errif	436	97	443	113	0,2%	1,5%
Astar	460	92	448	108	-0,3%	1,6%
Rkibate	1007	230	977	240	-0,3%	0,4%
Total aire de l'étude	3249	716	3078	756	-0,5%	0,5%

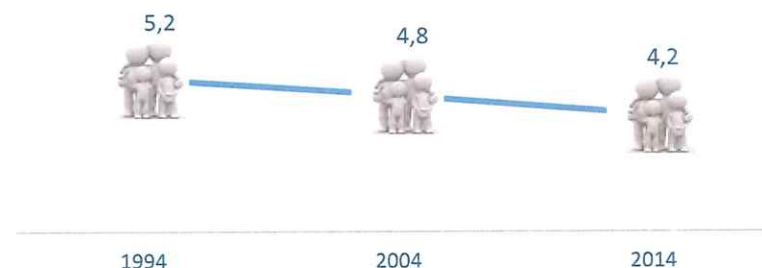
Source : RGPH 2004 et 2014

II- DES TAILLES DE FAMILLES DE PLUS EN PLUS RÉDUITES

Les ménages de la commune d'El Bibane ont été recensés, en 2014, à 1488 ménages. Ils ont enregistré un recul par rapport à 2004 où ils étaient de 1377 unités.

A partir de 1994, la taille des ménages de la commune a baissé en passant de 5,2 en 1994 à 4,8 en 2004 pour stabiliser à 4,2 en 2014.

L'évolution de la taille des ménages au niveau de la commune

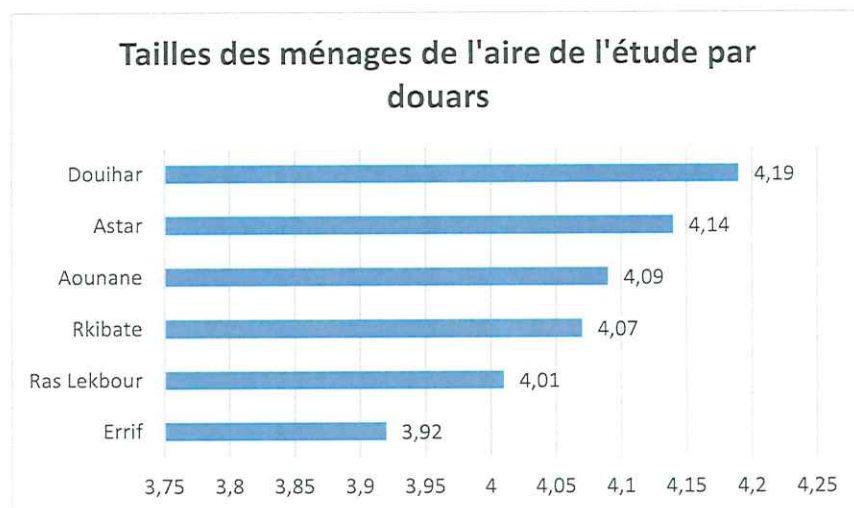


Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

D'après les données du RGPH 2014, nous réalisons que la taille des ménages au niveau de l'aire de l'étude reste proche, que celle enregistrée au niveau communal.



En effet, la taille des ménages au niveau de l'aire de l'étude est de type taille moyenne, soit **4,07** individus par ménage. Toutefois, il existe certaines divergences entre douars de l'aire de l'étude, dont le douar d'Errif enregistre la taille la moins importante, soit 3,92 individus/ménages.

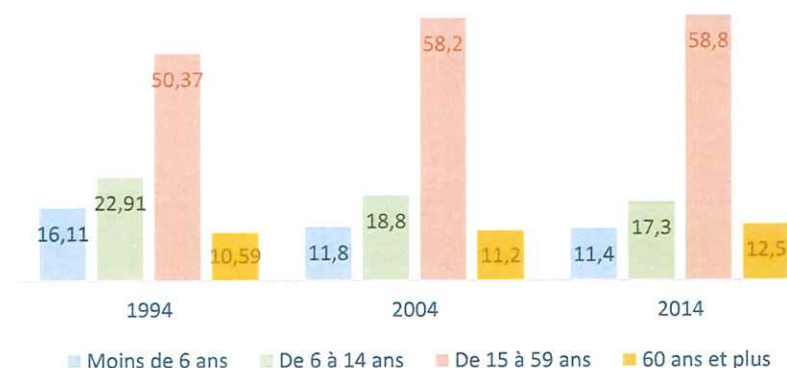


Source : RGPH 2014

III- STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION PAR SEXE

Depuis 1994, la population de la commune d'El Bibane se caractérise par une équi-représentativité des hommes et des femmes.

Répartition de la population communale selon le groupe d'âge



Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

La structure de la population communale par âge révèle que :

- La population de moins de 6 ans représente **11,4%** de la population de la commune, soit une diminution de 0,4 points par rapport à 2004 (11,8%) ;
- La population en âge scolaire (6 à 14 ans) représente **17,3%** de la population totale de la commune. Cette catégorie est en décroissance par rapport à 2004 (18,8%) ;
- La population en âge d'activité (15 à 59 ans), s'élève à **58,8%** de la population totale en 2014, soit une légère hausse par rapport au 2004 (58,2%) ;

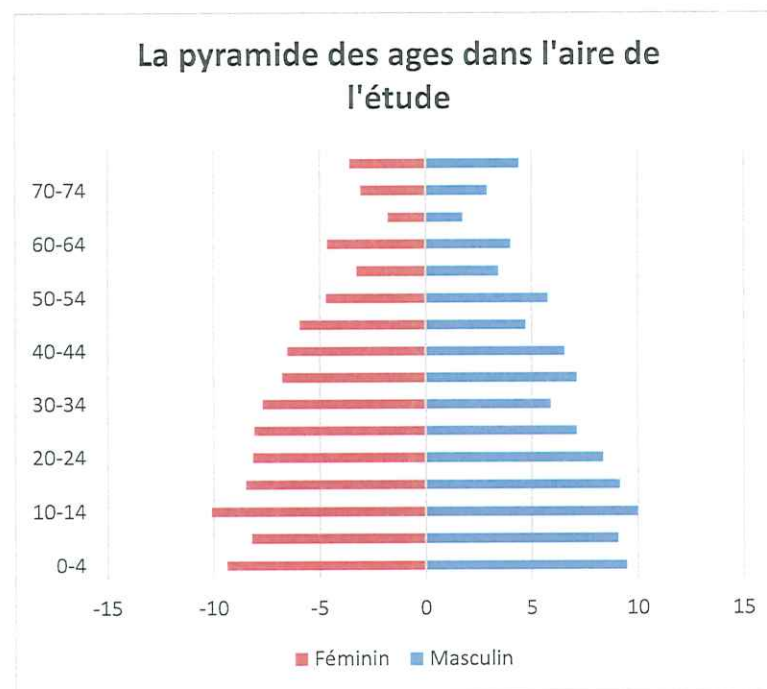


- La population de troisième âge, celle de 60 ans et plus, est estimée près de **12,5%** de la population communale en 2014, soit une légère augmentation par rapport au RGPH de 2004 (11,5%).

En ce qui concerne l'aire de l'étude, nous réalisons qu'il existe une décroissance de la représentativité des tranches d'âge en avançant dans l'âge.

La structure de la population de l'aire de l'étude par âge révèle que² :

- La population de moins de 5 ans représente **9,42%** de la population de l'aire de l'étude, soit la même représentativité par rapport au niveau communal en 2014 ;
- La population en âge scolaire (5 à 14 ans) représente **18,68%** de la population de l'aire de l'étude. Cette catégorie est en décroissance par rapport au niveau communal (19,2%) ;
- La population en âge d'activité (15 à 59 ans), s'élève à **58,83%** de la population de l'aire de l'étude en 2014 ;
- La population de troisième âge, celle de 60 ans et plus, est estimée près de **13,06%** de la population de l'aire de l'étude en 2014. Cette tranche est beaucoup plus importante au niveau de l'aire de l'étude qu'au niveau communal (12,5%).



Source : RGPH 2014

² Calcul à partir des données du RGPH 2014



C- CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉDUCATION

I- TAUX D'ANALPHABÉTISME

Sur l'ensemble de la population âgée de 10 ans et plus, **37,6%** des habitants de la commune sont analphabètes en 2014. Ce taux est en amélioration par rapport à celui du RGPH précédent (2004), lorsqu'il était de **48,1%**, mais il reste toujours important et cache des disparités par genre à ne pas manquer d'intérêt. En effet, le taux d'analphabétisme féminin dépasse largement celui enregistré chez les hommes, soit **52,4%** contre **22,4%** en 2014.

Tandis qu'au niveau de l'aire de l'étude, le taux d'analphabétisme reste tout aussi important, soit **34,63%**³, mais plus modeste que celui enregistré au niveau communal. Le taux d'analphabétisme féminin reste beaucoup plus important que celui masculin, soit 50,03%, contre 19,23%.

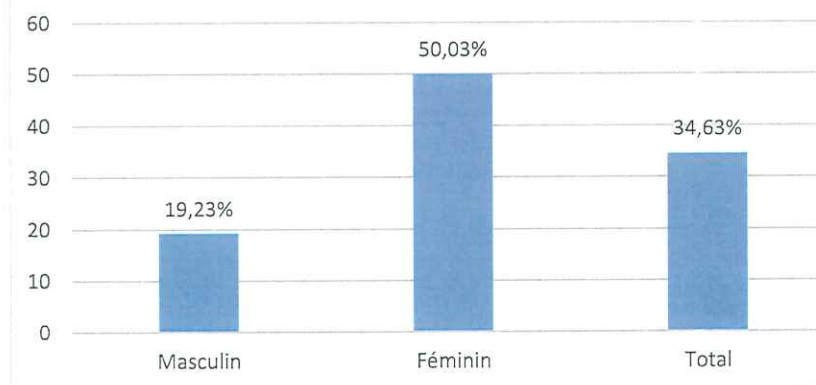
³ Calcul à partir des données du RGPH 2014

Taux d'analphabétisme de la commune



Source : RGPH 2014

Taux d'analphabétisme au niveau de l'aire de l'étude



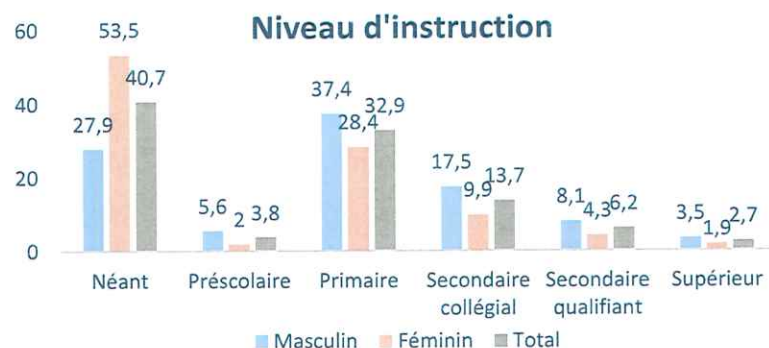
Source : RGPH 2014

II- NIVEAUX D'INSTRUCTION

Les niveaux d'instruction nous démystifient la situation de la population en termes d'enseignement et de scolarisation.

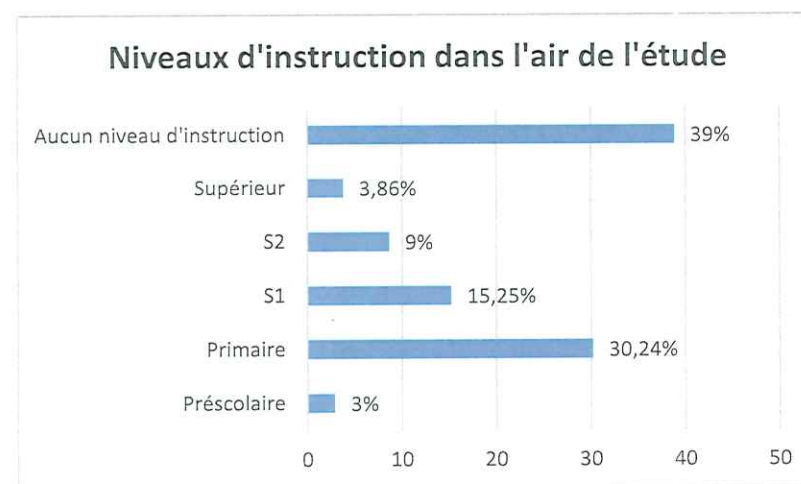
Au niveau de la commune d'El Bibane selon le recensement général de 2014, la répartition de la population en fonction des niveaux d'instruction se présente comme suit :

- La part des personnes ayant déclaré n'avoir reçu que l'enseignement préscolaire est de l'ordre de 3,8%;
- 52,8% des habitants d'El Bibane déclarent avoir reçu l'enseignement primaire, collégial ou lycéen ;
- Quant aux personnes ayant un niveau d'enseignement supérieur, elles constituent 2,7% du total de la population.



Au niveau de l'aire de l'étude, la répartition de la population en fonction des niveaux d'instruction se présente comme suit⁴ :

- La part des personnes ayant déclaré n'avoir reçu que l'enseignement préscolaire est de l'ordre de 3%;
- 54,25% des habitants de l'aire de l'étude déclarent avoir reçu l'enseignement primaire, collégial ou lycéen ;
- Quant aux personnes ayant un niveau d'enseignement supérieur, elles constituent 3,86% du total de la population.



Source : RGPH 2014

⁴ Calcul à partir des données du HCP 2014

D- CARACTÉRISTIQUES SOCIOECONOMIQUES

Ce volet a pour objet d'identifier la vocation économique de la commune d'El Bibane et l'aire d'étude dans leur contexte économique élargi, afin de cerner son impact sur l'emploi et sur la dynamique communale et extra-communale.

Aussi, l'analyse des caractéristiques socioéconomiques de la commune et de l'aire d'étude reste-elle d'une importance capitale et peut être appréhendée en deux étapes :

I- DONNÉES GÉNÉRALES

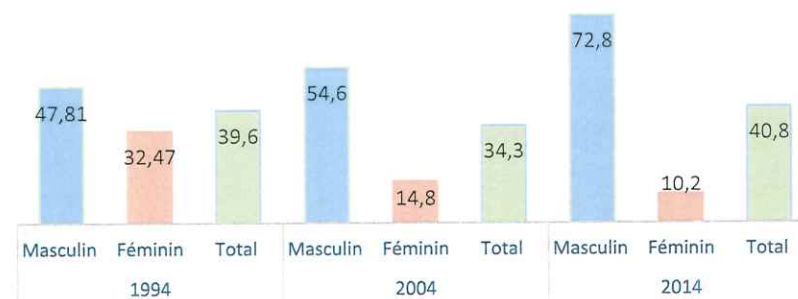
I-1. TAUX D'ACTIVITÉ

Les résultats du dernier RGPH de 2014 ont montré que le taux d'activité dans la commune d'El Bibane a connu plusieurs fluctuations passant de **39,6%** en 1994, diminuant jusqu'à **34,3%** en 2004 puis a augmenté en **2014** pour atteindre **40,8%**.

Selon le sexe, la situation est disparate dans la mesure où cet indicateur est beaucoup plus important chez les hommes, soit **72,8%**, que chez les femmes (**10,2%**). Le taux d'activité masculin a connu une évolution positive durant la période 1994-2014, passant de **47,8%** en 1994 puis à **54,6%** en 2004 et enfin à **72,8%** en 2014. Toutefois, le taux d'activité féminin a quant à lui connu une diminution progressive passant de **32,4%** en 1994, à **14,8%** en 2004 puis à **10,2%** en 2014. Ceci peut être expliqué par le déclin de l'activité artisanale exercée principalement par les femmes (la poterie, la vannerie et le tissage).

- Une première étape introductive axée sur les données socioéconomiques générales de l'aire de l'étude et sa commune ;
- Une seconde étape destinée à mettre en exergue les caractéristiques sectorielles de la base économique locale et son rayonnement spatial et socio-fonctionnel.

Taux d'activité communal par genre



Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

Donc, il faut songer à l'importance de l'implication de la femme et la prise en compte de ses besoins et capacités ainsi qu'à l'intégration de l'approche genre dans toute politique de développement économique de la commune.



I-2. BRANCHES D'ACTIVITÉS

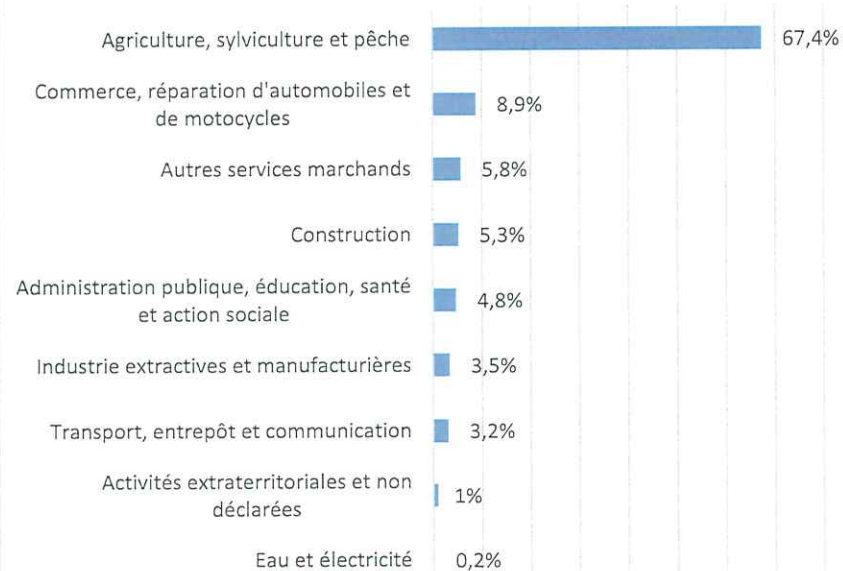
La ventilation des activités économiques selon les actifs occupés nous donne une idée sur les secteurs attractifs et pourvoyeurs d'emplois de la population communale d'El Bibane.

Sur le plan économique, l'activité principale autour de laquelle s'articule la base économique de la commune reste l'agriculture.

En premier lieu, ce secteur se place en tête en mobilisant près de **67,4%** des actifs occupés de la commune, réparation d'automobiles et de motocycles à raison de **8,9%**. Alors que les autres services marchands, et le secteur de la construction forment des taux respectifs de **5,8%** et de **5,3%**. Ensuite, Le secteur de l'administration publique, éducation, santé et action sociale emploie une proportion de **4,8%** de la population active communale. Enfin, les secteurs de de l'industrie extractive et manufacturière et le transport, entrepot et communication emploient tous deux des taux respectifs de 3,5% et de 3,2%.

Les autres secteurs n'emploient que des taux très faibles de la population active occupée de la commune.

Branches d'activité dans la commune



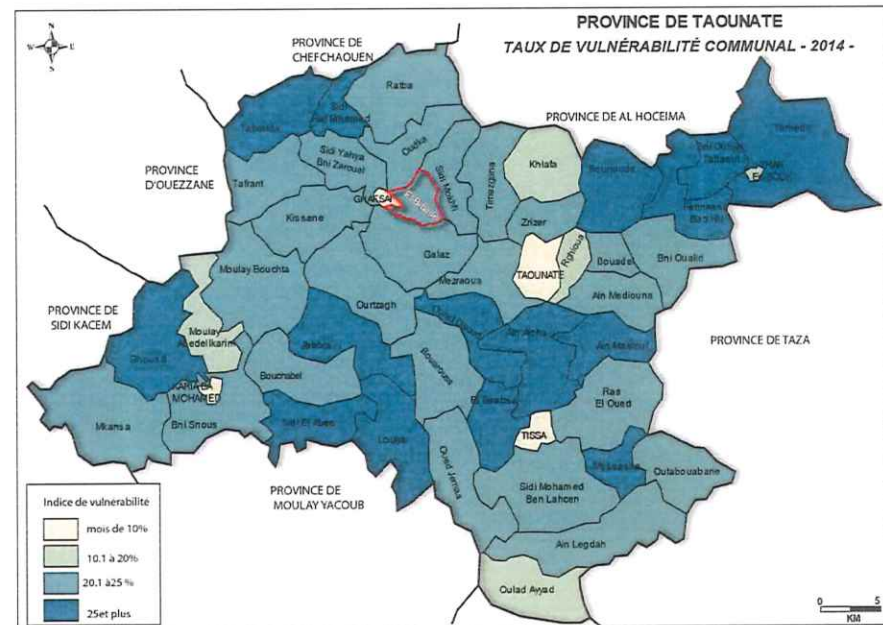
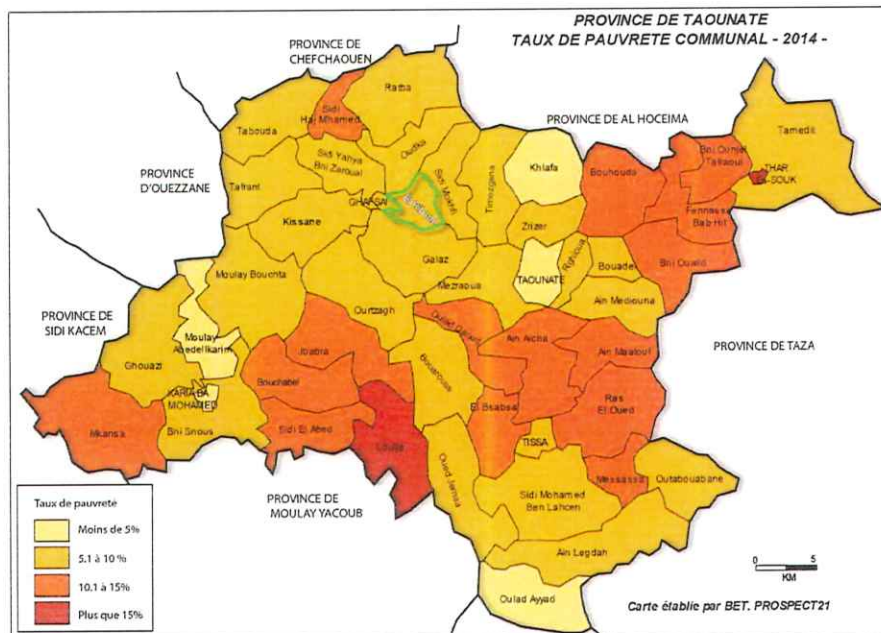
Source : RGPH 2014



I-4. TAUX DE PAUVRETÉ ET DE VULNÉRABILITÉ

Dans la commune d'El Bibane, les ménages qui sont en deçà du seuil de **pauvreté** relative sont à hauteur de **6,2%** en 2007, avec une stagnation en 2014, soit 6,3%. Les ménages inférieurs au seuil de **vulnérabilité**, c'est-à-dire les ménages susceptibles de devenir pauvres, sont estimés à **16,6%** du total de la commune en 2007 **contre 22.1% en 2014, soit une augmentation de 5.5 points**. Toutefois, même si le taux de pauvreté et de vulnérabilité de la commune représente un

taux faible par rapport à l'ensemble des communes du cercle de Ghafsai, ceci ne nous empêche pas à songer aux possibilités d'amélioration des conditions de vie de la population communale à travers une stratégie adoptant une approche territoriale, durable et équitable. Les taux de pauvreté et de vulnérabilité du cercle de Ghafsai sont illustrés sur les cartes ci-après :



II- DONNÉES SECTORIELLES

En complément à ce qui précède, il est important d'examiner la situation économique locale du point de vue de la dynamique des secteurs d'activités existants. Ainsi, chaque secteur économique fera l'objet d'une analyse plus ou moins détaillée selon les données disponibles.

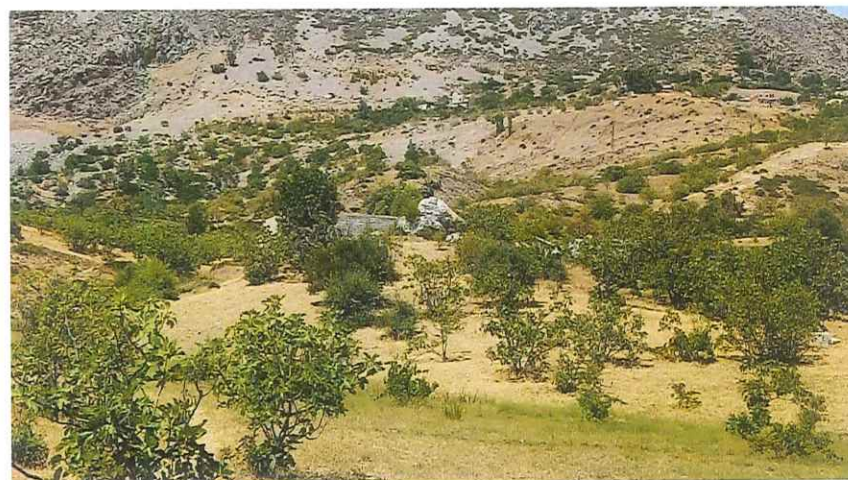
II-1. AGRICULTURE ET ELEVAGE

La commune El Bibane est à vocation agricole. Selon les données issues de la monographie communale, la superficie agricole utile représente près de 72% de la superficie totale de la commune, soit une superficie de près 2590 Ha dont 900 Ha est destiné aux pâturages. C'est l'agriculture Bour qui domine dans la commune d'El Bibane représentant la majorité de la SAU, soit 97% alors que les terres irriguées s'étendent sur une superficie de seulement 90 Ha.

Type d'utilisation	Superficie en ha	Pourcentage (par rapport à la superficie totale)
Irrigué	90	2,50%
Bour	2500	69,44%
SAU	2590	71,94%
Superficie totale	3600	100,00%

Source : Monographie communale

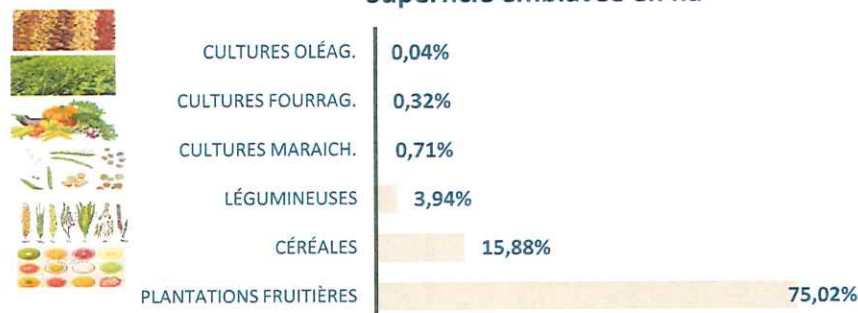
La répartition foncière des terres agricoles fait ressortir le statut Melk comme majoritaire par rapport aux autres statuts, soit 91,65% des terres, suivi des terrains du Habous qui représentent environ 8,35% du total. (Source : RGA 1996).



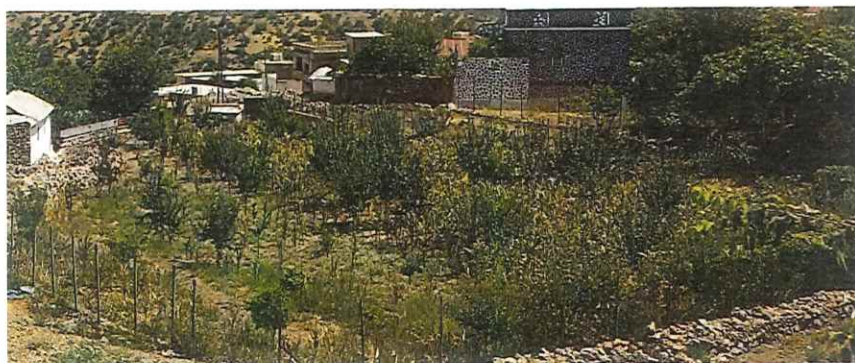
Au niveau de l'occupation des sols, les principales cultures pratiquées à la région sont la céréaliculture et les plantations fruitières qui représentent la principale spéculation adoptée par la plupart des agriculteurs à l'instar des oliviers et des figuiers occupant 75% de la SAU. La commune produit aussi par des grenadines, des abricots, des raisins, et des amandes. La filière céréalière occupe 15,88% du total de la SAU de la commune. Par ailleurs, les producteurs pratiquent une alternance céréales et jachère qui permet de reposer le sol durant une année. Les légumineuses détiennent la troisième place avec près de 4% de la SAU communale.



Types de cultures exercées dans la commune Superficie emblavée en ha



Source : RGA 1996



L'élevage constitue la seconde activité du monde rural et se pratique souvent en corrélation avec l'agriculture.

Par ailleurs, le cheptel est constitué principalement par les ovins et compte près de 960 têtes, le reste se compose de caprins et de bovins avec des effectifs de 393 et 458 têtes respectivement.

Cependant, bien que le secteur profite de plusieurs atouts tels que l'aspect topographique et morphologique favorable, ainsi que la proximité des principaux pôles de commercialisation et de distribution, le secteur demeure traditionnel et est assujéti à un certain nombre de problèmes, touchant la cadence de productivité et qui l'empêchent de jouer son rôle comme levier de développement local, à savoir :

- ↳ La sècheresse récurrente ;
- ↳ La superficie réduite des exploitations ;
- ↳ Le cycle agricole non adopté ;
- ↳ L'absence de coopératives agricoles pour la valorisation des produits locaux ;
- ↳ Le prix élevés des intrants et du gasoil ;
- ↳ Le manque d'encadrement pour moderniser et sophistiquer l'agriculture...

Types d'élevage exercés dans la commune Effectif du cheptel



II-2. COMMERCE ET SERVICES

L'activité commerciale se classe en deuxième position en termes de mobilisation de la main d'œuvre locale et occupe 6,5% de la population active communale.

La commune d'El Bibane ne dispose d'aucun souk hebdomadaire. Toutefois, la population locale se déplace, vers le centre Ain El Barda où tous les produits y sont exposés. En effet, **l'activité commerciale est représentée par une cinquantaine de petites unités commerciales consacrées principalement au commerce de proximité.** On y expose les produits alimentaires ainsi que les produits de terroirs, surtout en été durant laquelle les figes, l'abricot, les amandes et les raisins sont cultivés et aussi les olives durant la période d'hivers.

Toutefois, la commune ne dispose pas d'une aire d'exposition de ses produits de terroirs, surtout qu'elle reçoit beaucoup de visiteurs qui vendent, eux aussi, leurs produits à l'instar du blé et des fourrages.

Il est opportun alors de créer un espace d'exposition ou bien un souk hebdomadaire et de réfléchir à des dispositifs de formation professionnelle qualifiante qui tiennent compte de la demande en nouveaux services, et qui visent à créer un tissu économique articulé et qui peut présenter également une possibilité de revitaliser les zones en difficulté. La création d'emplois locaux permettra de maintenir la main d'œuvre sur place et tentera d'éviter que les personnes, disposant d'un certain savoir-faire, ne soient tentées par l'émigration.



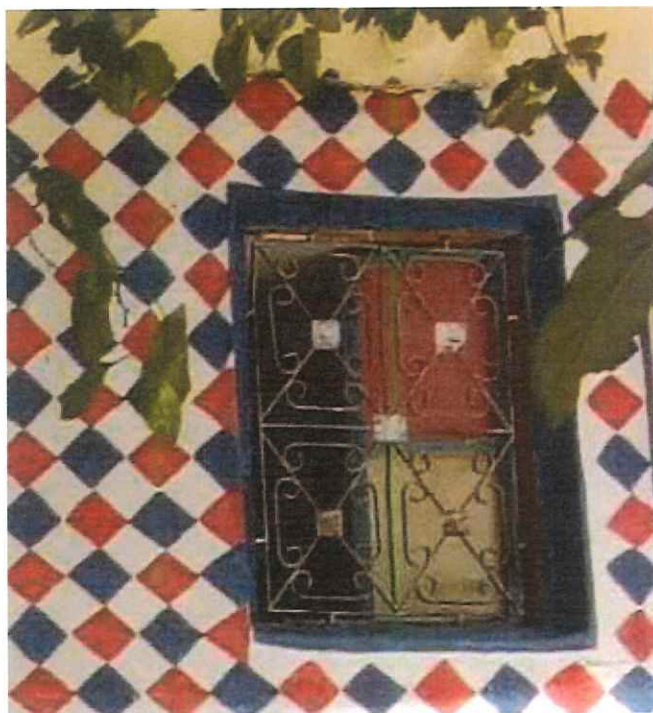


Des unités commerciales et de services qui ne sont pas bien aménagées avec la présence du commerce ambulant



II-3. ARTISANAT ET INDUSTRIE

L'activité artisanale au niveau de la commune a reculé. En effet, l'intérêt que portait la population pour la production artisanale (poterie, vannerie, tissage etc...) a diminué au profit des produits en plastique. Ce déclin peut être la cause de la diminution du taux d'activité féminin de la commune qui est passé de 32.47% en 1994 à 10.7% en 2014. Toutefois, il existe encore l'activité de ferronnerie au niveau de la commune bien qu'elle ne soit dédiée que pour répondre à la demande locale.



Quant à l'activité industrielle, elle est quasiment absente, et limitée à quelques huileries d'olives localisées d'une manière anarchique sans prise en considération des séquelles sur le milieu écologique.

II-4. TOURISME

La commune d'El Bibane est dotée de richesses naturelles capables de promouvoir le **tourisme de montage** et les activités d'accompagnement tel que l'artisanat, les loisirs, les commerces...

A cela s'ajoute l'existence de la **source naturelle de Taghedra** qui constitue un point d'attrait susceptible d'assurer l'épanouissement du secteur touristique en particulier et le développement économique et social du centre en général.

La biodiversité dans la zone, liée aux écosystèmes forestiers et aquatiques du Rif, est souvent présentée comme constituant un élément fondamental des ressources territoriales valorisables avec une prise en considération de la dimension écologique. La richesse faunistique et floristique donne à la zone la double fonction d'un territoire de chasse et de valorisation des plantes aromatiques et médicinales.



CONCLUSION

Crée depuis le découpage administratif de 1992, le centre d'Ain Barda n'a pu tirer profit ni de l'ancienneté de son émergence, ni de sa proximité de la ville de Ghafsai, et n'arrive pas à s'imposer au niveau de l'armature urbaine provinciale, régionale et inter-régionale.

Aussi se trouve-t-on en face de la nécessité inévitable de renforcer la fonction administrative et économique du centre d'Ain Barda à travers :

- La mise en place des infrastructures de base ;
- L'implantation des équipements de services ;
- L'encouragement d'activités au service du secteur agricole et autres activités concomitantes génératrices de l'emploi ;
- L'amélioration des conditions de vie et d'habitation des populations.
- A travers l'analyse sociodémographique ci-dessus, nous pouvons remarquer une évolution constante de la population communale d'El Bibane, révélant le caractère non attractif du territoire.
- Composée de 59% de la population en âge d'activité et 28,7% de jeunes de moins de 15 ans, la commune devrait être préparée aux exigences d'une telle composante sociale, et ce, moyennant une formation adaptée et une éducation poussée, en vue d'en faire un catalyseur pour l'essor socioéconomique et culturel de la commune.

- Comportant 12,5% de personnes appartenant à la dernière tranche d'âge (plus que 60ans), la commune devrait se préparer aussi aux besoins en matière de santé et d'équipements socio-collectifs destinés à prendre soin de cette tranche vulnérable de la population.
- Toutefois, la commune présente des facteurs sociaux qui exigent la mise en place de stratégies de développement adéquates et d'en optimiser les conséquences. Il s'agit essentiellement de la problématique d'analphabétisme et de formation adaptée chez la composante féminine dont le taux dépasse les 52%.
- Cet état de fait nous amène à réfléchir sur les conditions qu'offre la commune actuellement dans le domaine de l'éducation et de la formation et, dans le futur, sur les opportunités d'emploi et de services divers afin d'assurer une vie prometteuse à la population.
- La réalisation d'un Plan d'Aménagement vient à juste titre pour faire adapter l'aire de l'étude aux transformations sociodémographiques qui s'y opèrent, en déterminant les zones destinées aux projets moteurs de développement et créateurs d'emplois.



La commune d'El Bibane est un territoire rural riche et prometteur, avec une structure économique basée sur le secteur primaire, l'agriculture et l'élevage, profitant de son climat et de la fertilité du sol. Elle dispose d'une superficie agricole utile de 2590 ha, dont l'irrigué représente seulement 3,5% de la SAU, soit 2,5% de la superficie totale de la commune. La production agricole reste dominée par la céréaliculture et les plantations fruitières à l'instar des oliviers et des figuiers.

Toutefois, l'agriculture reste toujours traditionnelle. L'amélioration de la technicité des agriculteurs permettra au secteur de tirer la commune vers un développement de plus en plus avéré. De même, l'agriculture rencontre toujours des difficultés, notamment l'irrégularité des précipitations, la sécheresse récurrente, le faible taux de mécanisation et de modernisation du système d'exploitation, la pollution des eaux souterraines.... Ces aléas devraient être dépassés par le biais de programmes d'extension des terres irrigués, et ce par l'encouragement des agriculteurs à améliorer les techniques d'irrigation localisée, en les sensibilisant quant à la subvention mise en place en matière de développement de l'irrigation.

En plus de l'agriculture, on retrouve aussi l'élevage, profitant des parcours vastes de la commune. Le cheptel reste dominé par les Ovins, suivi de l'élevage de Bovins et caprins.

Dans le domaine du commerce, l'activité est assurée par une cinquantaine de petites unités commerciales consacrées

principalement au commerce de proximité. On note dans ce cadre le besoin de création d'un souk hebdomadaire et d'un centre commercial permanent.

Par ailleurs, la commune d'El Bibane doit croire en ses potentialités dans le domaine de l'artisanat et du tourisme. Ce dernier peut, en fait, profiter des potentialités naturelles et historiques que regorge le territoire communal. Ces richesses peuvent être exploitées pour créer une autre activité génératrice de revenus pour la population de la commune. Aussi, un complexe artisanal peut être mis en place pour mettre en valeur le savoir-faire des habitants et prodiguer des emplois pour les femmes et les jeunes de la commune.

En somme, l'essor socio-économique de la commune reste tributaire de son ouverture sur le territoire régional et national, à travers des voies de communication plus pratiques. Des zones d'activités industrielles sont à prévoir pour valoriser les produits locaux, notamment les figues, les amandes, les olives,...

Aussi, le projet du plan d'aménagement, objet de cette offre, est-il appelé à mettre en valeur ces différents atouts pour encourager, diversifier et développer les activités économiques à même de favoriser l'insertion des jeunes dans le processus de développement de leur territoire.



CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES SOCIO-SPATIALE DE L'AIRE DE L'ÉTUDE

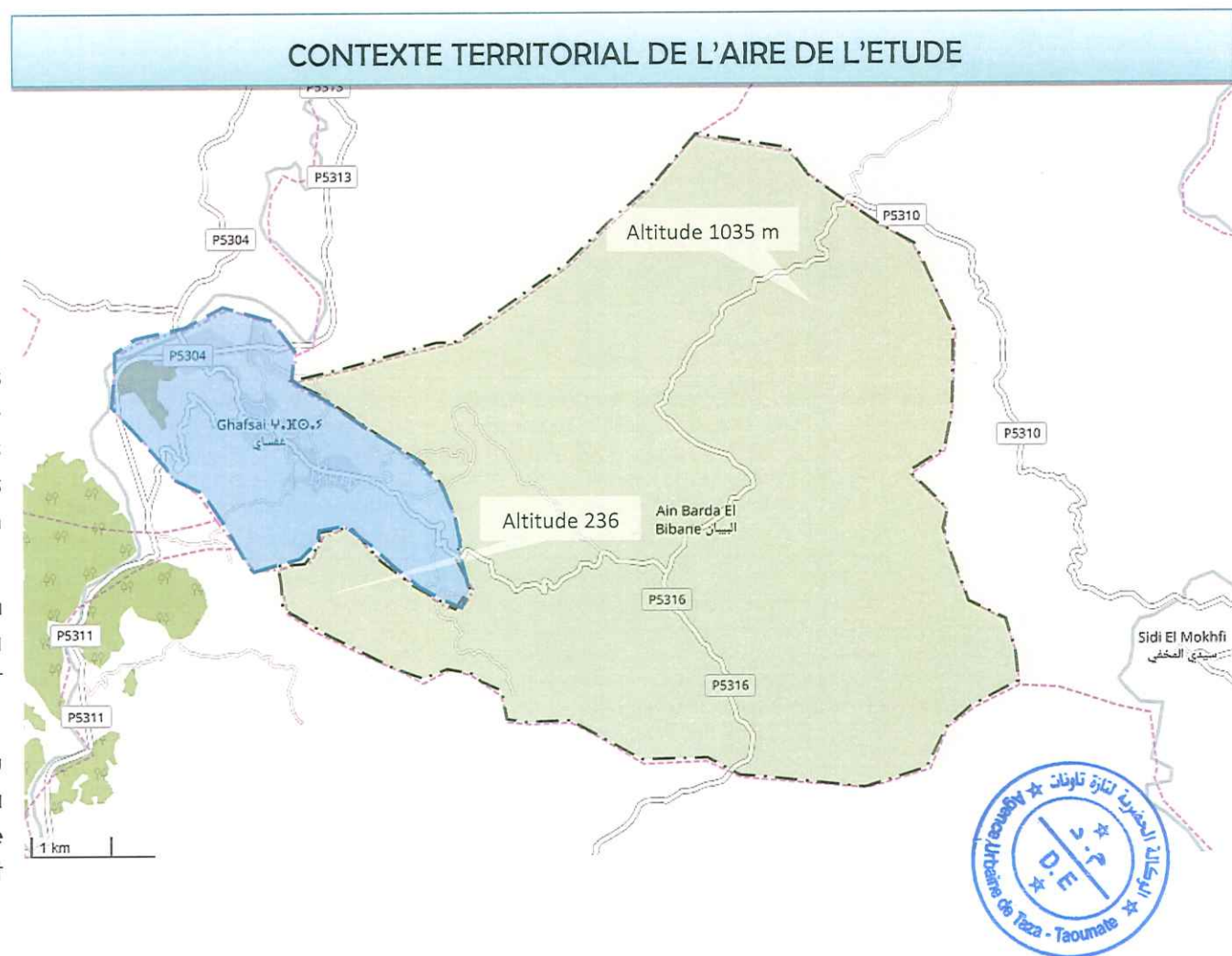
A- CONTEXTE TERRITORIAL DE LA COMMUNE

L'aire de l'étude, Aïn Barda, relève de la commune territoriale El Bibane. Elle est située à la périphérie Est de la ville de Ghafsai, sur les routes provinciales RP.5316 et RP.5310.

Elle présente une **topographie très accidentée**, constitué de montagnes de texture instable. Ce qui génère des **glissements de terrains** et fréquemment des **chutes de pierres** qui menacent la population et les constructions.

L'**altitude** y varie entre 235 et plus de 1040 m au-dessus du niveau de la mer. D'où la présence de **pentès très fortes**, atteignant quelques fois 45%.

L'aire de l'étude jouit de ressources en eau considérables, notamment le **lac souterrain à Jbel Hafa à douar Aïn Barda**, la **source naturelle de Tazghedra** et plusieurs sources et puits.



Ces éléments, ainsi que les cimetières et les terres agricoles qui couvrent la quasi-totalité de la zone, présentent **de grandes contraintes d'aménagement à prendre en considération** dans toute étude d'urbanisme, en l'occurrence le présent plan d'aménagement, et ce :

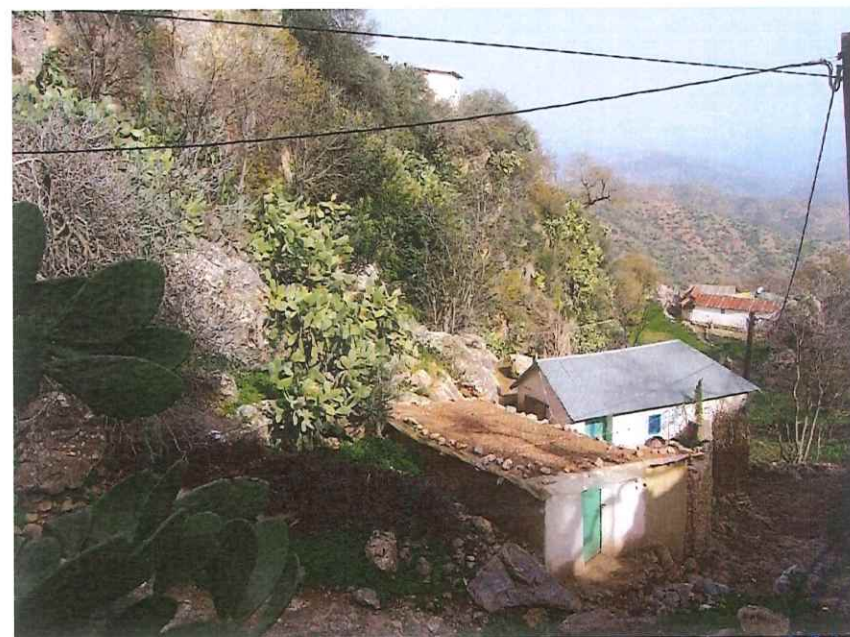
- ✚ tant en termes de frein à l'extension (coupures physiques de l'espace, accessibilité difficile, enclavement, difficulté de mise en place des infrastructures...) ;
- ✚ qu'en termes de risques naturels (glissement de terrain, chute de pierres, érosion,...) ;
- ✚ et aussi en tant qu'espaces naturels à sauvegarder et à mettre en valeur (cas du lac souterrain de Aïn Barda...).



Aïn Barda : Situation en zone de montagnes à relief très accidenté.

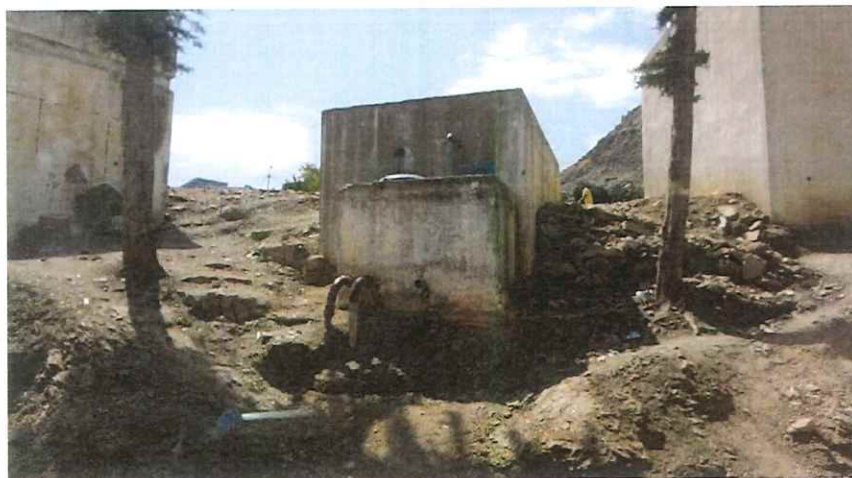


Aïn Barda : Habitat sur pentes fortes ou aux pieds de montagne.



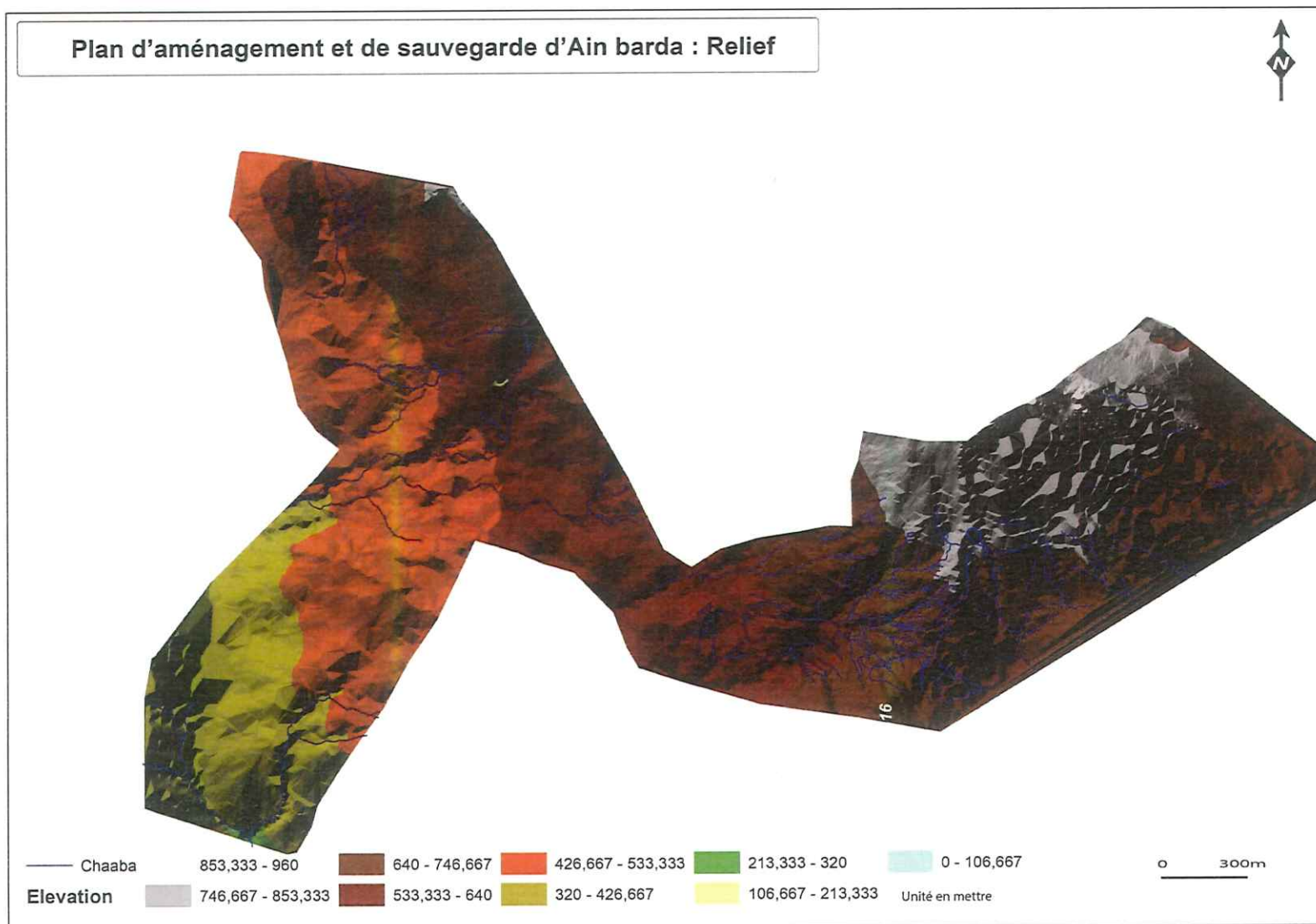


Aïn Barda : Glissement et chute de pierres.



Aïn Barda : Montagnes de texture instable.





Sur le plan morphologique, l'aire de l'étude se plante sur un site montagneux rocheux, de texture non stable et de relief très accidenté. De ce fait, l'habitat dans cette zone est plus ou moins groupé dans les endroits de l'élargissement des vallées alluviales, ou sur les hautes terrasses des montagnes, hors de la portée des crues... Cet habitat s'intègre bien dans son environnement mais les conditions physiques et socioéconomiques n'ont pas permis son développement architectural.

Les constructions sont généralement de structure rurale (81,2% en 2014), avec une certaine tendance vers la modernisation suite à l'introduction progressive de l'habitat économique en béton armé.

Ils se caractérisent par des trames parcellaires spontanées, des orientations quelconques, avec des trames viaires désorganisées, créées de manière aléatoire, suivant les parcours spatio-fonctionnels et au gré des agencements entre le plein et le vide.

Les matériaux utilisés dans les habitations rurales sont généralement prélevés de l'environnement local. Les maisons ont des formes régulières (carré ou rectangle) constituées de quatre volumes cubiques simples structurés autour d'un patio central découvert.

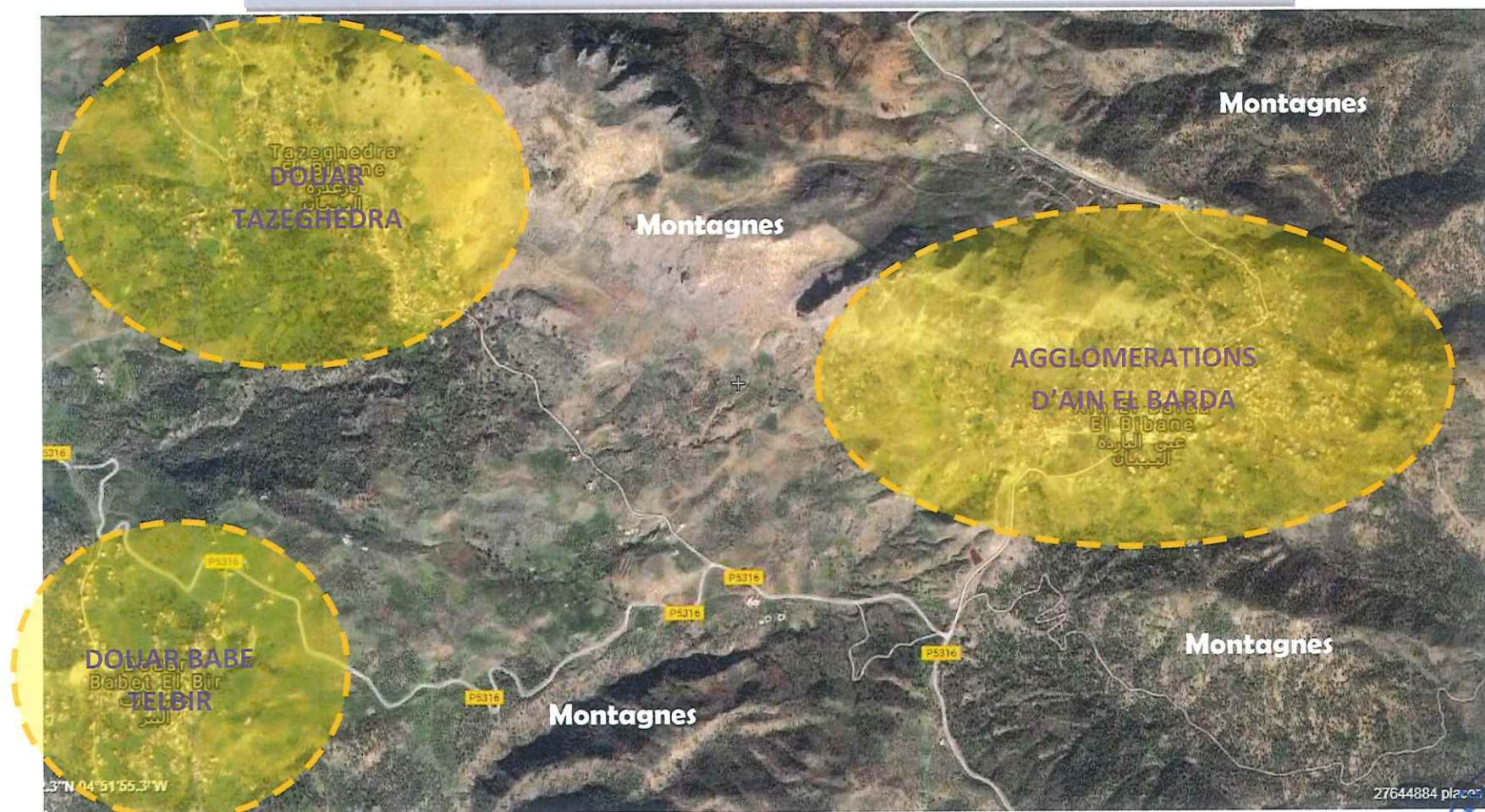
Les chambres sont organisées autour de ce patio qui remplit plusieurs fonctions (circulation, organisation spatiale et lieu de détente en été...).

Des extensions se font, parfois, progressivement par la construction de deux ou trois pièces à l'extérieur du patio, et parfois par la multiplication de la bâtisse initiale.

Les structures horizontales (planchers et terrasses) sont généralement à deux pentes disposées longitudinalement sur les pièces de la bâtisse. Les terrasses sont généralement **en tôle en zinc**. Ce matériau a remplacé le chaume et la terre autrefois utilisés.



MACROFORME GENERALE DE L'AIRE DE L'ETUDE

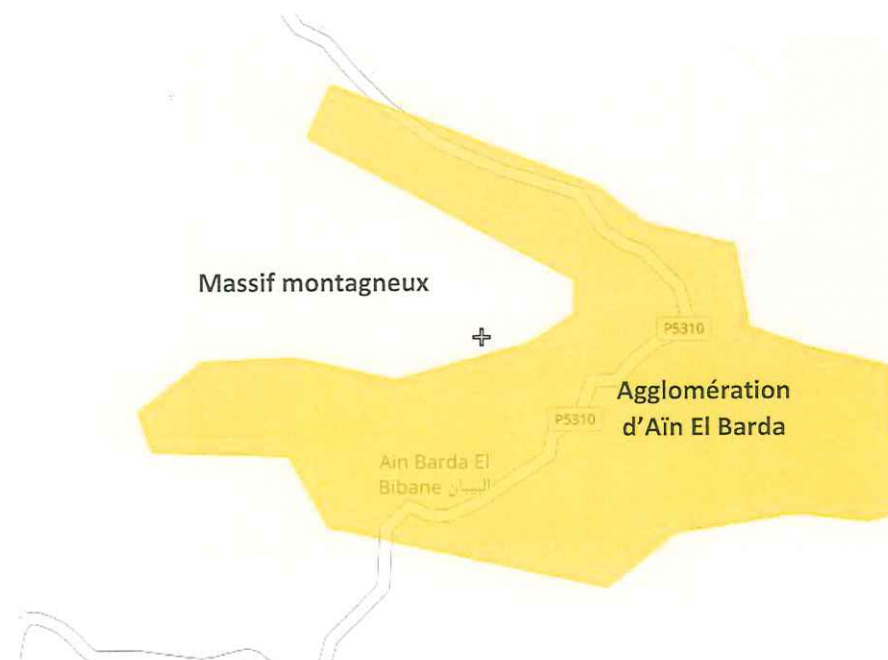


A-1. L'AGGLOMERATION D'AÏN EL BARDA

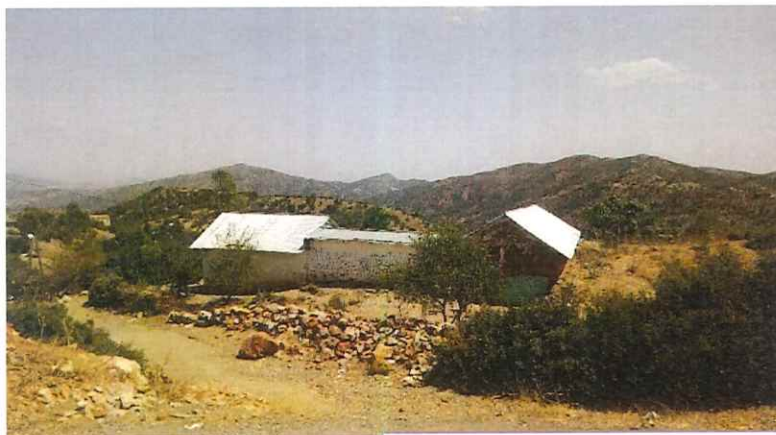
L'organisation et l'extension spatiales au niveau de l'agglomération d'Aïn El Barda dépendent de plusieurs facteurs dont les plus déterminants sont :

- **Le facteur topographique** lié à la nature spécifique du terrain conditionnée par l'existence d'une montagne étendue horizontalement. La disposition de la montagne donne à l'agglomération une allure en **U** inclinée. Par ailleurs, la nature accidentée du terrain influence l'accessibilité aux douars et aux bâtisses. Ainsi les pistes de dessertes sont généralement parallèles aux courbes de niveau alors que les contrepentes et les différences de niveaux sont rattrapées par des escaliers.
- **Le passage de la route** qui suit l'allure de la montagne. Les constructions sont implantées autour de cette voie.
- **Le climat** : dans ce cadre, l'habitat adopte une architecture adaptée à l'abondance des eaux pluviales et celles de ruissellement. En effet, les bâtisses optent pour les techniques de construction à toitures en pente qui facilitent l'évacuation des eaux pluviales et la neige.

AGGLOMERATION AIN BARDA : SCHEMA SIMPLIFIE



L'habitat qui était initialement rural, d'une **architecture spécifique à la région du Rif et du Pré-Rif**, et utilisant des matériaux de construction d'origine locale, tend actuellement vers la modernisation, avec l'introduction du béton armé maçonnerie et la surélévation relative des constructions.



Habitat rural de la région du Rif et du Pré-rif



Introduction disharmonieuse de l'habitat moderne



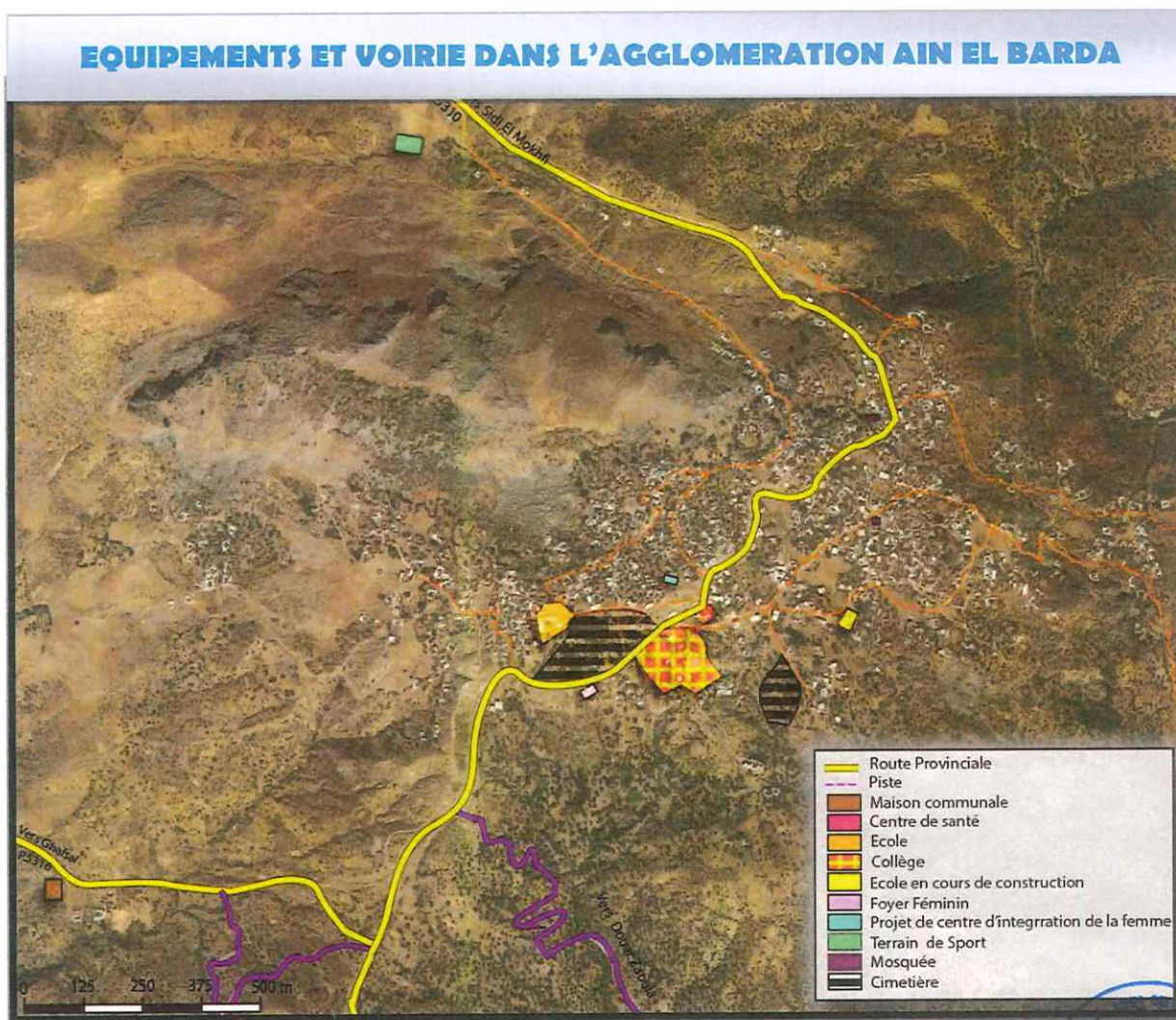
La trame viaire est d'une allure arborescente, prenant la RP.5310 comme tronc principal. Elle est généralement désorganisée et sous forme de pistes en tout venant ou en terre locale.

En plus de l'habitat, Aïn El Barda concentre l'essentiel des équipements administratifs et de services desservant la population de la commune. Ces équipements sont, généralement, concentrés autour de la route provinciale (notamment **le centre de santé, l'école, le collège, le foyer féminin, le centre d'intégration de la femme et le cimetière**).

Cependant, le **siège de la commune** est éloigné sur la route provinciale RP.5316 au Sud de cette agglomération et le **terrain de sport** au Nord.

Les **mosquées** sont implantées entre les habitations.

De par les services qu'ils rendent et les flux de fréquentations quotidiennes qu'ils génèrent, ces équipements représentent un **noyau de polarité socio-spatiale** pour la population communale. **Ce qui exige l'amélioration de l'accessibilité pour une bonne desserte de la population.**



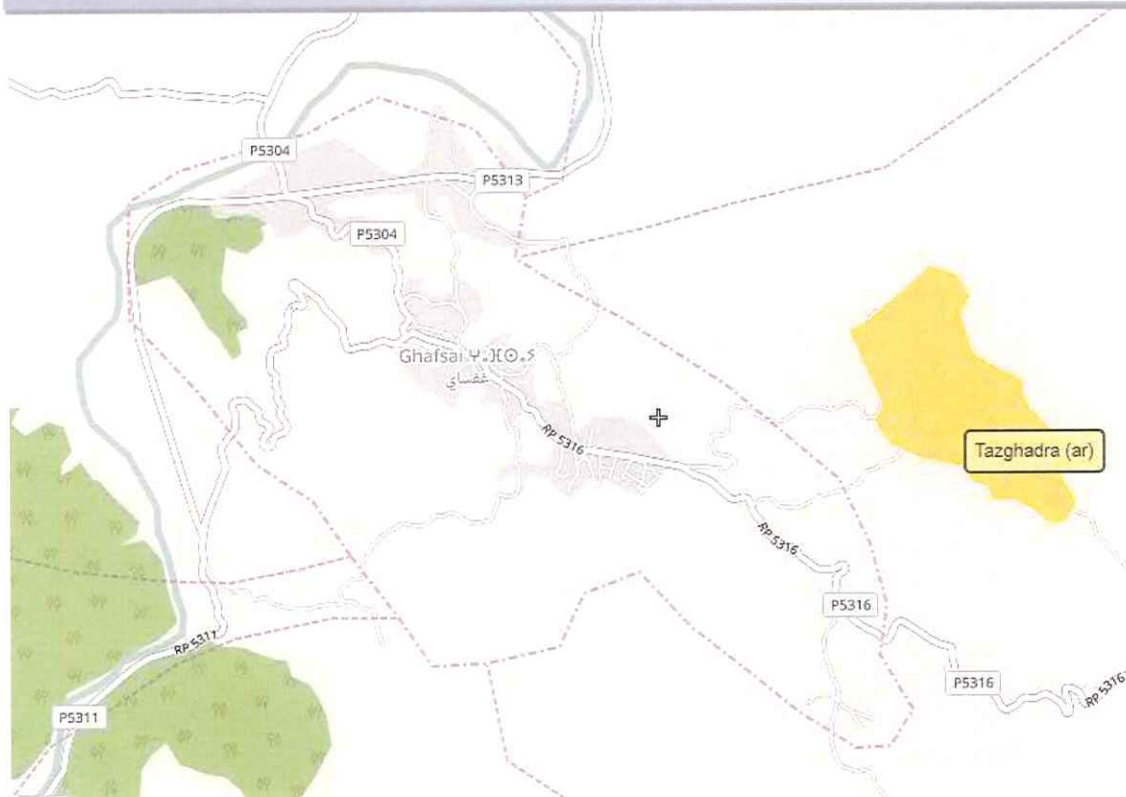
A-2. DOUAR TAZEGHERDA

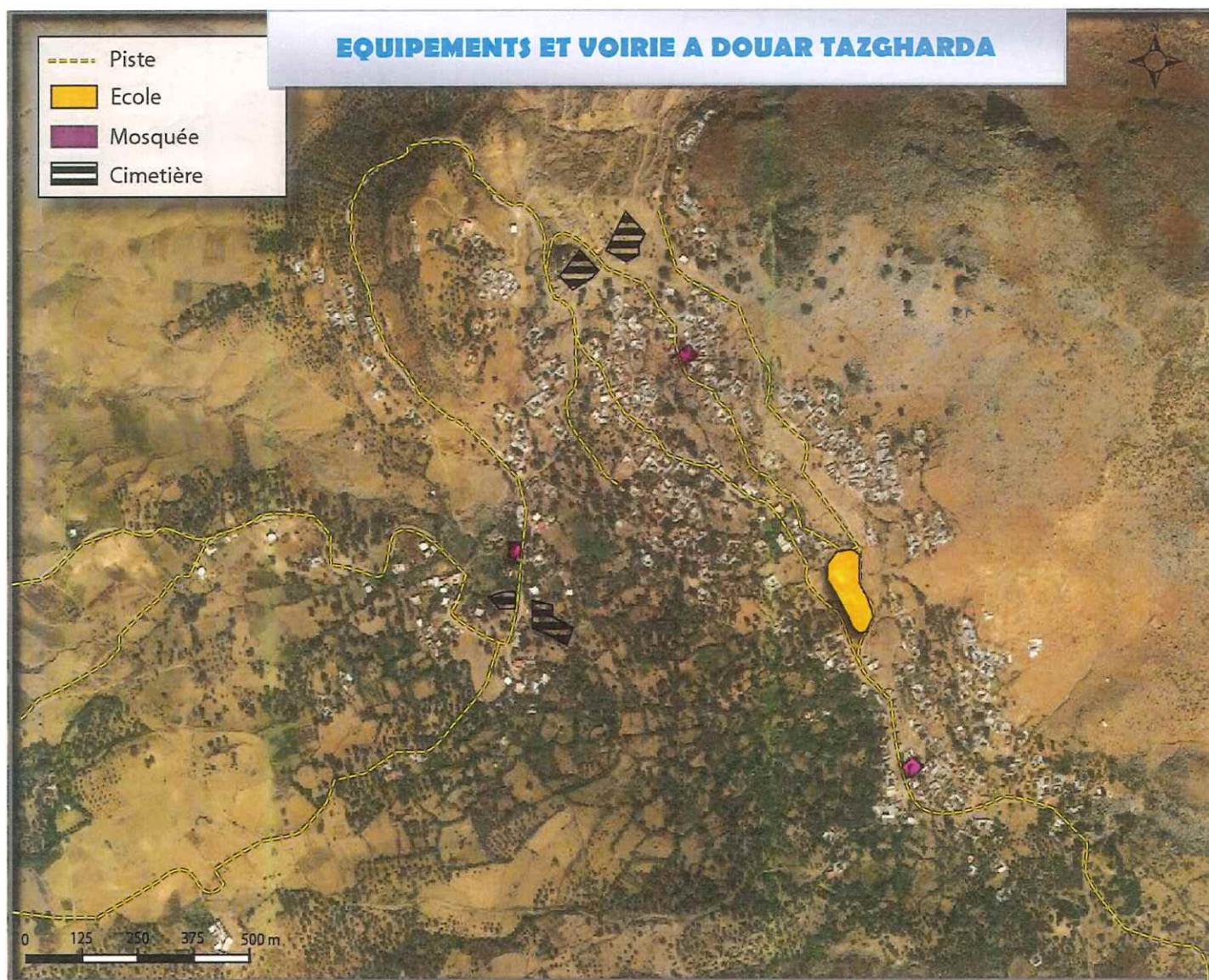
Le douar de Tazegherda se trouve de l'autre côté du massif montagneux. C'est une agglomération relativement compacte qui se développe autour d'une route communale sinueuse.

La principale caractéristique de ce douar et que le futur plan d'aménagement et de sauvegarde devrait prendre en considération est celle de **la proximité de la ville de Ghafsai**. En effet, ce douar pourrait faire partie d'une extension spatiale éventuelle de cette ville, sachant que le relief est plus doux dans cette partie.

Par ailleurs, ce douar présente la même structure d'habitat qu'Aïn El Barda, soit celle qui caractérise la région du Rif. Toutefois, il reste moins doté en équipements, à l'exception **d'une école, de deux mosquées et quatre cimetières**.

DOUAR TAZGHARDA : A LA PERIPHERIE DE GHAFSAI



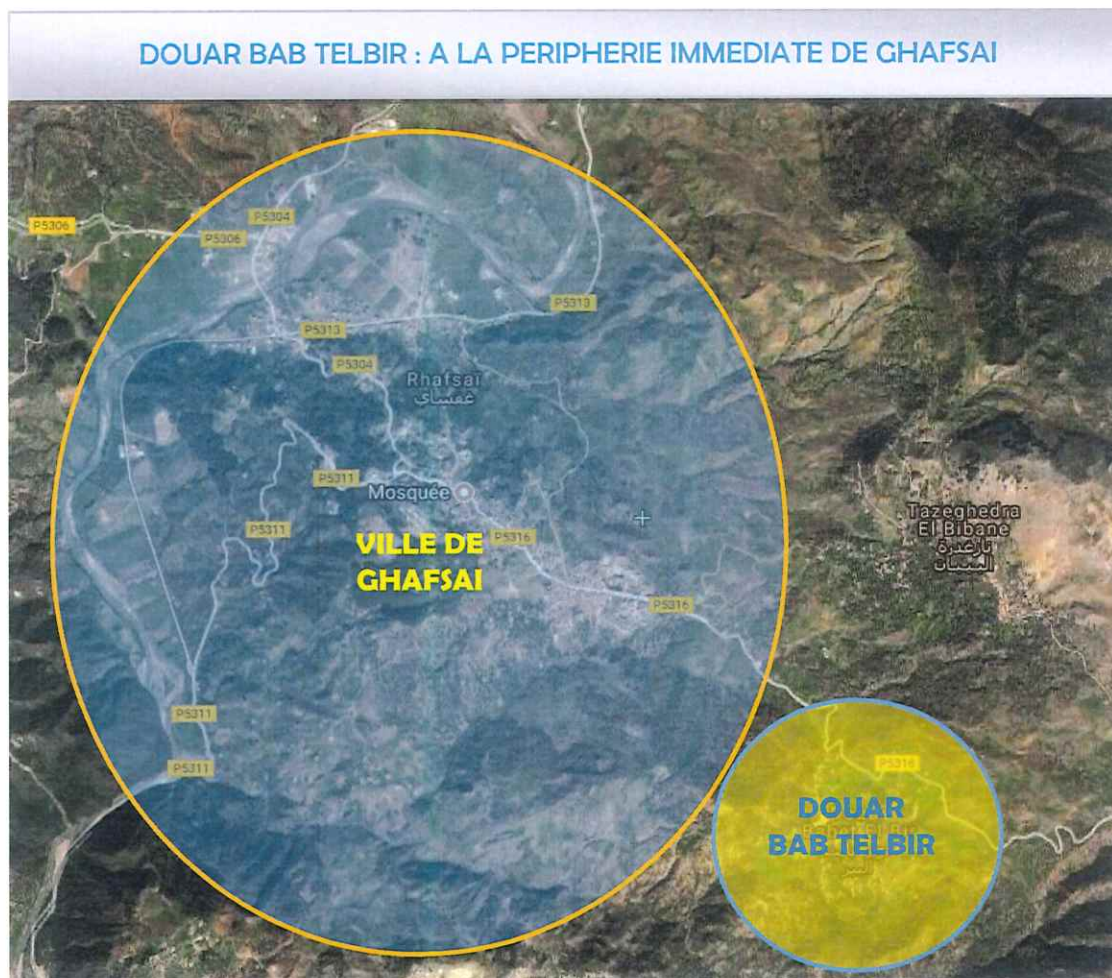


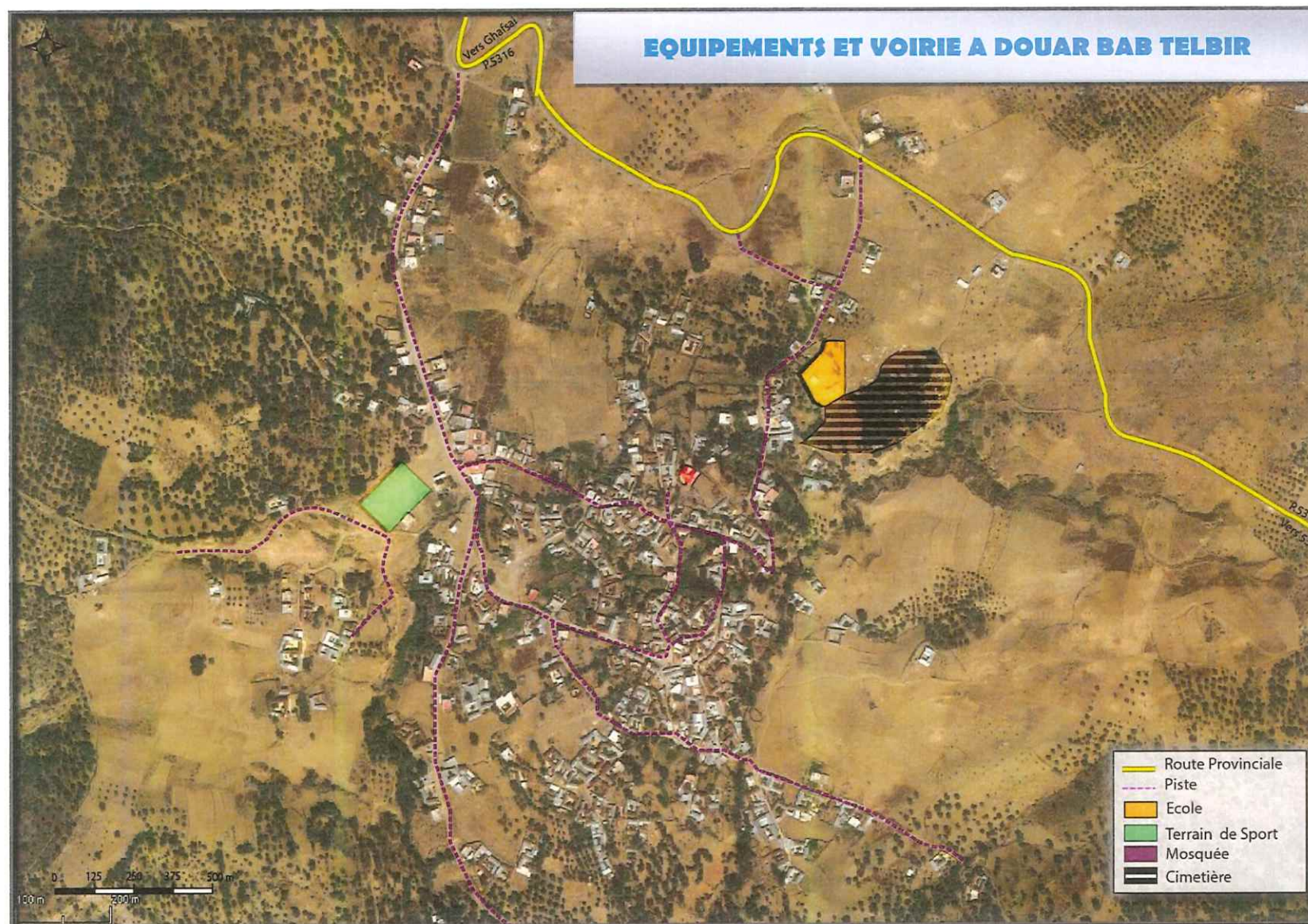
A-3. DOUAR BAB TELBIR

Le douar de Bab Telbir se trouve à la périphérie Sud-Est immédiate de la ville de Ghafsai.

A l'instar de douar Tazghdra, le douar de Bab Telbir pourrait aussi faire partie d'une extension spatiale éventuelle de cette ville, sachant qu'ils sont liés par la route provinciale RP.5316 et que seul un espace forestier les sépare.

Ce douar est dépourvu d'équipements. On n'y compte qu'une mosquée, une école, un terrain de sport et un cimetière.



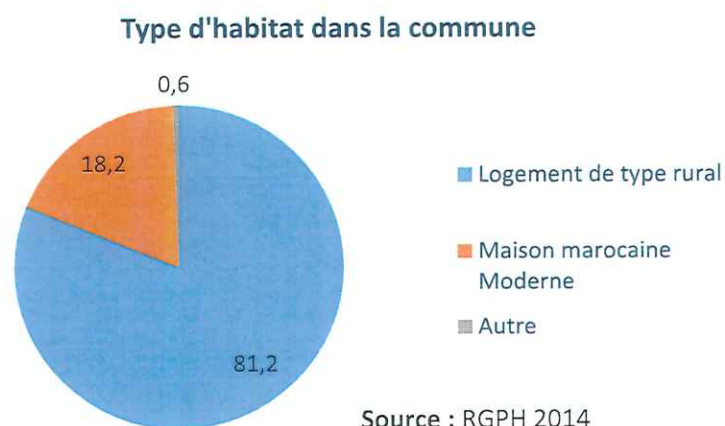


NOTE DE PRESENTATION



B- CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

L'habitat dominant dans la commune d'El Bibane, en 2014, était les logements de type rural (81,2%), suivies par l'habitat de type maisons marocaines modernes (18,2%). Les autres types ne constituent que 0,6% de la commune d'El Bibane.



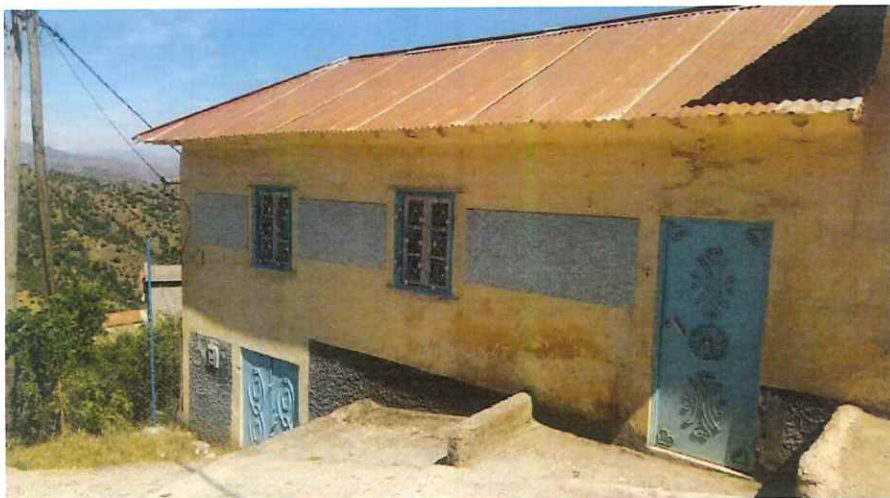
Il s'agit d'un habitat authentique, caractérisant la région du Rif et du Pré-Rif. Il se singularise par ses formes géométriques, les matériaux utilisés, et spécialement la toiture en double pentes en tôle de zinc.

Ce type d'habitat est un patrimoine à sauvegarder contre les effets de la modernisation qui, introduite de manière irréfléchie, nuit à sa beauté et à son originalité.

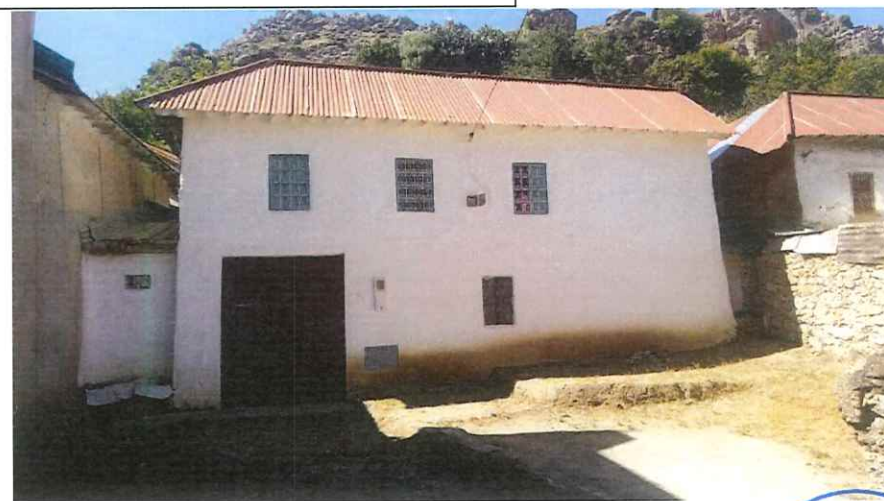


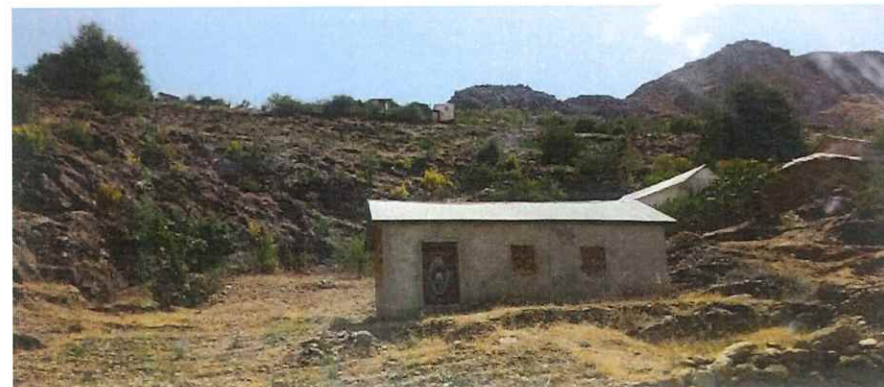
L'architecture régionale à Aïn El Barda est un patrimoine à sauvegarder





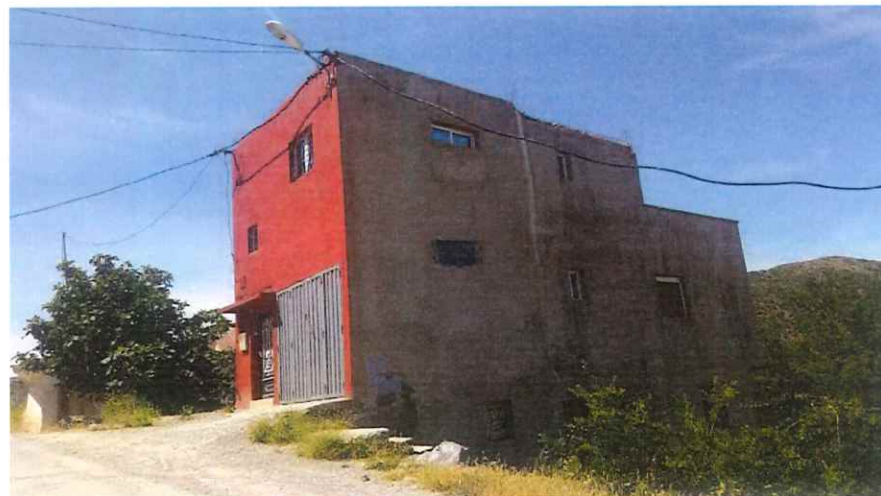
L'architecture régionale à Aïn El Barda est un patrimoine à sauvegarder et à améliorer





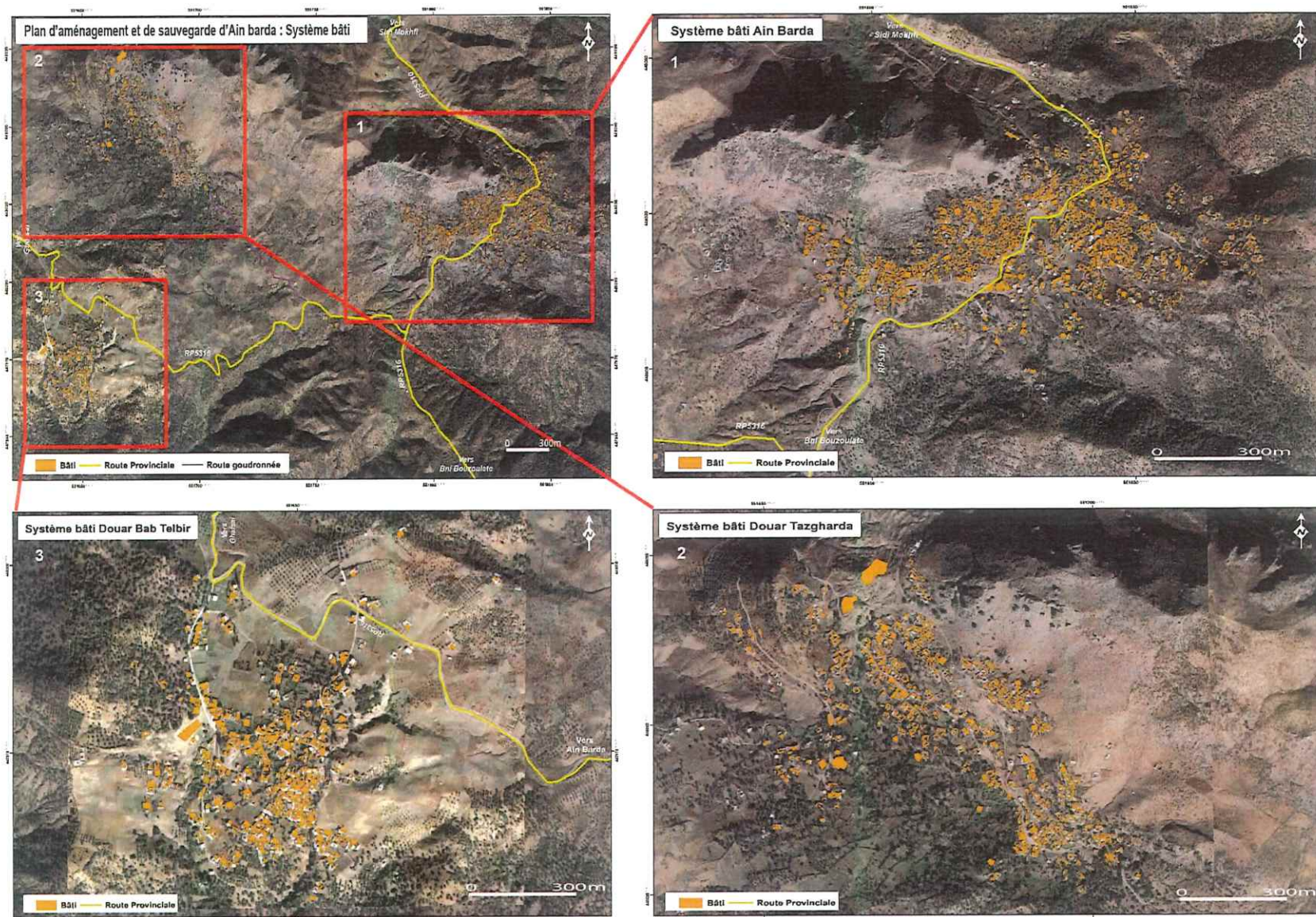
L'habitat moderne en prolifération au dépend de l'habitat rural authentique de la région





L'habitat moderne en prolifération au dépend de l'habitat rural authentique de la région







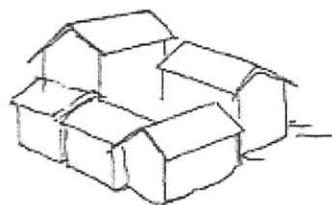
Certains logements sont très anciens jusqu'à tomber en ruine



C- CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DES HABITATIONS LOCALES

Le centre Ain Barda appartenant à la Commune territoriale d'El Bibane, se situe dans la zone rifaine. Sa position géographique lui donne des caractéristiques physiques et naturelles marquées par une pluviométrie importante, des hivers longs et froids et des étés courts et secs ainsi qu'une topographie accidentée.

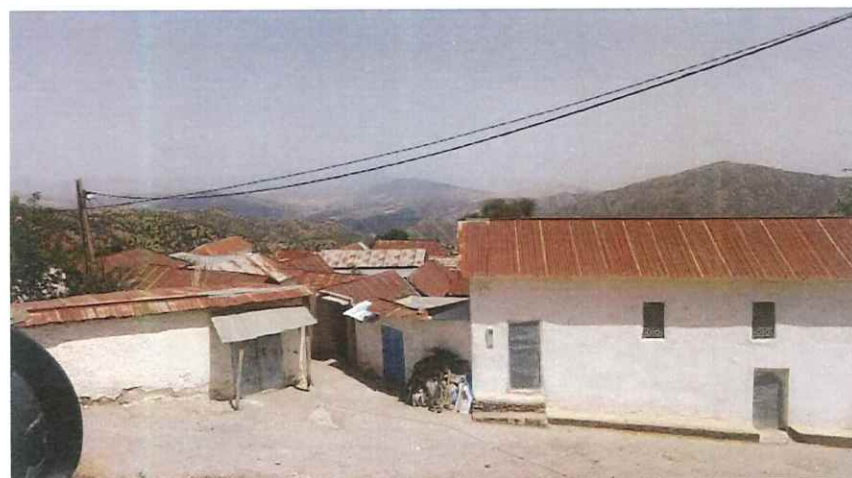
Composition de masse



Volumétrie obtenue par disposition d'un module de hauteur variée (parfois 2 niveaux) autour d'un espace central.

L'ensemble de ces éléments constituent des facteurs qui ont influencé l'architecture traditionnelle des maisons rurales de notre commune et de toute la zone rifaine. En effet, les constructions dans la Commune sont composées essentiellement d'habitations de type rural. Ces constructions disposent d'une architecture spécifique à la zone et marquée par l'utilisation de matériaux tirés de l'environnement local notamment le bois, l'argile, la chaume, la pierre, ...etc.

Les maisons rurales de l'aire d'étude sont des espaces adaptés aux conditions climatiques locales (toitures en double pentes) et physiques avec des soubassements hauts et en pierres. C'est aussi un espace où cohabitent les hommes et leurs bétails dénotant ainsi la fonction économique importante que joue l'élevage dans cet espace géographique.



Pour mieux saisir les spécificités des constructions traditionnelles de la Commune d'El Bibane nous allons analyser les caractéristiques de leurs différentes composantes notamment les formes des unités architecturales, les détails d'architecture ainsi que les systèmes constructifs, les matériaux et les techniques de mise en œuvre.

C-1. FORMES ET FONCTIONS DES UNITES ARCHITECTURALES

Les constructions locales de structure rurale sont généralement érigées sur des trames parcellaires spontanées avec des orientations différentes et occupées de manière aléatoire. Ces habitations bien que groupées, ne répondent pas à une trame régulière. Les maisons ont généralement des formes régulières (rectangle ou carré) constituées de quatre volumes cubiques simples structurés autour d'un patio central découvert.

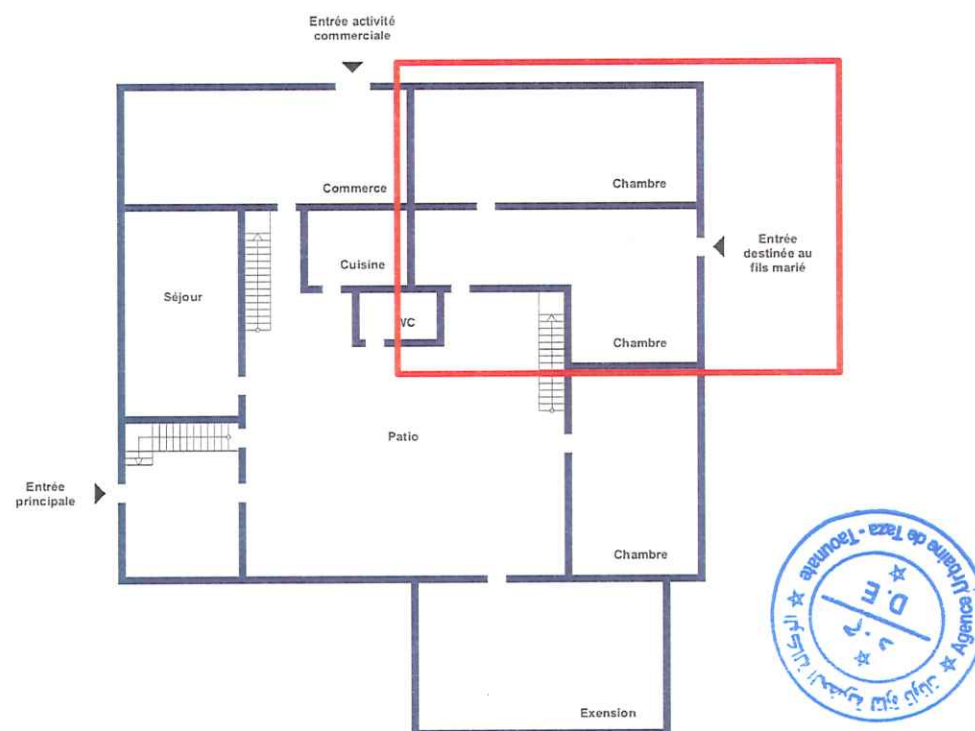
Les maisons sont composées **d'un patio** qui permet d'avoir directement accès aux différentes chambres. Cet espace intérieur est également fait de telle sorte que les **animaux domestiques y trouvent leur place**. Il est aussi un espace de circulation, d'organisation spatiale et de détente pendant les périodes de fête et l'été. **Les chambres** sont composées de **trois éléments qui sont les sanitaires, le séjour et le sommeil**. Elles constituent des espaces privées offrant toutes les fonctions d'un petit appartement.

Deux facteurs principaux caractérisent l'organisation et le mode d'habiter au sein des maisons à Ain Barda : la composition familiale et l'occupation du chef de ménage.

Pour ce qui est de la composition familiale, le nombre de ménages occupant la demeure est cruciale à la détermination de l'organisation et de la volumétrie. L'exemple le plus courant est celui de l'existence de deux ménages, à savoir le ménage d'origine constitué par les parents et les enfants, et le ménage constitué par un fils marié qui occupe toujours la maison familiale.

Le modèle ci-après illustre cet exemple :

Plan de rez-de-chaussée d'une maison rurale A



Le plan du rez-de-chaussée d'une maison modèle montre que celle-ci est conçue de manière à inclure deux unités d'habitation. Celles-ci alors qu'elles ne soient pas physiquement séparées, disposent de deux entrées différentes qui garantissent une certaine intimité.

La cuisine, les toilettes et le patio restent des espaces en commun entre les deux ménages, mais le nouveau couple dispose d'un espace intime constitué souvent de plus d'une chambre.

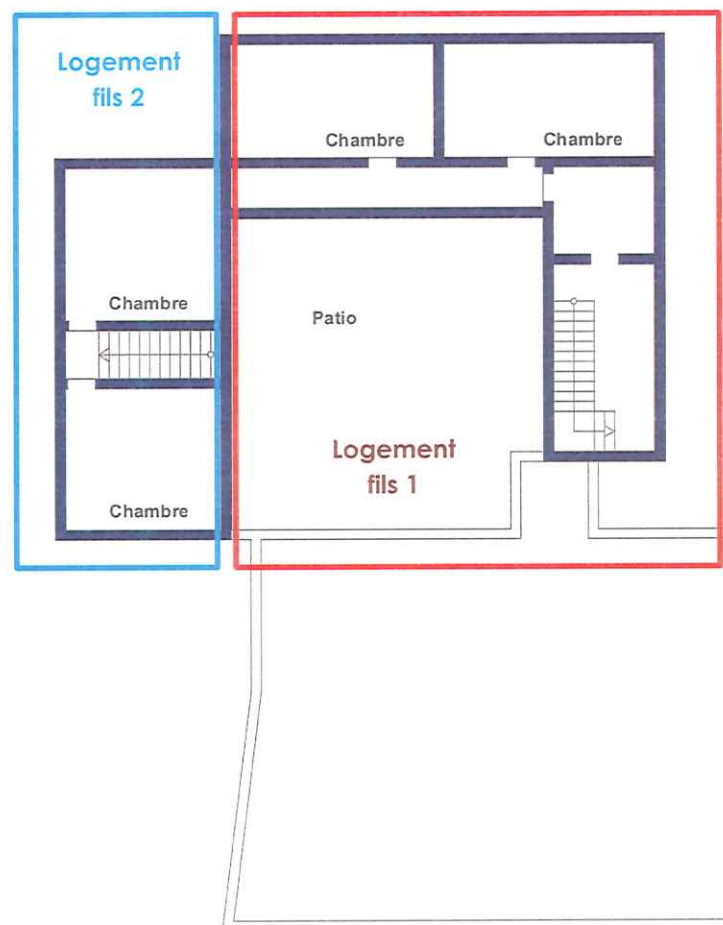


D'autres exemples montrent que parfois la séparation entre l'unité habitée par le ménage d'origine et celle habitée par le nouveau ménage sont distinctement séparées.

Dans le modèle ci-après, lesdites unités se trouvent séparées par niveau :

- RDC : parents + enfants non mariés ;
- Etage : Enfants mariés

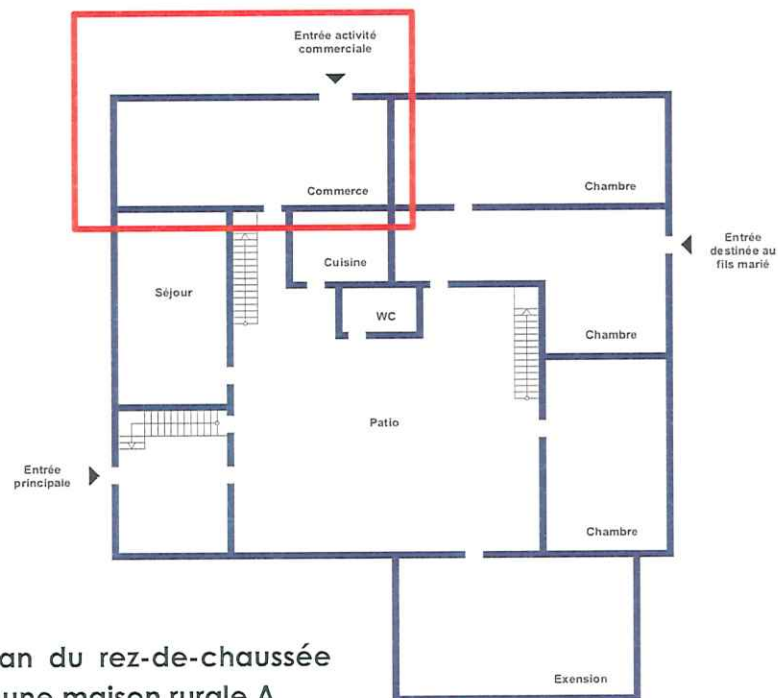
Plan de l'étage d'une maison rurale B



L'occupation du chef de ménage en particulier ou du ménage en général, impacte la première conception de la maison ainsi que toute extension future.

Tout en sachant que les deux types d'activités dominantes à Ain Barda sont l'agriculture et le commerce, il existe deux types principaux d'organisation du mode d'habiter.

La première configuration correspond au cas d'un chef de ménage qui exerce une activité commerciale. Dans ce cas de figure, l'activité est annexée à la maison elle-même.



La pièce occupée par l'unité commerciale dispose naturellement d'une ouverture sur le domaine public, ainsi d'un accès depuis le patio intérieur.

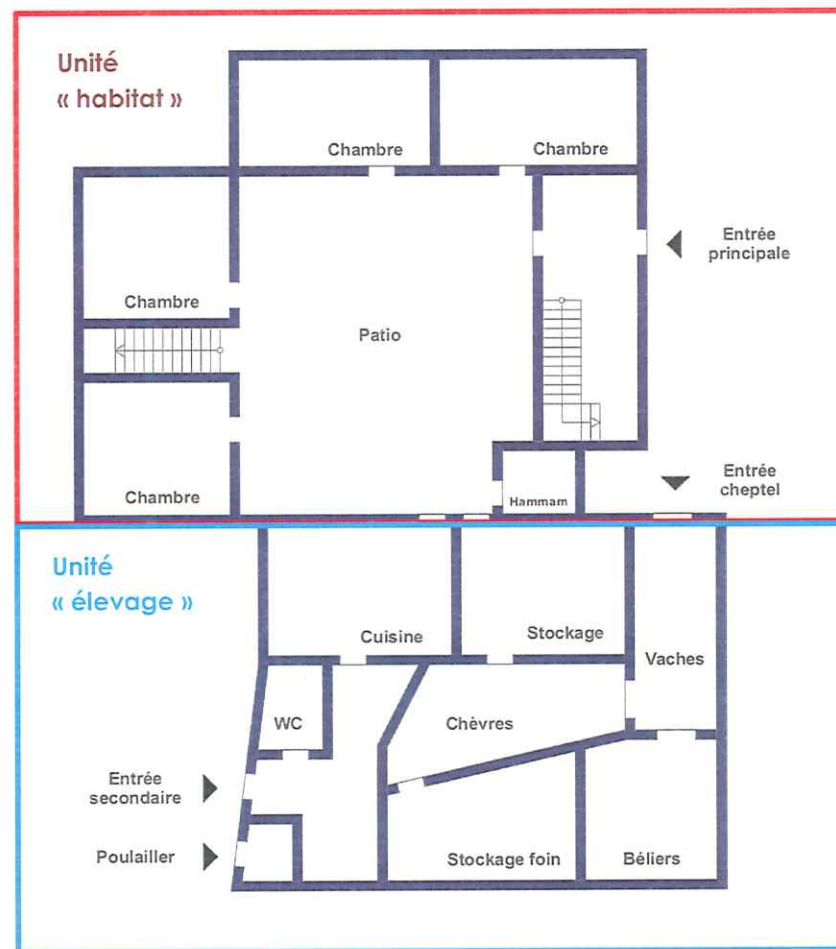


La deuxième configuration, quant à elle, est typiquement adaptée à l'activité d'élevage.

Dans le modèle ci-après, la maison obéit à une séparation fonctionnelle entre l'unité « habitat » et l'unité « élevage ».



Plan du rez-de-chaussée d'une maison rurale B



Les **enveloppes externes** des habitations sont souvent faites d'argile. Elles dépendent du type de matériau principal utilisé dans la construction. L'enduit superficiel qui recouvre les murs, rarement entretenu, disparaît et laisse la vue directe sur le matériau principal dont la texture devient un caractère important du paysage bâti. Trois types de matériaux-textures ont pu être repérés : **la terre, la pierre, la pierre mêlée à la brique** par assises successives⁵.



Le changement ayant touché l'architecture d'Ain Barda a touché également les matériaux de construction utilisés. En effet, l'utilisation du béton armé est devenue une pratique répandue.



Les nouvelles extensions, quel que soit leurs natures, sont construites en ayant recours à des matériaux mixtes. Sur l'image ci-dessus, trois matériaux sont utilisés, à savoir le béton armé, la pierre et la brique rouge.

Il faut noter également qu'aucune des nouvelles constructions n'a eu recours à la terre (compacte ou en briques) ni opté pour une toiture inclinée à l'image des anciennes constructions.

⁵ Ecolier.berbere.info

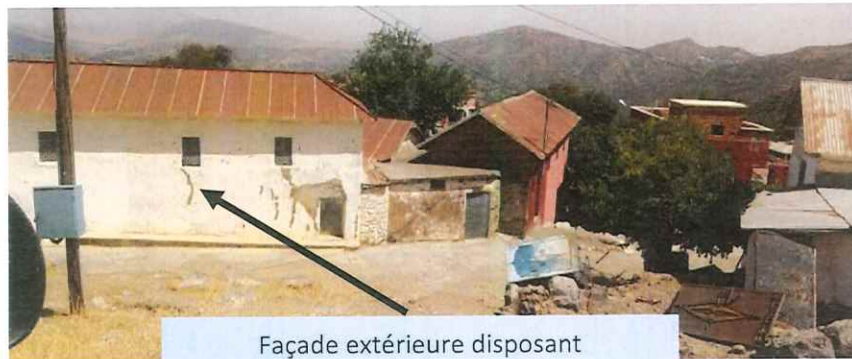
C-2. LES DETAILS ARCHITECTURAUX

La maison rurale dans le rif est généralement composée de **deux entrées distinctes** par leurs tailles et leurs fonctions. Elles conduisent sur un espace central (patio) auquel donnent toutes les chambres composant la maison.

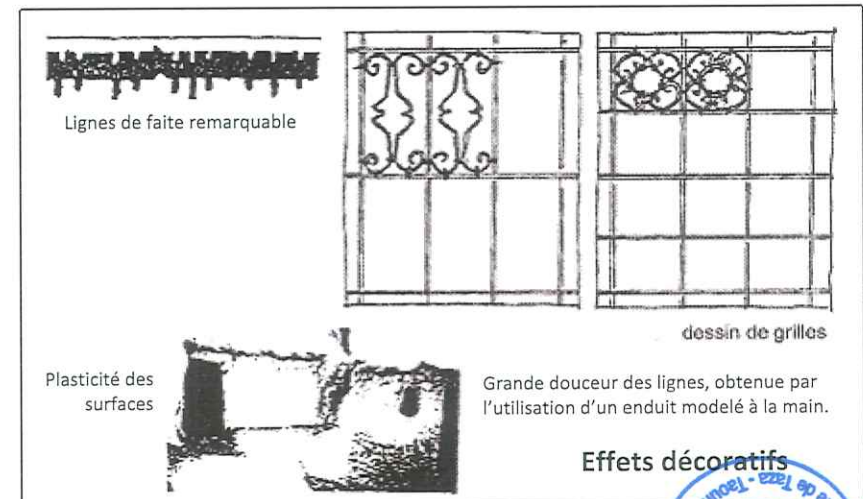
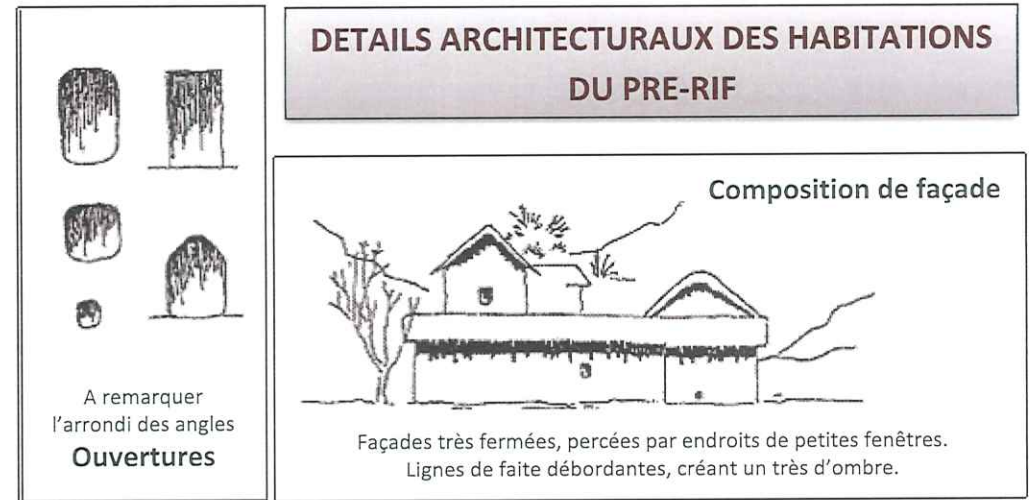
Les entrées sont de diverses orientations : nord, est ou sud. Et la hauteur des constructions ne dépasse pas deux (2) niveaux (R+1).

Les fenêtres sont pour la plupart de forme rectangulaire ou carrée. Elles donnent directement sur le patio intérieur ou à l'extérieur de la maison. On rencontre aussi des formes arrondies selon les préférences des ménages. Leur largeur ne dépasse pas 1 m. Les façades sont fermées et percées par endroit laissant de petites fenêtres pour l'aération des différentes pièces de la maison.

En ce qui **concerne les ornements extérieurs**, on note l'utilisation d'enduits à base de pisé.

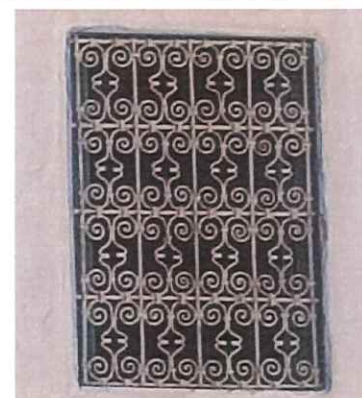


Façade extérieure disposant d'ouvertures de forme rectangulaire



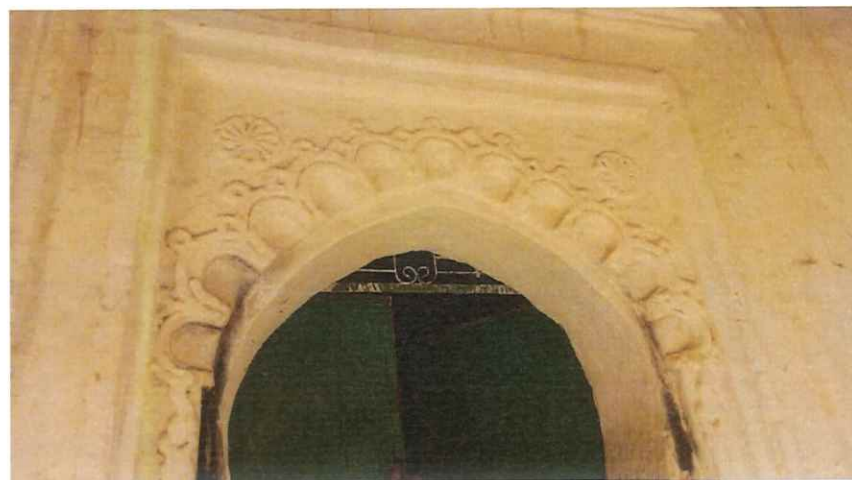


Aïn Barda :
Détails architecturaux - Fenêtres





Aïn Barda :
Détails architecturaux - Portes



C-4. SYSTEMES CONSTRUCTIFS, MATERIAUX ET TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

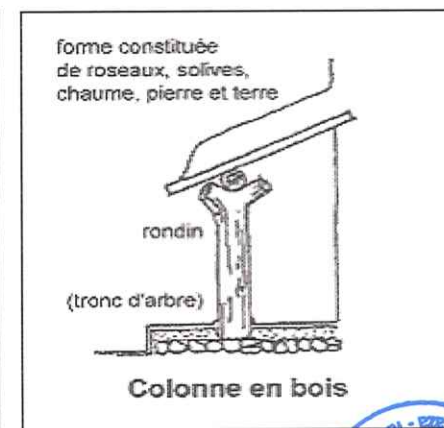
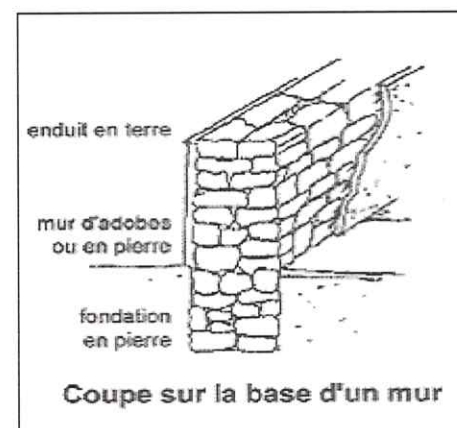
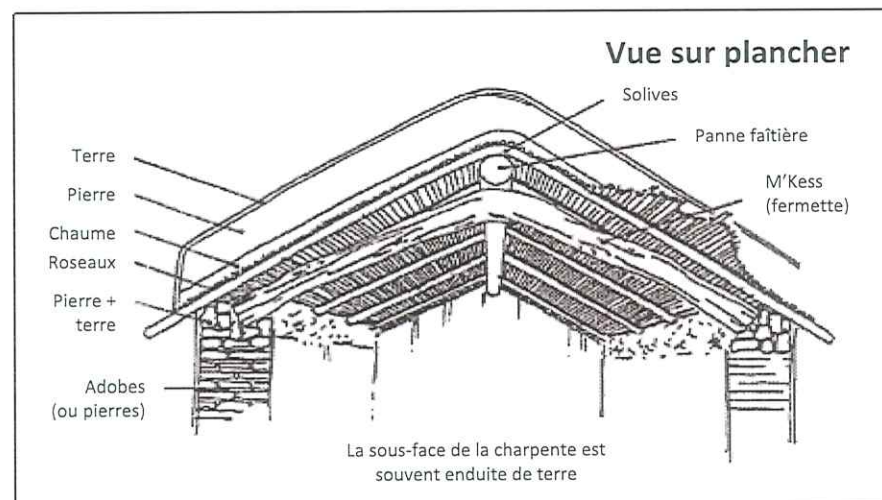
Traditionnellement, les maisons traditionnelles du Rif ont été caractérisées par la technique de construction mixte, utilisant **la pierre schisteuse et le bois** sous la forme d'un chaînage répétitif sur toute la hauteur du mur, et qui ceinture les quatre murs de chaque chambre. On note aussi l'utilisation de **briques d'adobe** et le tout est enduit de terre sur des fondations en pierre.

En ce qui concerne la toiture, elle était généralement recouverte de **chaume**, matériau qui a tendance à être remplacé par les tôles ondulées en zinc ou en acier galvanisé.

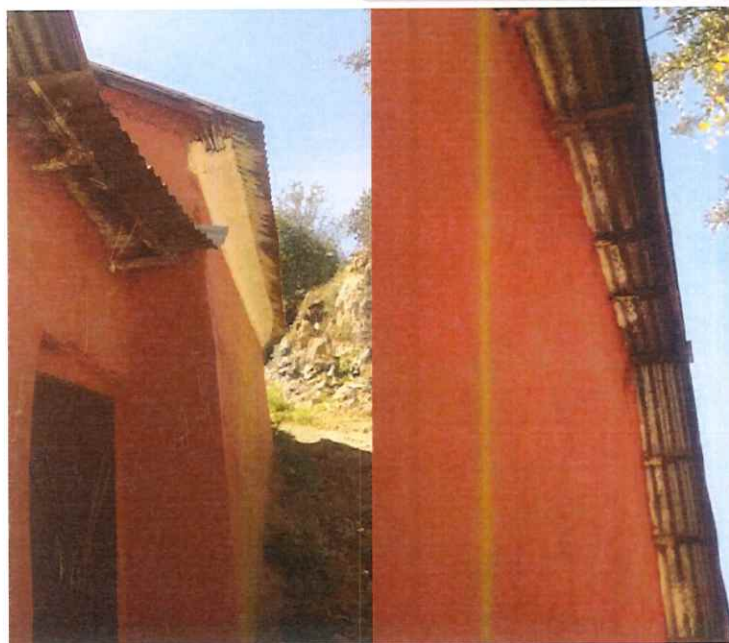
La charpente des constructions est faite de **bois** qui sont disposés de manière à obtenir deux pentes. La sous-face de la charpente est souvent enduite d'une superposition de terre, de pierre, de chaume, de roseaux.

Actuellement, les matériaux utilisés dans la construction des maisons de la commune, ont beaucoup évolué. On note actuellement la tendance à l'utilisation de matériaux modernes, notamment le béton pour la réalisation des structures des habitations.

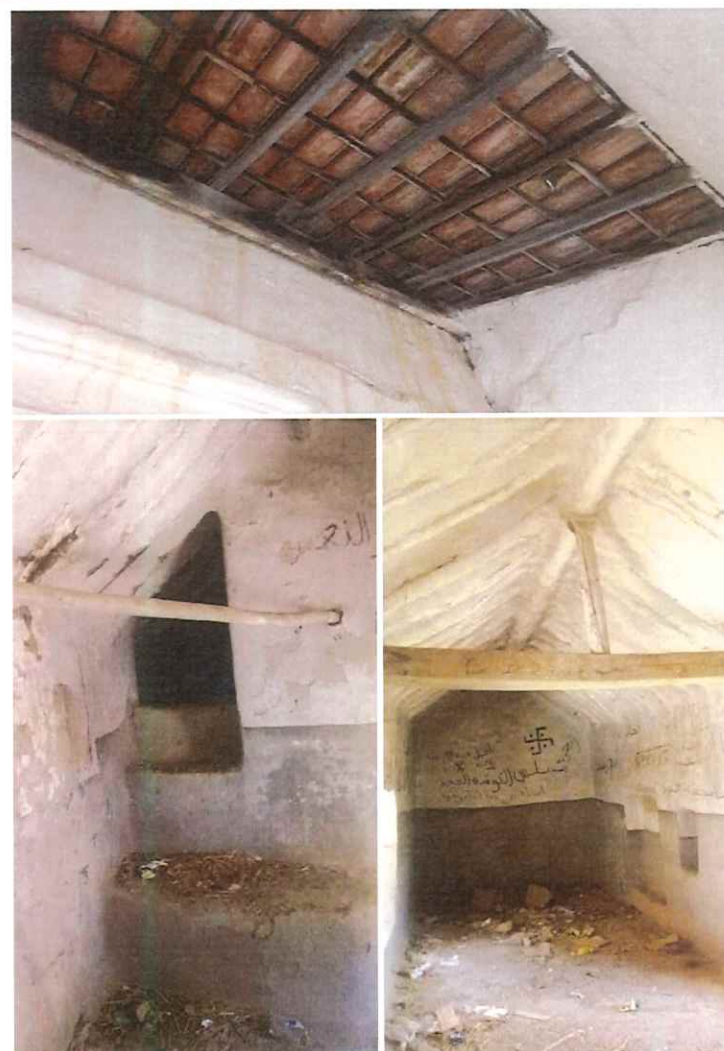
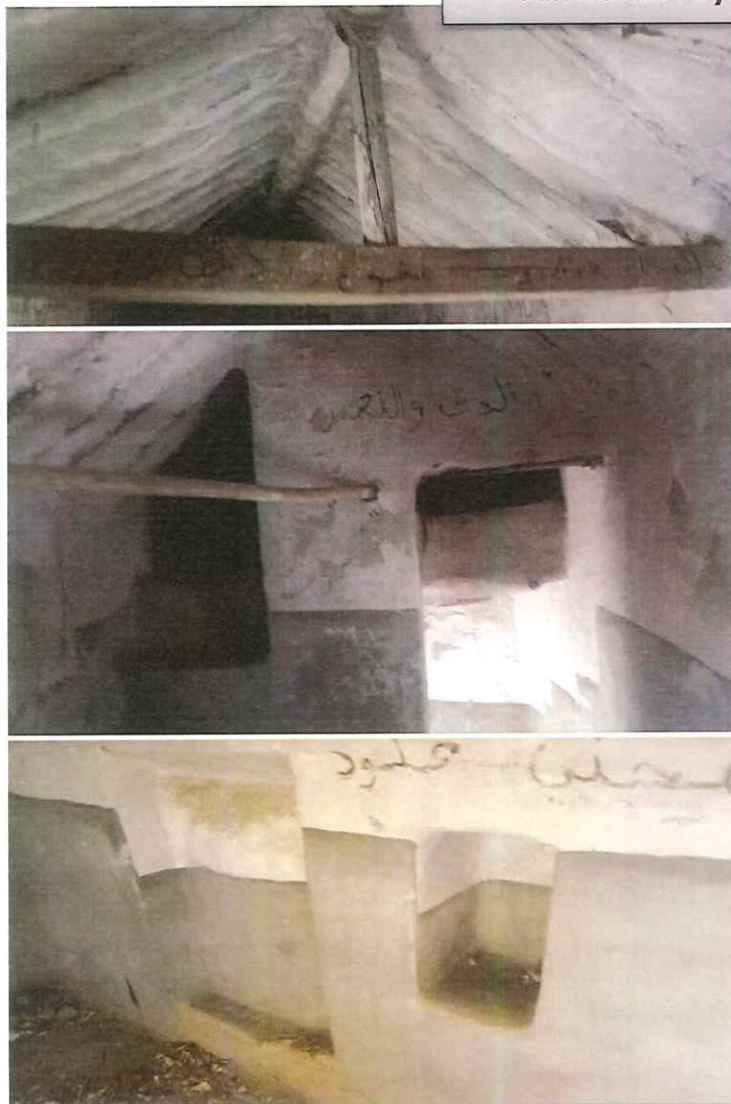
Le zinc est un matériau intrus car il a été introduit à partir des années soixante pour remplacer le chaume pour deux raisons (la légèreté et facilité dans le montage et l'imperméabilité et l'efficacité de protection des murs).



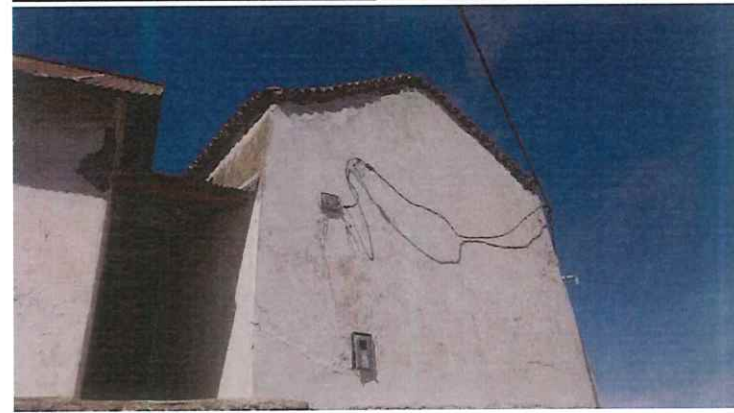
Aïn Barda : Systèmes et techniques de construction



Aïn Barda : Systèmes et techniques de construction



Aïn Barda : Systèmes et techniques de construction



D- DOCUMENTS D'URBANISME

Le centre d'Aïn El Barda est couvert par un plan d'aménagement homologué par Décret n°211.313 du 18 Rajab 1432 (21 Juillet 2011) au B.O. n°5956 du 27 Rajab 1432 (30 Juillet 2011).

Ce plan d'aménagement (PA 2011) a proposé la réalisation de plusieurs équipements, dont :

- Une autre école ;
- Un autre collège ;
- Un lycée ;
- Un autre centre de santé communal ;
- Un terrain de sport ;
- Une maison de jeunes ;
- Une maison de culture ;
- Dar Talib et Dar Taliba ;
- Une gare routière ;
- Un souk hebdomadaire ;
- Des équipements administratifs (ONEP, ONE, Agence postale, Gendarmerie) ;
- Des équipements socioculturels (Maison culturelle) ;
- Des mosquées ;
- Des places et des espaces verts ;
- Des routes, des pistes et des parkings...

La première lecture de ce document, permet de révéler que **la majorité des équipements proposés n'a pas été réalisée**, à l'exception de l'école en cours de construction et un **terrain de sport**.

Ce plan d'aménagement, presque arrivé à terme, est actuellement dans le besoin d'une évaluation et révision, dans le but de définir une vision urbanistique globale, tenant compte des changements qu'ont connus le centre et ses environs.

En termes d'habitat, le plan d'aménagement a prévu trois types d'habitat selon la densité :

Habitat ancien.

Cette classification caractérise les constructions en argile d'un seul niveau Réez de chaussée et rarement deux niveaux R+1. Elles sont de grandes superficies et sont mono familiales. Les voies de circulations intérieures ne sont pas aménagées, et le tracé viaire comporte des impasses difficiles à desservir. C'est une zone d'habitat dense et la densité est voisine de 500 hab/ha.

Habitat de type économique.

Dans ce type d'habitat, la voirie est mieux structurée même si elle n'est pas revêtue, les maisons sont de petites superficies. Elles sont en dur de type R+1 ou à un seul niveau

Zone d'habitat dispersé

Ce type d'habitat est adopté pour les zones périphériques peu denses. Il s'agit d'habitat de grande superficie à l'intérieur des terres agricoles. La densité est d'environ 20 hab/ha.



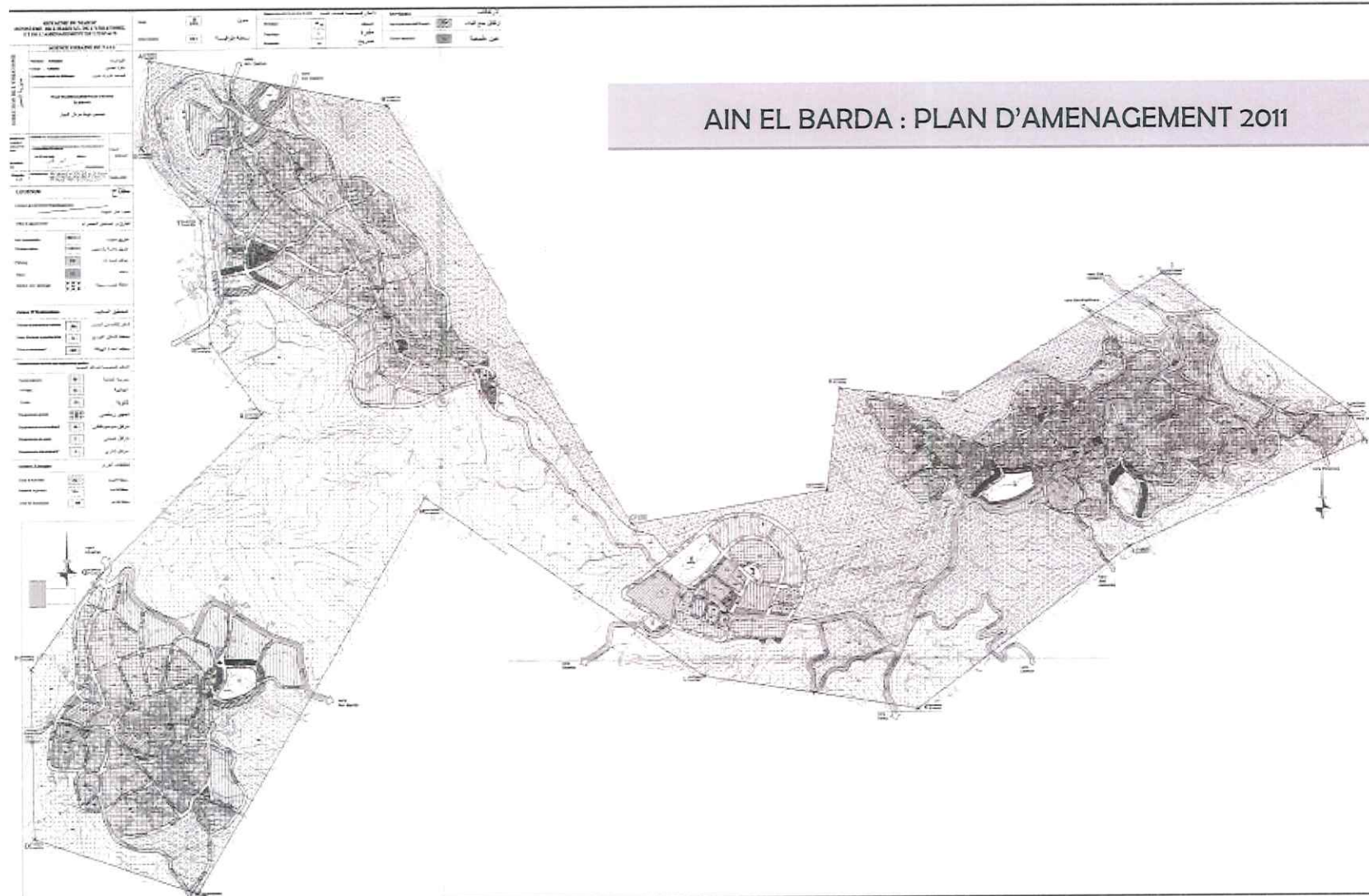
Le futur plan d'aménagement du centre d'Aïn El Barda constitue un catalyseur à sa croissance et permettra non seulement de lui donner un outil juridique pour la gestion de son espace local, mais aussi de le propulser, d'assurer sa dynamique et son développement à différentes échelles (sociales, économiques, urbaines,...) et lui permettre de faire face aux différentes contraintes dont il est confronté, notamment :

- ✿ Le besoin en équipements de superstructure et d'infrastructure... ;
- ✿ Le besoin d'une mise à niveau spatiale et sociale ;
- ✿ Le besoin de mobilisation d'un foncier assaini ;
- ✿ Le besoin de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural ;
- ✿ Le besoin de restauration et de mise à niveau de la voirie ;
- ✿ Le besoin de réorganisation des activités économiques ;

- ✿ Le besoin d'une dynamisation économique, tirant profit de sa situation sur une route provinciale ;
- ✿ Le besoin de renforcement de l'attractivité ;
- ✿ Le besoin de consolidation du rôle d'encadrement du chef-lieu de la commune ;
- ✿ Le besoin de la protection de l'environnement et de la lutte contre les risques naturels...

Ainsi, avant d'entamer les études d'aménagement /développement de ladite agglomération, une évaluation réaliste et objective de ce document d'urbanisme s'avère nécessaire, et ceci à travers une étude comparative afin de sortir les tendances d'urbanisation, le taux de réalisation de l'ancien PA et les blocages qu'il avait rencontrés,... afin de disposer d'une étude qui définit les grandes orientations et la stratégie de développement de l'aire de l'étude.





C.



E- ANALYSE DU FONCIER

Le centre d'Aïn El Barda couvre une superficie totale de 524 ha.

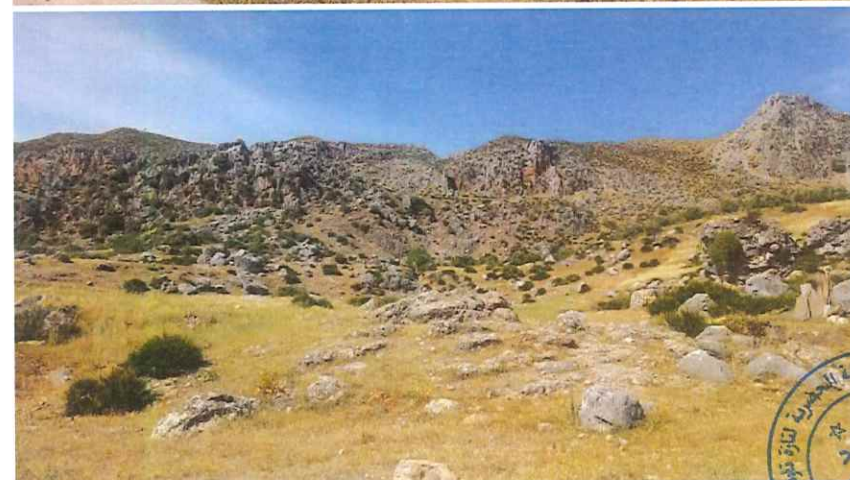
La majorité de ces terres reste non immatriculée, soit 89,6%.

Le reste est réparti entre :

- ⇒ des terrains collectifs, représentant près de 66,8% des terrains immatriculés ;
- ⇒ des terrains Habous, représentant près de 29,5% ;
- ⇒ des terrains propriétés de l'Etat, représentant 3,56% ;
- ⇒ et des terrains communaux, ne dépassant pas un taux de 0,2%.

Catégories	Superficie en m ²	%	Superficie globale	%
Terrains immatriculés			545 840	10,41%
Terrains communaux	1 055	0,19%		
Terrains privés de l'Etat	19 448	3,56%		
terrains Habous	160 853	29,47%		
Terrains communaux	364 484	66,77%		
Terrains non immatriculés			4 696 780	89,59%
Total			5 242 620	100,00%

Source : Enquête auprès de la Commune



CONCLUSION

L'aire de l'étude du présent plan d'aménagement et de sauvegarde se présente sous forme d'agglomérations rurales se trouvant à la périphérie d'une ville (Ghafsai). Leur territoire présente plusieurs atouts naturels (forêts, agriculture, sources d'eaux,...) mais également une fragilité environnementale et des risques naturels.

Sur le plan morphologique, l'aire de l'étude se caractérise par son patrimoine architectural qui est malheureusement en voie de mutation. Les constructions authentiques sont en régression au profit de l'habitat moderne qui défigure l'aspect identitaire de la zone.

Ainsi, la problématique urbanistique de cette aire d'étude peut être axée sur les points suivants :

- ❖ La problématique de l'enclavement du territoire, dans un espace de relief accidenté et d'une trame routière défailante et insuffisante ;
- ❖ La problématique de l'hétérogénéité de l'habitat et de la prolifération de constructions modernes en désharmonie

avec le cadre naturel local, dans un contexte de nuisance au patrimoine architectural local ;

- ❖ La problématique du manque de certains équipements de base, notamment l'assainissement et des équipements de superstructures, notamment un lycée, une maison d'accouchement... ;
- ❖ La problématique de la fragilité des ressources naturelles et de la gestion des risques que présente ce territoire ;
- ❖ La problématique de l'émigration des jeunes en quête d'opportunités d'emplois et d'un niveau de vie urbain et social meilleurs, dans un contexte d'abandon des terres agricoles fertiles...

C'est à ces enjeux que ce Plan d'Aménagement et de sauvegarde tâchera de trouver des "solutions urbaines, paysagères et de sauvegarde du patrimoine naturel et architectural " dans un cadre d'équité sociale, d'efficacité économique et de durabilité environnementale.



CHAPITRE III : ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE ET DE SUPERSTRUCTURE

INTRODUCTION

Les équipements d'infrastructure, les équipements sociaux et les services divers constituent l'assise de toute politique de développement dans le monde rural. Leur disponibilité permet la fixation de la population autochtone, voire l'attractivité des populations riveraines. Leur manque ou insuffisance freine, par contre, le processus de développement territorial et encourage l'exode vers d'autres centres et villes mieux équipés.

De ce point de vue, la présente étude de plan d'aménagement et de sauvegarde s'est intéressée à l'analyse quantitative et qualitative de l'infrastructure de base (voirie et réseaux divers) et des équipements socio-collectifs. L'objectif étant de faire naître un **pôle de développement attractif, desservant l'ensemble du territoire communal et intercommunal**, par le développement de son champ de rayonnement et de polarisation en termes d'offre de services. Pour ce, il importe de procéder à la détermination des insuffisances actuelles et des besoins à l'horizon du Plan d'aménagement et de sauvegarde, selon les normes d'équipements en vigueur et tenant en compte les deux piliers de développement équitable, à savoir :

- Le développement durable avec des équipements respectueux de l'environnement et du paysage rural prédominant ;
- Le développement social avec la proposition de solutions idoines aux diverses insuffisances en termes d'équipements de base et/ou de proximité.

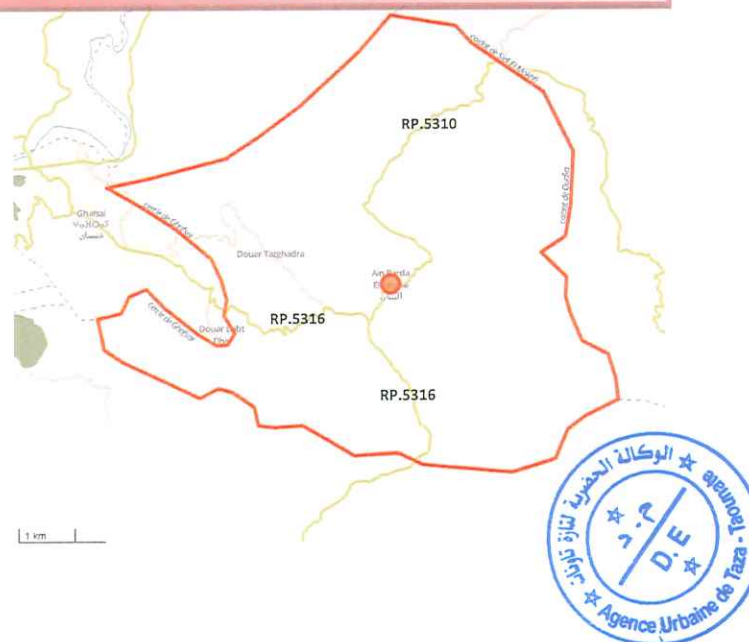
A- ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

I-1. VOIRIE

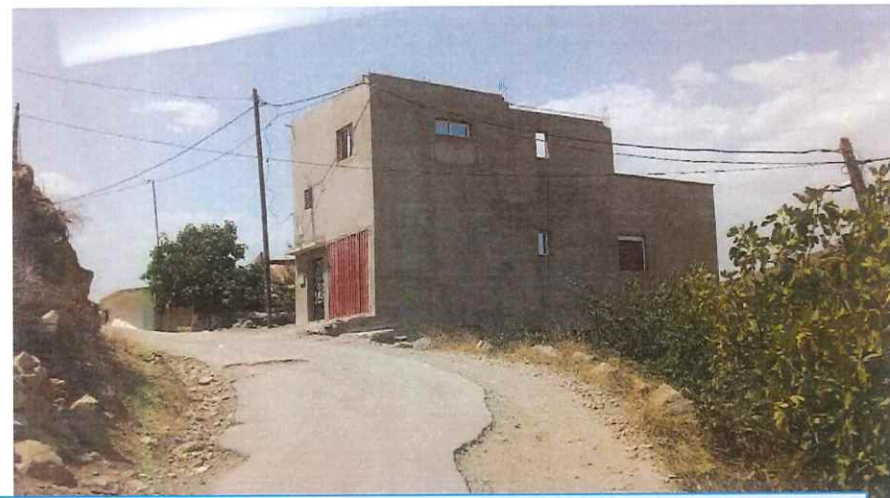
L'aire d'étude d'Ain Barda est traversée par les deux routes provinciales la RP.5310 et RP.5316 qui relient cette entité aux agglomérations environnantes. Toutefois, ces routes sont en phase de réaménagement après s'être dégradées.

D'autre part, le réseau routier de la commune est composé principalement de pistes et de sentiers non aménagés.

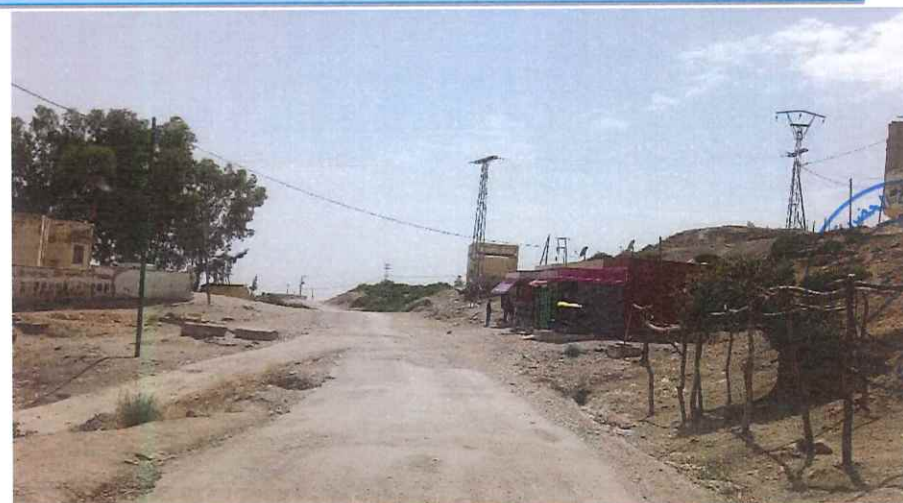
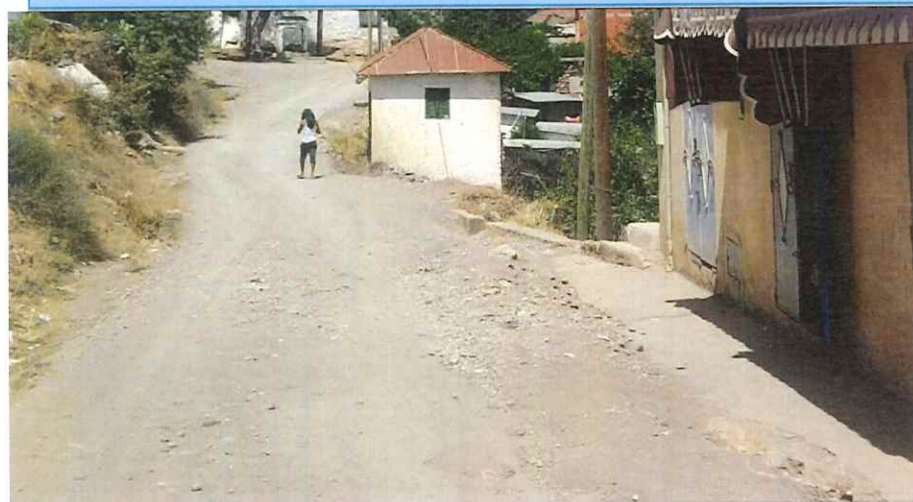
VOIRIE DESSERVANT LA COMMUNE EL BIBANE

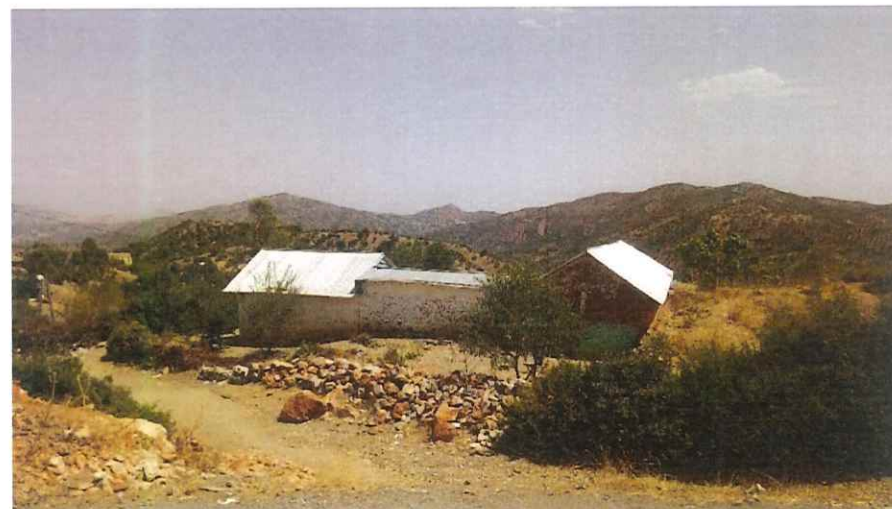






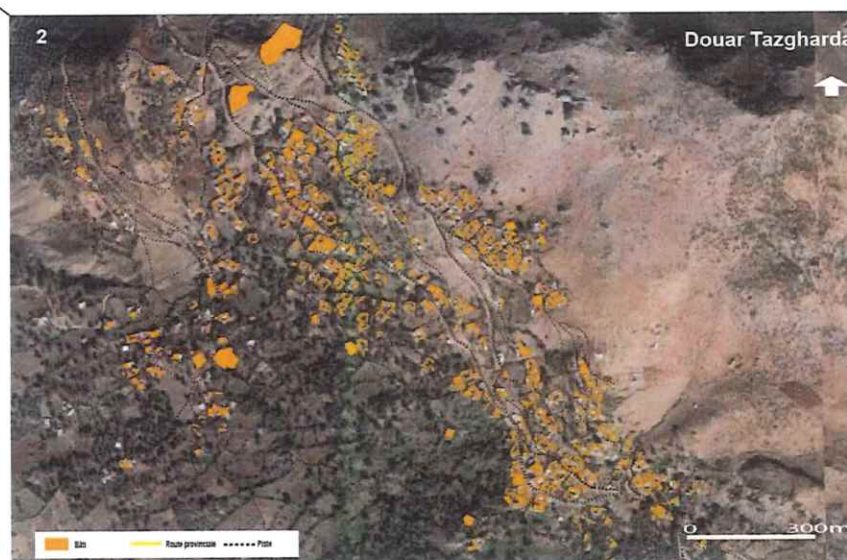
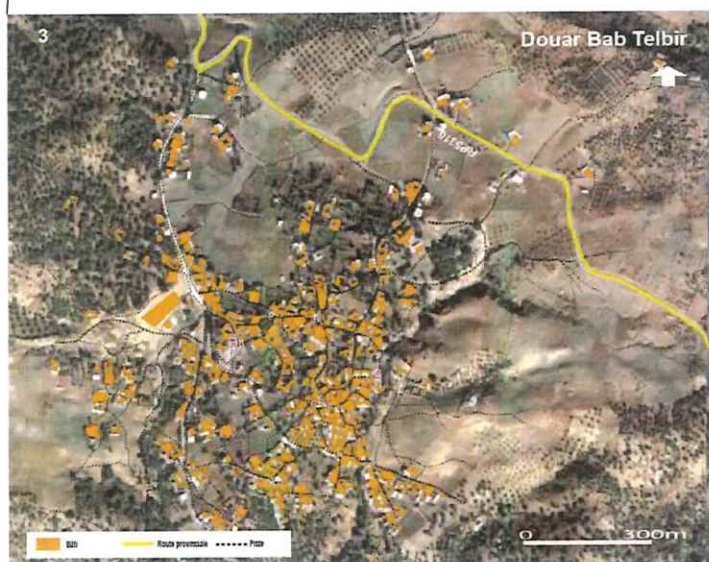
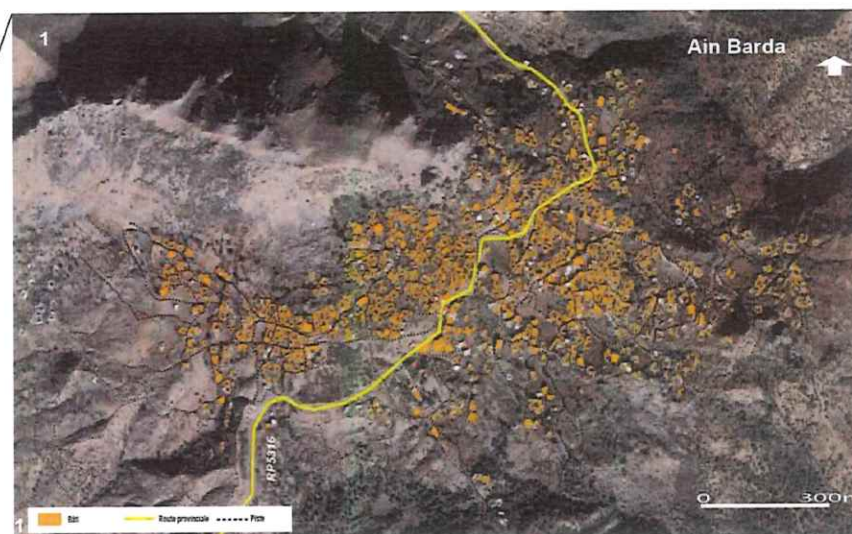
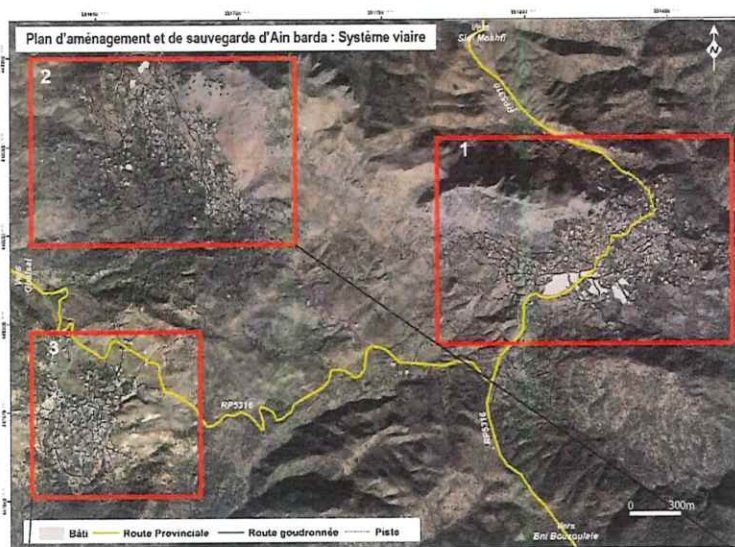
La route provinciale 5310 en état dégradé





Des pistes et des sentiers non aménagés





I-2- RÉSEAU D'EAU POTABLE

L'accès à l'eau potable est une condition indispensable de promotion territoriale de toute la localité, influençant la qualité du cadre spatial de vie de sa population locale et par voie de conséquence son niveau de développement humain et son pouvoir attractif en relation avec les différentes composantes de son armature à différentes échelles territoriales. A cet égard, nous signalons que le taux de branchement individuel des ménages au niveau de la commune est de 39,9% Selon le dernier RGPH de 2014. La population, n'ayant pas accès au branchement individuel, utilisent les puits qui ne sont pas toujours remplis, surtout durant les périodes chaudes. Selon la monographie communale, le taux de branchement d'Ain Barda est de 80% qu'elle compte agrandir à travers le projet du barrage Essahla.

L'alimentation en eau potable du centre de la commune est assurée à partir :

- Du forage n°IRE 1527/9, d'une profondeur de 150m, ayant un niveau dynamique de 119.92m et un niveau statique de 88.5m. Ce forage est équipé pour un débit de 7.5 l/s.
- Du forage n°1526/9 qui a une profondeur de 104m, un niveau dynamique de 100m et un niveau statique de 65.32m. Ce forage est équipé pour un débit de 2 l/s.

En plus de ces ressources en eau, il existe des puits individuels. Le système d'approvisionnement en d'eau potable est composé de 3 types de conduites :

- Une conduite en PEHD Ø75 PN16 de longueur 1100 ml branchée sur le réseau existant via un regard avec vanne de sectionnement.
- Une conduite en PEHD Ø50 PN16, de longueur 1582 ml assurant l'alimentation des ménages existants.
- Une conduite en PEHD Ø63 PN16 de longueur 924 ml qui assure la liaison entre les conduites Ø50 et Ø75



I-3-RESEAU D'ELECTRICITE

Tel que l'accès à l'eau potable et au réseau viaire de bonne qualité, le branchement au réseau public d'électricité est une autre condition stratégique de développement territorial de différentes entités socio-spatiales, cherchant à assurer à la population un cadre de vie favorable. Dans ce sens, la commune

dispose d'une couverture en réseau d'électricité public d'un taux de branchement de près de 94%, mettant en amont le progrès réalisé à cette échelle, depuis le lancement du programme PERG en 2002, permettant un accès généralisé de la population du centre au réseau d'électricité.



I-4-RESEAU D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET SOLIDE

I-4-1.ASSAINISSEMENT SOLIDE

Le centre d'Ain Barda ne dispose pas de moyens nécessaires pour la collecte des ordures ménagères. Les déchets solides sont déposés dans les propriétés sans traitement préalable et ce en l'absence de décharge publique contrôlée.

Cette situation engendre l'apparition de points noirs ou des décharges sauvages, avec les risques sanitaires et d'hygiène que cela entraîne. Les perspectives de développement prévues dans ce domaine sont toutefois importantes, dans la mesure où cette zone se considéra comme étant un centre émergeant qui doit répondre aux normes d'un village de route.

I-4-2.RESEAU D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Le centre d'Ain Barda ne dispose pas de systèmes d'assainissement liquide approprié.

Les eaux usées sont collectées vers les puits perdus et les eaux pluviales des terrasses sont collectées à part et acheminées vers la voirie.

Les eaux pluviales du périmètre urbain sont drainées par plusieurs chaâbas et quelques caniveaux réalisés en béton ou en terre. Ce réseau associé aux pentes du terrain assez importantes et distances de parcourt courtes, assure la collecte et l'évacuation des eaux pluviales urbaines ainsi que les apports extérieurs sans problèmes notables.

Néanmoins, on note l'existence d'un seul point de stagnation des eaux pluviales.

En l'absence d'un réseau d'assainissement liquide dans la commune, les habitants utilisent des fosses septiques non conformes. Celles-ci constituent un risque de contamination des eaux souterraines souvent utilisées à la consommation propre des ménages (puits individuels et collectifs).



B- EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

En matière de développement, les équipements socio-collectifs jouent un rôle fondamental pour la stabilisation de la population locale et l'amélioration de son niveau de vie, notamment celle qui présente des vulnérabilités. Ainsi, les besoins en matière d'enseignement, de formation, de santé et dans les domaines socioculturels doivent être constamment intégrés dans toute stratégie de développement.

En termes d'équipement, le centre de la commune d'El Bibane dispose de quelques équipements administratifs et socio-collectifs, d'équipements d'enseignement (primaire et collège), d'équipements sanitaires ne représentant qu'un centre de santé. Par ailleurs, l'aire d'étude connaît un manque d'infrastructure que le prochain plan d'aménagement doit prendre en compte.

II-1. ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET SOCIO-COLLECTIFS

Le centre d'Ain Barda ne dispose de quelques unités administratives et socio-collectives. Nous citons :

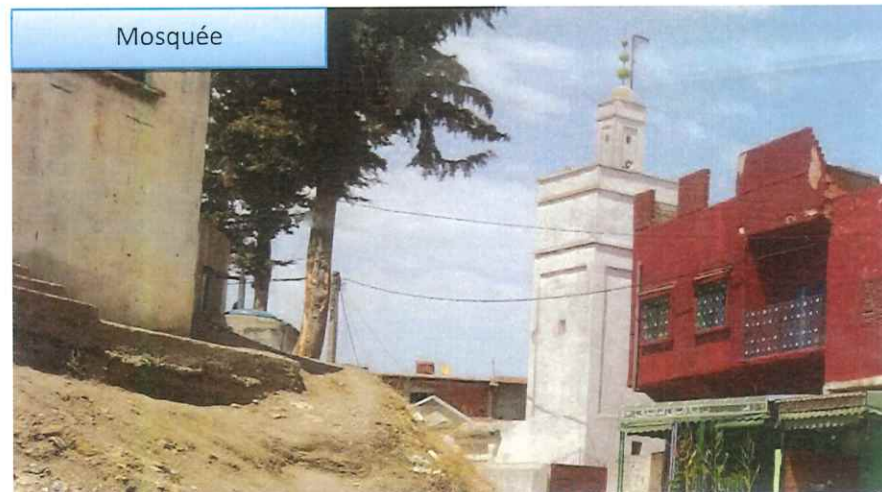
- Maison communale ;
- Bureau de poste dans un état délabré ;
- Le centre de l'artisan ;
- Le foyer féminin et le centre d'éducation et de formation féminine ;
- L'ONEP ;
- L'unité de séchage des figues.



Foyer féminin



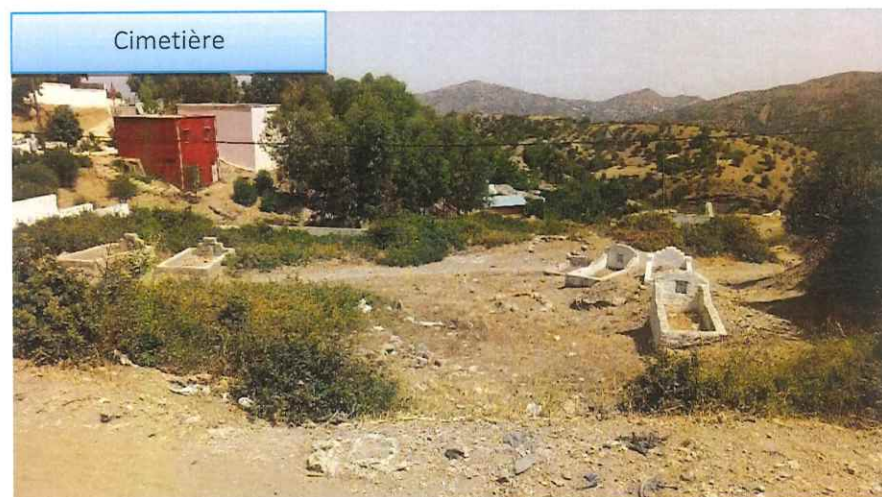
Mosquée



ONEP



Cimetière



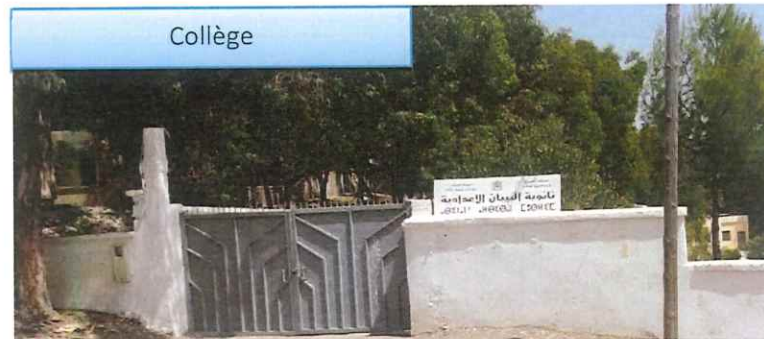
II-2. ÉQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le développement territorial de chaque entité socio-spatiale, quelque soit son échelle, exige non seulement la mise à niveau et la restructuration de son espace, mais surtout une meilleure qualification de son potentiel humain. Dans ce sens, le renforcement des équipements d'enseignement de différents niveaux scolaires et la mise en œuvre des infrastructures d'accueil des étudiants et des structures d'encouragement de la scolarisation, constituent une préoccupation principale de toute politique et stratégie de développement, dont essentiellement les documents d'urbanisme cherchant la promotion d'un cadre spatial favorable à toute action de requalification humaine.

A cette échelle, l'aire d'étude est dotée de deux écoles préscolaires, une école primaire, un groupe scolaire et un collège.

Le futur Plan d'Aménagement devra prévoir la création d'un lycée, d'un pôle à caractère socio-éducatif et culturel au niveau du centre chef-lieu, une bibliothèque communale, maison de Jeunes soit des équipements qui manquent à l'échelle de l'ensemble du territoire de la commune. De telles actions permettront à l'amélioration du taux de scolarisation, de même qu'elles contribueront à lutter contre le phénomène de la déperdition scolaire.

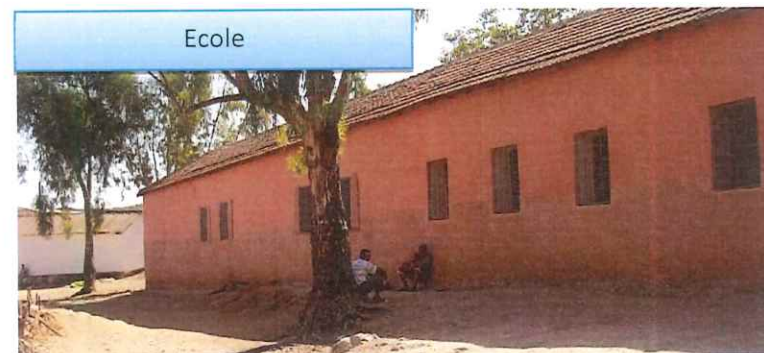
Collège



Groupe scolaire



Ecole



II-3. ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

La qualité de vie de la population locale et son amélioration représente une question primordiale du développement territorial visé par le présent plan d'aménagement du centre Ain

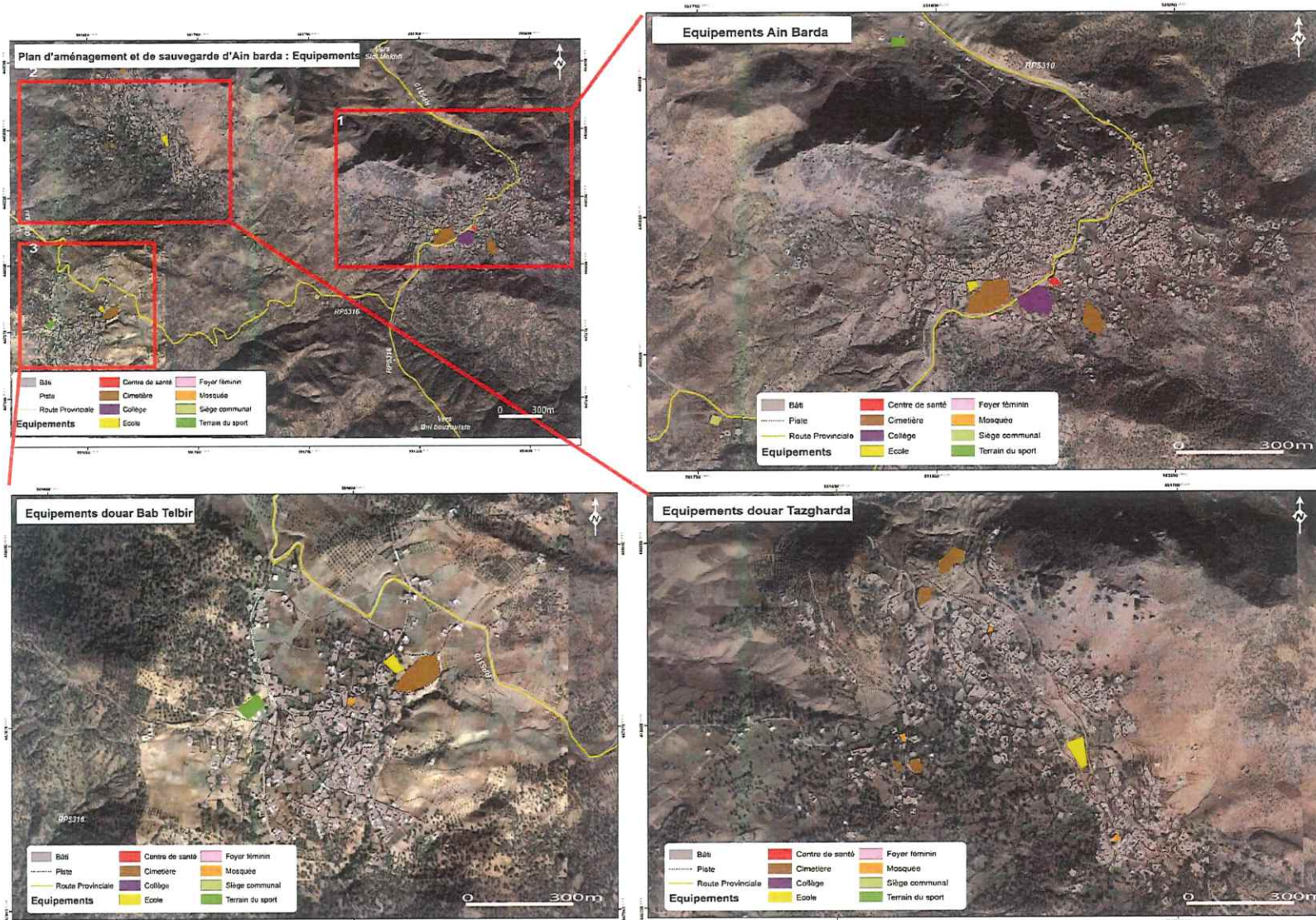
Barda, à travers le défi de haussement de la qualité du cadre de vie de la population sous ses différentes dimensions, dont la dimension sanitaire. A ce niveau il va falloir noter que l'aire d'étude dispose d'un centre de santé dépourvu d'une salle d'accouchement. Quant au staff médical du centre de santé, il se limite en un seul médecin et deux infirmiers pour l'ensemble de la population communale, soit une offre d'un infirmier pour 3151 habitants contre une norme internationale de 2.3 infirmiers/1000 hab. et de 1 médecin pour 6303 habitants contre une norme d'un médecin pour 5000 habitants, soit un staff médical insuffisant

s'ajoutant à faibles capacités techniques et matérielles du centre de santé.

Toutefois la proximité par rapport à la ville de Ghafsai, renforce la dépendance de la population locale et par causalité du territoire du centre à d'autres territoires cherchant à satisfaire leur besoins médicaux.

Dans ce sens, le présent plan d'aménagement devra prévoir la création d'une salle d'accouchement, tout en sollicitant le renforcement du staff médical du centre de santé et son renforcement en matière d'équipements techniques, cherchant à promouvoir une offre sanitaire de qualité.





DEUXIEME PARTIE : PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET EN LOGEMENTS

CHAPITRE I: PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET EN LOGEMENTS

A. PRINCIPES DES PROJECTIONS

De par la nature de la présente étude, le diagnostic dressé dans la première partie du rapport, joint à la synthèse A.F.O.M établie ci-dessus, a pour objet de relever le double défi suivant :

- ❖ Permettre la compréhension de la situation actuelle de l'aire de l'étude et l'évaluation des conditions de vie de sa population ;
- ❖ Constituer le véritable point d'ancrage de la formulation des projections et de la définition des tendances.

Compte tenu des développements précédents, et si nous considérons que le premier objectif a été atteint, la cohérence de notre démarche nous incite dans cette partie à orienter nos investigations dans le sens prospectif. Les tendances à définir et les projections à formuler ne peuvent évidemment pas être considérées comme des prédictions parfaites. L'essentiel de l'acte de projeter consiste surtout dans la délimitation des frontières au-delà desquelles la validité des propositions retenues n'est plus garantie. Les projections que nous allons formuler comportent donc probablement une marge d'incertitude et excluent de facto les mutations radicales qui, si elles se produisent, risquent de bouleverser les données de base et les tendances qui en découlent.

Ainsi, et quel que soit le degré de fiabilité et de précision qu'elles puissent atteindre, les présentes projections démographiques ne peuvent prétendre à l'exactitude des effectifs annoncés, mais tenteront de les approcher tant que possible. Pour ce, les calculs menés à cet égard prendront en considération les principales composantes démographiques et les conditions socioéconomiques de la population de l'aire de l'étude.

Deux scénarios (ou variantes) sont donc présentés : un scénario tendanciel et un scénario volontariste, utilisant tous deux la formule exponentielle suivante :

$$P_t = P_0 \times (1+r)^x, \text{ où :}$$

P_t : l'effectif de la population à la date t

P_0 : l'effectif de la population à la date de départ

r : Le taux d'accroissement annuel intercensitaire moyen

x : Nombre d'années de projection (la différence entre la date de départ et l'année de projection)



B- PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

I. SCÉNARIO TENDANCIEL

La méthode tendancielle tient compte de l'évolution passée, pour décrire la tendance future de la population. Elle suppose que la population évoluerait dans les années à venir selon le rythme d'accroissement antérieur et qu'il n'y aurait pas de grandes mutations en termes de mortalité, de fécondité et de migration.

Cette variante s'appuie donc sur l'hypothèse d'une croissance démographique allant dans le sens de la tendance observée durant la période la plus proche ; ici entre 2004 et 2014, soit un **taux négatif de -0,5% pour la commune**.

Projections de la population et des ménages - Scénario tendanciel

Année	2014*	2022	2030
Commune d'El Bibane			
Population	6303	6050	5800
Ménages	1488	1515	1550
TAMA	-0,50%		-0,50%

Source population et ménages de la commune en 2014 : RGPH 2014

Selon le scénario tendanciel, la population communale serait, en 2022, d'un effectif de 6050 habitants 1515 ménages, pour atteindre à l'horizon du plan d'aménagement et de sauvegarde environ **5.800** habitants et **1.550** ménages. En outre, les projections données par le HCP, pour la commune d'El Bibane s'approche de celle, du scénario tendanciel, comme le montre le tableau ci-dessous :

Projections démographiques à l'horizon 2030 données par le HCP

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Commune El Bibane	5930	5864	5798	5732	5664	5596	5528	5459	5390	5321	5252

Source : HCP-Direction Régionale de Fès-Méknès



D'autant plus, la méthode tendancielle présente l'inconvénient du maintien de la tendance antérieure. En effet, en projetant une situation à partir d'un constat réel basé sur la croissance globale, on projette aussi les circonstances du moment et les données à caractère structurel et conjoncturel qui sont susceptibles de connaître des changements à l'avenir.

Cette remarque fondamentale nous amène à opter pour une méthode volontariste, où des facteurs socioéconomiques endogènes et exogènes sont sensés agir dans l'évolution démographique.

II- SCÉNARIO VOLONTARISTE

Ce scénario se permet de corriger la tendance antérieure par l'introduction de certaines données socioéconomiques, spatiales et conjoncturelles importantes. Dans ce sens, il est primordial de prendre en compte les projets communaux en cours de réalisation, les projets qui peuvent être réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan d'aménagement, ainsi que les possibilités de développement d'un climat d'investissement privé.

Ce deuxième scénario prend en considération les tendances évolutives des principaux indicateurs sociodémographiques, annonçant une augmentation de la procréation, donc de la hausse de la croissance démographique, notamment :

- La jeunesse de la population (60,5% moins de 35 ans) ;
- L'importance de la proportion des mariés (42.2%) ;
- L'âge modéré au premier mariage, situé à 28.7 ans pour la commune

Ce scénario tient aussi compte des orientations générales de développement de l'aire de l'étude et de sa commune, notamment :

- L'amélioration du cadre de vie général de la population et le renforcement de l'attractivité locale par l'aménagement du réseau viaire et l'amélioration de l'accessibilité et de la connectivité par rapport à l'armature provinciale et régionale ;
- La mise à niveau paysagère et architecturale locale et la promotion d'un habitat règlementaire authentique ;
- La promotion d'une économie plus productive et génératrice de revenus et de richesses...

Ainsi, on opterait pour des TAMA positifs évolutifs, suite à la concrétisation des orientations du présent PA et l'amélioration de l'attractivité de **la commune**, soit un TAMA de **0.5% durant la première période et 1% durant la deuxième**.

Pour les ménages, on suppose le maintien de la tendance à la baisse de la taille moyenne tant dans l'aire de l'étude qu'à l'échelle de toute la commune.



Ainsi, ce scénario porterait les effectifs de la population de la commune et du centre aux valeurs suivantes :

Projections de la population et des ménages - Scénario volontariste

Année		2014*	2022	2030
Commune d'El Bibane	Population	6303	6550	7100
	Ménages	1488	1635	1775
	TAMA	0.5%		1%

Source population et ménages de la commune en 2014 : RGPH 2014

C- PROJECTIONS EN LOGEMENTS

I- DEFICITE ACTUEL EN LOGEMENTS

Les besoins en logements englobent le déficit enregistré en 2014 et celui déduit de la croissance démographique de l'aire d'étude jusqu'à 2030. Dans le cadre de ces projections, nous prendrons uniquement en considération la demande potentielle en logements, sans tenir compte de la solvabilité ou des revenus des ménages locaux. Les besoins en matière de logements sont seulement celles qui concernent les résidences principales, les besoins en logements secondaires n'ont pas été pris en compte dans cette projection. La prévision n'étant pas une science exacte, les résultats ne dépendront que des hypothèses et variables retenus pour l'évaluation des besoins des ménages. Le déficit enregistré en 2014 est calculé à partir du nombre total de ménages, estimé à **1488** selon le Haut-Commissariat au Plan (RGPH 2014). Cet effectif global englobe en fait :

- ♣ 1,1% de locataires, soit 16,36 ménages que l'on peut arrondir à **16 logements** à prévoir ;
- ♣ 4,7% d'autres ménages non propriétaires, soit 70 ménages, ou **70 logements** à prévoir ;

Néanmoins, si nous prenons en considération l'ancienneté des habitations ainsi que la typologie d'habitat prédominante (habitat rural), nous serons appelés à encore majorer les besoins futurs en logements dans l'aire d'étude. Dans le cadre de la sauvegarde d'Ain Barda et de la possibilité d'existence d'habitat menaçant ruine ou d'habitat sommaire, il est nécessaire d'augmenter la proportion du déficit en matière de logement de 50 ménages qui auront besoin d'un nouveau logement.



Le tableau suivant récapitule et additionne les besoins actuels en logements au niveau de l'aire d'étude :

Déficit actuel en logements		
Désignation	Nombre de Ménages	Déficit actuel en logements
Ménages locataires	16	16
Autres ménages non propriétaires	70	70
Habitat rural et sommaire	50	50
Total	136	136

Source : Calcul de la présente étude

II- BESOINS EN LOGEMENTS A L'HORIZON 2030

Pour les besoins en logements à l'horizon 2030, on ajoute au déficit actuel, le nombre de ménages additionnels qui est de :

- ♣ **62** pour le scénario tendanciel (1488 ménages en 2014 pour atteindre 1550 ménages en 2030, malgré la réduction tendancielle de la population communale) ;
- ♣ Et **287** pour le scénario volontariste (1488 ménages en 2014 – 1775 ménages en 2030).

Ainsi, selon le même principe, qui est celui d'un logement par ménage, les besoins futurs en logements sont estimés à :

- ♣ **198** pour le scénario tendanciel ;
- ♣ **423** pour le scénario volontariste.

Si l'on consacre 1 ha pour 4 logements, les besoins en espace seront estimés à :

- ♣ **49,75 ha** pour le scénario tendanciel ;
- ♣ **106 ha** pour le scénario volontariste.



Récapitulatif des besoins en logements à l'horizon du PA

Désignation	Logements	Espaces à urbaniser
Déficit actuel	136 unités	-
Besoin futur (scénario tendanciel)	198 unités	49,75 ha
Besoin futur (scénario volontaire)	423 unités	106 ha

Source : Projections de la présente étude

Eu regard à ces différents résultats, des efforts devront donc être mobilisés chaque année pour chercher au maximum à couvrir l'ensemble des besoins en logements dans notre aire d'étude.

Ainsi, pour chaque scénario, le nombre moyen de logements par an à réaliser pendant les 10 ans du PA est de :

- ♣ **20 logements en moyenne par an** pour le scénario tendanciel, soit environ **5** Ha de surface à engager chaque année ;
- ♣ **42 logements en moyenne par an** pour le scénario volontariste soit plus de 10 Ha de surface à engager annuellement.



CHAPITRE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

A. PRINCIPES ET FONDEMENTS

La commune d'El Bibane est située dans une zone à caractère montagneux, avec des pluies abondantes. En outre, elle est à de ressources hydriques très importantes (proximité du Barrage Al Wahda), à même de lui faire bénéficier d'une culture irriguée.

Selon ce constat, les perspectives économiques de l'aire de l'étude annoncent la promotion d'une **agriculture moderne**, basée sur l'oléiculture, avec l'apparition de quelques activités accompagnantes, notamment de **commerce** et de **services**.

Les perspectives économiques de cette commune tiennent compte des principales orientations de l'étude du SRAT de l'ex-région de Taza Al Hoceima Taounate. Cette étude a classé la commune d'El Bibane dans l'espace projet du « **Rif central** ». Cet espace projet est qualifié de zone de montagne, caractérisée par la prédominance de plantations arboricoles fruitières. L'activité de la population est surtout basée sur l'agriculture pluviale, essentiellement l'arboriculture fruitière (figuier, olivier, ...etc.), les céréales et les légumineuses comme cultures intercalaires. Par ailleurs, les potentialités naturelles de la zone offrent de grandes possibilités de développement de **niches spécifiques du tourisme écologique et culturel**.

Les orientations stratégiques du SRAT proposées pour cet espace sont :

- ✎ **La préservation et la valorisation des ressources naturelles :** visant la protection et la reconstitution du couvert végétal

par des actions de reboisement afin d'améliorer le cadre naturel et réduire les effets d'érosion pluviale et l'instabilité des sols. Cette stratégie de protection environnementale peut se coupler avec le développement d'un tourisme de « niches », implanté sur des secteurs montagneux bien délimités. En développant les bases hôtelières de certains centres urbains du Rif et en aménageant quelques circuits touristiques, la région offrira alors de très fortes potentialités d'innovation et de développement dans le secteur touristique (écotourisme, tourisme culturel, tourisme artisanal, etc.), sans pour autant nécessiter un investissement financier lourd.

- ✎ **Le développement d'économies alternatives aux circuits marginaux :** L'économie locale est largement dominée par les économies marginales (culture du cannabis dans la zone Ketama-Targuist, contrebande à l'est) et sur les remises de MRE. C'est dans ce sous-espace que se pose avec acuité le problème des reconversions des activités économiques et d'un développement alternatif efficace. Le Rif central doit mettre en place des mesures d'incitation pour le remplacement des cultures de cannabis. Des mesures visant à réorienter la culture du chanvre vers la production textile, la production papier ou les plantes aromatiques et médicinales sont à envisager. Cela passe également par une diversification et une valoriser des filières agricoles. Une intervention en faveur d'une

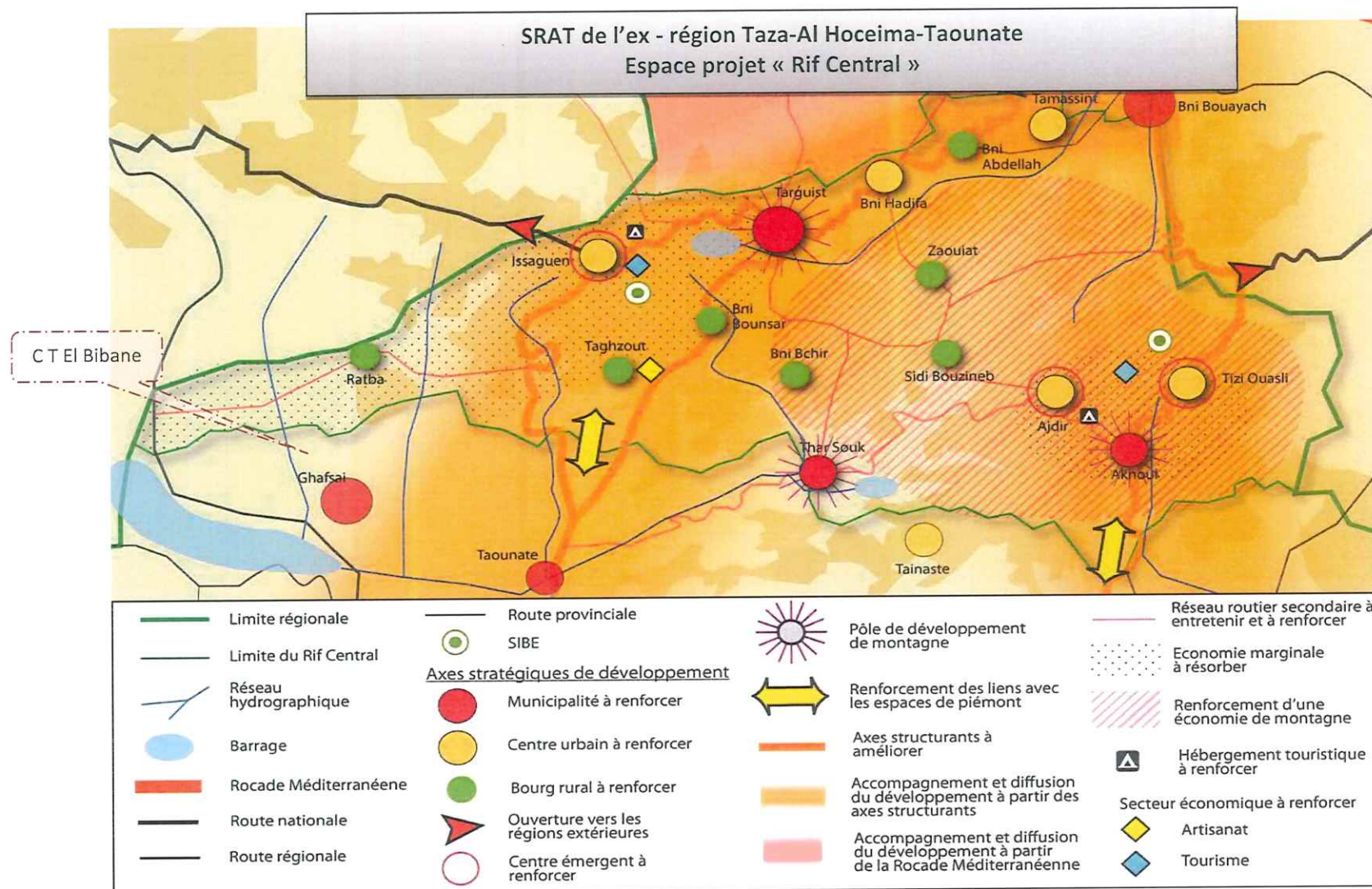
agriculture de montagne est à prévoir afin de mieux articuler l'agriculture et l'élevage tout en maintenant les équilibres écologiques du Rif. Des secteurs économiques complémentaires tels que la sylviculture, l'agriculture en petit périmètre irrigué ou l'artisanat sont à développer sur l'ensemble de l'espace.

↳ **L'amélioration des conditions de vie de la population** : Des interventions stratégiques en faveur de l'amélioration des conditions générales de vie des populations sont à mettre en œuvre. Pour ce faire, une mise à niveau des localités urbaines existantes est nécessaire. De petite taille et peu équipées, ces localités, surtout celles du Rif central oriental, ne parviennent pas à capter l'exode rural des campagnes environnantes. Il faut donc assoir **le développement humain du Rif Central** sur l'amélioration des services, des infrastructures et des équipements des centres urbains existants. Ce renforcement de la base de l'armature urbaine évitera la marginalisation de certains espaces en créant des polarités internes dont le rayonnement permettra de mieux fixer les populations rurales.

↳ **Le désenclavement des zones rurales isolées** : L'ensemble rifain, compte tenu de sa topographie, est une zone difficile d'accès. Le milieu rural et montagnard notamment est enclavé par rapport aux pôles urbains régionaux. Les infrastructures routières sont fragilisées par les fortes pentes et les conditions climatiques difficiles. Non reliées

directement entre elles par des infrastructures routières suffisantes, deux zones se dessinent dans l'organisation fonctionnelle du Rif Central. L'une à l'ouest dominée par Targuist et organisée le long de la route des crêtes, et l'autre à l'est autour d'Aknoul, moins développée et plus enclavée. **Des aménagements routiers spécifiques sont à prévoir** pour mettre en réseau les différentes zones du Rif Central et permettre un accès minimum à toutes les zones rurales actuellement enclavées. La priorité doit viser **l'amélioration et le renforcement des deux axes de raccordement nord-sud**. Ces deux axes sont primordiaux pour mettre en cohérence l'ensemble des espaces régionaux en permettant une jonction entre la Rocade méditerranéenne au nord et l'autoroute au sud. Ces axes doivent également servir à la diffusion du développement au niveau local et rehausser l'attractivité de certaines zones aujourd'hui répulsives. Un effort devra également être fait pour **l'aménagement et l'amélioration des réseaux routiers secondaires et des pistes rurales**. Les liaisons nord-sud entre le Rif central et le Rif littoral sont à encourager ainsi que les liaisons entre l'est et l'ouest du Rif Central. Ce réseautage entre l'armature urbaine et l'armature rurale de l'espace est essentielle pour améliorer la qualité de vie des ménages.





Les perspectives économiques établies dans le cadre de cette étude se basent sur le principe de reconfirmation de la première vocation de la commune, à savoir **la fonction agricole** et faire de ce secteur un moteur de développement d'autres activités économiques. Ceci est possible moyennant l'engagement de la commune dans le programme national tracé par **le Plan Maroc Vert**.

Le plan régional pour l'ex-région de Taza-Al Hoceima-Taounate table sur une enveloppe de 5,2 milliards de DH d'investissements et **75 projets** concernant essentiellement :

- L'extension et le renouvellement des plantations d'agrumes et l'agrégation de leur production ;
- L'extension et l'intensification d'oliviers accompagnée de la production et la transformation d'olives ;
- L'extension, la réhabilitation et la valorisation des amandes, des figues et l'intensification de la culture du câprier ;
- L'intensification et l'agrégation de la production laitière et la valorisation du lait de chèvres comme produit du terroir ;
- L'amélioration de la productivité du cheptel ovin, la création des ateliers d'engraissement des taurillons et l'intensification de la production de viande caprine ;
- La création d'un centre apicole régional et le développement de l'agrégation sociale dans le domaine de l'apiculture en soutenant les coopératives ;

Les projets transverses concernent :

- L'aménagement et la réhabilitation de la petite et moyenne hydraulique (PMH) ;
- La création de plateformes oléicoles...

A l'échelle provinciale, 22 projets ont été retenus dans le cadre du plan Maroc vert, consacrés essentiellement au développement des piliers du secteur agricole, l'irrigation et à la propriété foncière, nécessitant un montant global de 276 millions de DH.

Selon les données de la direction provinciale de l'Agriculture, 210 MDH ont été alloués pour financer 14 projets agricoles bénéficiant à 13.300 agriculteurs et portant sur les **plantations d'oliviers, d'amandiers et de figuiers** (11.858 hectares) avec la **mise à niveau de 35 km de canaux d'irrigation**, outre la distribution de **1.160 têtes de moutons**.

Les investissements mis en œuvre dans le cadre du PMV portent aussi sur la **distribution de 2.175 ruches**, dont 1.475 pleines, avec la construction et l'équipement de **trois unités de miel** au profit de 750 bénéficiaires avec un budget estimé à 7,78 MDH.

La même source a souligné que 6.190 agriculteurs ont bénéficié des projets de **construction de 13 centres de collecte du lait et une unité industrielle spécialisée**, ainsi qu'un **centre d'engraissement des veaux** et une **unité de production de fourrages**, avec un budget 24,51 MDH.

Dans le cadre de ce programme, une enveloppe budgétaire de près de 34 MDH a été également consacrée pour la **plantation de plus de 83.000 hectares de plantes médicinales et aromatiques** au profit de 350 bénéficiaires ainsi que pour la distribution de **330 têtes de caprins** à 200 éleveurs.



B. PRINCIPAUX AXES DE DÉVELOPPEMENT

S'appuyant sur les orientations de ces deux études stratégiques et partant du diagnostic établi dans le cadre du présent Plan d'aménagement et de sauvegarde, les principales actions à même de rehausser les secteurs porteurs de l'économie locale portent sur les axes de développement que voici :

I. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE MODERNE ET PLUS RENTABLE

Cet axe requiert l'élaboration d'un plan développement agricole PDA, outil de planification visant la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture et la détermination des meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions concrètes pour la commune. Ce plan aura pour finalité :

- La mise en place d'un programme de formation des agriculteurs et des éleveurs de la commune (**centre de formation**) ;
- L'augmentation des superficies irriguées par l'encouragement de l'adoption des techniques modernes d'irrigation localisée, systèmes économes vue la régression progressive des ressources en eau. Il importe dans ce cadre de procéder à des subventions financières aux intéressés pour l'**acquisition des outils hydrauliques** appropriés ;
- L'aménagement, la réparation et la maintenance périodique des séguias ;
- La **construction de barrages ou lacs collinaires** pour l'emmagasinement des eaux d'irrigation ;

- La protection des zones agricoles contre le déferlement de l'urbanisation, par l'**encouragement du regroupement des habitations** et le contrôle rigoureux des constructions ;
- L'aménagement de l'état de la voirie en vue d'améliorer et faciliter l'acheminement des produits agricoles vers le marché extérieur ;
- L'extension des plantations arboricoles des productions à plus forte valeur ajoutée, notamment l'**olivier, figuier, et le cactus...** ;
- Le soutien technique et financier des petits agriculteurs et des éleveurs et leur organisation dans des **coopératives** ;
- L'encouragement des investissements privés portant sur de nouveaux modèles d'agrégation (**aviculture moderne, apiculture moderne, plantes aromatiques et médicinales...**) ;
- L'amélioration des races du cheptel local **par des races plus prolifiques** ;
- L'encouragement de l'**élevage caprin...**

Le Plan d'Action Communal d'El Bibane (**PAC**), propose pour le développement de l'agriculture, les actions suivantes :

- La réalisation et l'aménagement des Saguia dans les douars Tazghadra et Babet El Bir ;
- La plantation de figuiers et d'Olives dans la commune ;
- La réalisation des ateliers de formation pour les agriculteurs ;
- La construction d'un lac collinaire ; etc...



*Le développement d'une
agriculture irriguée, moderne
et plus rentable*



II. LA PROMOTION ET LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES

Cet axe vise la diversification du tissu économique local et l'élargissement des champs d'action des différentes catégories de la population. La commune détient dans ce domaine les atouts nécessaires, notamment les produits agropastoraux actuels et potentiels (olives, figuier, viande, lait, laine, miel...).

Le renforcement des activités non agricoles dans le centre est une action qui pourrait tirer profit du passage des routes provinciales RP.5316 et RP.5310.

Le renforcement des activités non agricoles au centre pourrait être, en outre, axé sur l'encouragement des investissements privés.

Cette action concerne différents domaines, notamment le tourisme, le commerce, les services, l'artisanat et l'administration. Elle interpelle par conséquent :

- **L'adoption d'une stratégie de marketing territorial** pour la promotion des produits locaux (olives, figuiers, essences de plantes aromatiques et médicinales, miel, poulets...), en vue de conquérir les marchés externes, régionaux et nationaux ;
- **La promotion d'une activité agro-industrielle non polluante** par :
 - L'encouragement de l'installation d'unités **d'élevage avicole et de ruches modernes** ;

- La création de coopératives de développement, de promotion et d'exploitation des **plantes aromatiques et médicinales** ;
- La création de coopératives de développement, de promotion et d'exploitation des **produits laitiers des caprins** ;
- La création d'une unité de conditionnement et de mise en bouteille **de miel**...

■ **La promotion du commerce et de l'artisanat en rapport avec les produits de terroir :**

- L'organisation des secteurs du commerce et de l'artisanat en partenariat avec leurs chambres respectives et les coopératives provinciales et régionales ;
- Le développement d'une formation professionnelle dans les domaines de l'artisanat et du commerce ;
- L'encouragement de la commercialisation des produits artisanaux par la création de petites associations et coopératives d'artisanat pour faire valoriser le savoir-faire exercé généralement à domicile ;
- La mise en place de "**Foyers Féminins**" pour l'occupation des femmes et des filles de la commune, la promotion de leur savoir-faire par l'organisation d'ateliers ou de foires d'exposition, ainsi que l'organisation de sessions de formation des adhérentes aux techniques de commercialisation et de promotion de leurs produits ;
- L'étude de possibilités d'octroi de dons aux jeunes diplômés de la commune pour la création de petites ou moyennes entreprises commerciales et/ou artisanales **(ruches**

modernes, unités de menuiserie, moulins électriques, unités de tissage, unités de vente...) ;

Le Plan d'Action Communal d'El Bibane (**PAC**), propose dans ce cadre, les actions suivantes :

- La construction d'un gîte rural à Ain Barda ;
- L'instauration d'un circuit touristique sur une longueur de 20 Km ;
- La création des centres d'accueils touristique et d'animation ;
- L'établissement des complexes pour l'industrie traditionnelle ;
- La création d'un musée pour l'identification culturelle de la zone ;
- La création d'un festival d'arts plastiques
- ✎ La construction d'un ensemble de boutiques au niveau du douar Babet El Bir.
- La construction d'un local pour l'encouragement de de la créativité de l'artisanat et l'industrie dans le douar de Tazghadra
- L'installation d'une société de développement local ;



III. LE DÉSENCLAVEMENT DU TERRITOIRE ET LA PROMOTION DE SA QUALITÉ URBAINE ET PAYSAGÈRE

Le développement socioéconomique de notre aire d'étude ne peut avoir lieu sans son désenclavement, le renforcement de son accessibilité, l'amélioration de ses services de base et la promotion de son cadre architectural et paysager.

Ainsi, il s'avère judicieux de mettre en place une stratégie de développement socio-spatiale, visant la valorisation et la requalification de l'aire de l'étude en termes de programmation des équipements d'infrastructure et de superstructure, ainsi qu'en termes de rehaussement de la qualité architecturale et paysagère.

Ainsi, il est du devoir du présent plan d'aménagement et de sauvegarde de proposer les actions suivantes :

- ↳ **L'aménagement des routes RP.5316 et RP.5310** et ses abords et la mise en place de panneaux de signalisation indiquant l'entrée du centre et les différentes directions ;
- ↳ **L'entretien des pistes existantes**, ainsi que la **construction et l'aménagement de nouvelles pistes** à même de renforcer l'accessibilité de l'aire d'étude vis-à-vis des différentes composantes de la commune ;
- ↳ L'amélioration des services rendus par le centre de santé et la construction de dispensaires dans les douars ruraux ;
- ↳ L'encadrement et la formation des accoucheuses traditionnelles (**Qablats**) pour desservir les femmes des douars enclavés ;
- ↳ **L'amélioration de la qualité de l'enseignement** : équiper les unités scolaires en eau potable et électricité, faciliter le

déplacement des enseignants et des étudiants par un système de transport scolaire ;

- ↳ La mise en place d'un certain nombre **d'établissements préscolaires** pour répondre aux besoins de la population dans ce domaine ;
- ↳ L'aménagement des équipements visant l'encadrement et l'orientation des jeunes et des femmes de la commune (**Maison de Jeunes, salles multimédias, bibliothèque et autres...**) ;
- ↳ La création d'un **centre de formation professionnelle** prodiguant des formations spécialisées dans les domaines de l'agriculture moderne, de l'élevage, du commerce et de l'artisanat ;
- ↳ La création **d'espaces de loisirs, de jardins et places publiques, des espaces verts...** ;
- ↳ L'aménagement et l'équipement de **terrains de sport** ;
- ↳ L'aménagement d'une **halte routière** et d'une **station de services** ;
- ↳ **L'implantation d'arbres** et de **meubles urbains** le long des voies principales, la mise en place de trottoirs et **l'implantation de panneaux de signalisation** et d'indication des principales entrées de l'aire de l'étude ;
- ↳ **L'aménagement paysager des chemins et pistes** menant vers les plantations et champs agricoles.



En ce qui concerne les cimetières situés dans l'aire d'étude, leur nombre et leur dispersion constitue une contrainte à l'urbanisation de l'aire d'étude principalement du douar Tazgharda et le centre Ain El Barda. L'aire d'étude dispose de 7 cimetières dont 4 (**avec des superficies faibles**) sont localisés à douar Tazgharda et 2 au Centre Ain Barda.

Eu égard aux croyances et pratiques locales ainsi que la législation nationale, les possibilités dans ce sens sont soit :

- ✚ La fermeture de 6 cimetières (arrêt d'enterrement et délimitation) et le maintien d'un seul pour l'ensemble de l'aire d'étude ;
- ✚ Le maintien pour chaque entité de l'aire d'étude, d'un cimetière, soit trois dans l'ensemble et fermer les quatre autres (arrêt d'enterrement et délimitation).

Le **PAC** de la commune d'El Bibane a proposé pour l'aire de l'étude :

- ✚ Construction de 3 salles de classe pour l'école primaire de Tazghadra, Babet El Bir et Centre
- ✚ Réhabilitation et Réaménagement de l'école du centre de Babet El Bir et de Tazghadra
- ✚ Construction d'un collège avec internat à Ain Mreteb
- ✚ Construction de Dar Al Oumouma à Ain Barda
- ✚ Construction d'un complexe socio-culturel à Ain Barda
- ✚ Instauration d'un foyer féminin à Babet El Bir.
- ✚ Construction d'une bibliothèque communale ;
- ✚ Aménagement des terrains de sports à Babet El Bir et Ain Barda ;
- ✚ Construction d'un terrain de sport à Tazghadra ;
- ✚ Construction de Dar Coran à Ain Barda ;

- ✚ Instauration d'une halte routière pour les grands Taxis ;
- ✚ Reconstruire la mosquée d'Ain ;
- ✚ Entretien de la mosquée de Tazghadra ;
- ✚ Extension de la mosquée de Babet El Bir ;
- ✚ Moderniser l'éclairage public par l'énergie solaire ;
- ✚ Mise à niveau du réseau électrique des douars Babet El Bir, Tazghadra et Ain Barda ;
- ✚ Réaménagement du Mçalla

Modèles d'aménagements socio-culturels



Centre culturel / Maison de jeunes



Bibliothèque



Foyer féminin



Jardin d'enfants



Place publique / Espace vert



Aire de jeux

Modèles d'aménagements urbains et paysagers



Halte routière



Station de service



Aménagement de la RR.419



Piste aménagée



Mobilier urbain



IV. LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME ÉCOLOGIQUE ET CULTUREL

L'étude du SRAT de l'ex région de Taza-Al Hoceima-Taounate prévoit, pour la zone du Rif Central, le **développement d'un tourisme écologique et culturel**. « Les potentialités naturelles de la zone offrent de grandes possibilités de développement de niches spécifiques du tourisme écologique et culturel....Les actions les plus importantes pour la promotion de ce secteur sont : Le développement des produits de niche dans la forêt ; L'enrichissement de l'offre touristique et la valorisation des atouts naturels et culturels de l'arrière-pays par la création d'un Pays d'Accueil Touristique (PAT). Ce PAT prévoit notamment la création d'une maison d'accueil touristique et des gîtes ruraux. ».⁶

En effet, la commune recèle de nombreux atouts et potentialités touristiques, notamment :

- ↳ La forêt avec sa faune et sa flore diversifiée, **en tant qu'espace de chasse** ;
- ↳ Le Barrage Al Wahda et ses sources d'eau, où pourrait se développer **une activité de pêche de sport** ;
- ↳ Ses paysages agricoles verdoyants, à même de promouvoir un tourisme rural ou **l'agritourisme**, permettant aux touristes citadins (comme principal segment) d'apprécier les produits spécifiques de ce terroir et de renouer les liens avec la nature....

Le centre et son arrière-pays peuvent également offrir des **espaces de randonnées pédestres, équestres ou à vélos**, moyennant un aménagement paysager authentique des rivières et leurs vallées. L'intérêt de ces randonnées est la découverte de la faune et de la flore spécifique de la zone.

Il reste à signaler que l'aire de l'étude est géographiquement bien positionnée entre le Rif Central et le pré-Rif. Cette situation permettra à notre centre de recevoir des touristes citadins à la recherche de bien-être et de l'aire pure de montagne afin de fuir le stress des villes.

Dans ce sens nous proposons :

- La mise en place d'unités d'hébergement (fermes d'hôtes, résidences touristiques, gîtes, chez l'habitant...) ;
- La construction d'une unité d'accueil et d'orientation touristique (Maison d'accueil touristique...) ;
- L'encouragement de la réalisation d'unités de restauration traditionnelles ;
- L'aménagement des abords du barrage et leur équipement en mobiliers urbains, en éclairage,...
- Le reboisement des collines et montagnes limitrophes ;
- Le contrôle de la chasse dans la zone et la création d'une réserve de chasse ;
- La programmation d'évènements périodiques pour l'animation et le renforcement de l'attractivité du centre (Moussems, Foires,...) ;
- L'encouragement des MRE à l'investissement touristique dans leur centre...

⁶ SRAT de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate. Vision et Espaces Projets.



Dans ce sens le **PAC** de la commune d'Ain Barda propose :

- La construction d'un gîte rural à Ain Barda ;
- L'instauration d'un circuit touristique sur une longueur de 20 Km ;
- La création des centres d'accueils touristique et d'animation ;
- La création d'un musée pour l'identification culturelle de la zone ;
- La création d'un festival d'arts plastiques

A notre tour, nous proposons dans ce cadre :

- La mise en place d'unités d'hébergement (fermes d'hôtes, résidences touristiques, gîtes, chez l'habitant...) ;
- L'encouragement de la réalisation d'unités de restauration traditionnelles ;
- Le reboisement des collines et montagnes limitrophes ;
- Le contrôle de la chasse dans la zone et la création d'une réserve de chasse ;
- La programmation d'évènements périodiques pour l'animation et le renforcement de l'attractivité du centre (Moussems, Foires,...) ;
- L'encouragement des MRE à l'investissement touristique dans leur centre...

Modèles d'aménagements et d'activités touristiques



Ferme d'hôtes



Restaurant traditionnel



Restauration traditionnelle



Pêche de sport



Randonnée pédestre



Randonnée par VTT



Moussems



Contrôle de la chasse



Chasse



V- LA VALORISATION DES PRODUITS DE TERROIRS

La promotion et la reconnaissance des produits de terroirs, constitue une nouvelle voie de développement durable et viable pour les populations rurales à travers le maintien des activités économiques dans les zones rurales défavorisées. Lequel développement durable s'appuie sur les communautés humaines, leurs savoirs faire et leurs capacités à s'enraciner et à faire vivre leur patrimoine local.

Le figuier, avec l'olivier, constituent une richesse pour la province de Taounate et la commune d'El Bibane. En effet, avec une superficie de 20 000 hectares de figuier (soit 43 % du la superficie du figuier à l'échelle national, 5 % du patrimoine arboricole national), et une production de 30 000 Tonnes de figues (soit 52 % de la production nationale), cette culture est un véritable levier de l'économie de la province. Malgré cette importante production, l'exploitation commerciale du figuier et sa contribution au bien être de la population rurale reste très limitées et pratiquement plus d'un tiers de la production se perd lors du circuit actuel de production et de commercialisation.

La valorisation de la figue de et l'amélioration de sa qualité, notamment la figue séchée, augmentera son prix de vente et qui peut être multiplié avec sa labellisation et sa promotion à l'export tout en réduisant les pertes en production.

Néanmoins, il est à recommander ce qui suit :

- ↳ Modernisation de la culture du figuier : vergers spécialisés en figuier, opter à l'irrigation, préservation des plantations existantes, extension des superficies, la

production et la distribution des plants de figuier, encourager la culture des variétés aptes au séchage ;

- ↳ Accompagnement et vulgarisation du savoir-faire auprès des opérateurs : Techniques culturales, technique de cueillette, transport, conditions de manutention de la matière première et des produits fini,
- ↳ Organisation de la filière, notamment les agriculteurs. Et il est nécessaire de redynamiser les organisations professionnelles existantes œuvrant dans le domaine des figues, créer d'autres (coopératives, associations, groupements ...) et promouvoir l'investissement privé. L'organisation et l'encadrement de la filière aura pour objectifs de : élaboration des cahiers de charges, mode de traçabilité, logistique, adhérence aux organisations internationaux et nationaux opérant dans le domaine ;
- ↳ Modernisation et amélioration des techniques de séchage ;
- ↳ Organisation et maîtrise du circuit de transport, de distribution et de commerce et l'élargir sur l'ensemble des producteurs ;
- ↳ Renforcement de partenariat avec les différents intervenants de la filière et les autres entités : Recherches, formations, commerçants, exportateurs, transporteurs, marketing, institutions, pouvoir public, conseillés, organismes de certification,
- ↳ Promouvoir les exportations



VI. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le territoire communal d'Ain Barda appartient à la zone géographique du Rif, une zone accidentée, fragile, sismique, marquée par l'importance de sa configuration morphologique, constituée de montagnes, de nappes phréatiques, d'un réseau hydrographique de surface important, de vallées, de forêts d'une faune et flore variées, de beaux paysages verdoyants,...

De sa part, la commune d'El Bibane recèle de ressources naturelles inédites : oueds, forêts, couvert végétal, ainsi que des espaces agricoles et des arbres fruitiers, notamment d'oliviers, figuiers, etc.

Ces ressources sont actuellement exposées à de nombreux risques, notamment :

- ✚ La pollution due à l'évacuation des eaux usées dans l'absence d'une couverture totale du centre en un système d'assainissement ;
- ✚ La dégradation du couvert végétal ;
- ✚ La régression des surfaces des forêts ;
- ✚ L'érosion des hauts sites ;
- ✚ La sécheresse et la désertification ;
- ✚ Les inondations et les glissements de terrains...

Pour cela, leur protection s'avère l'une des priorités pour le développement durable de la zone.

Dans ce cadre, nous proposons à travers le présent Plan d'aménagement, pour la gestion des ressources naturelles du territoire de la commune :

- ✚ **Le reboisement de la forêt** en dégradation incessante pour la protection des sols contre la désertification et l'érosion ;
- ✚ **L'aménagement des ouvrages de stockage et de distribution des eaux** de consommation et d'irrigation pour éviter le gâchis ;
- ✚ L'organisation d'ateliers de **sensibilisation des agriculteurs** sur les moyens d'économie d'eau et sur les nouvelles techniques d'irrigation localisée ;
- ✚ L'encouragement et la sensibilisation des usagers de la forêt et des sources d'eau à **l'application des clauses de la charte de l'environnement** et du développement durable ;
- ✚ L'adoption du **concept d'éco-conditionnalité** qui consiste à n'attribuer les aides que si l'agriculteur respecte les obligations de la loi sur l'eau ;
- ✚ La couverture de l'aire de l'étude en **réseaux d'assainissement liquide et solide** adéquats ;
- ✚ **L'aménagement des bassins versants** limitrophes ;
- ✚ L'investissement dans le romarin et le thym pour des fins pharmaceutique et thérapeutique...



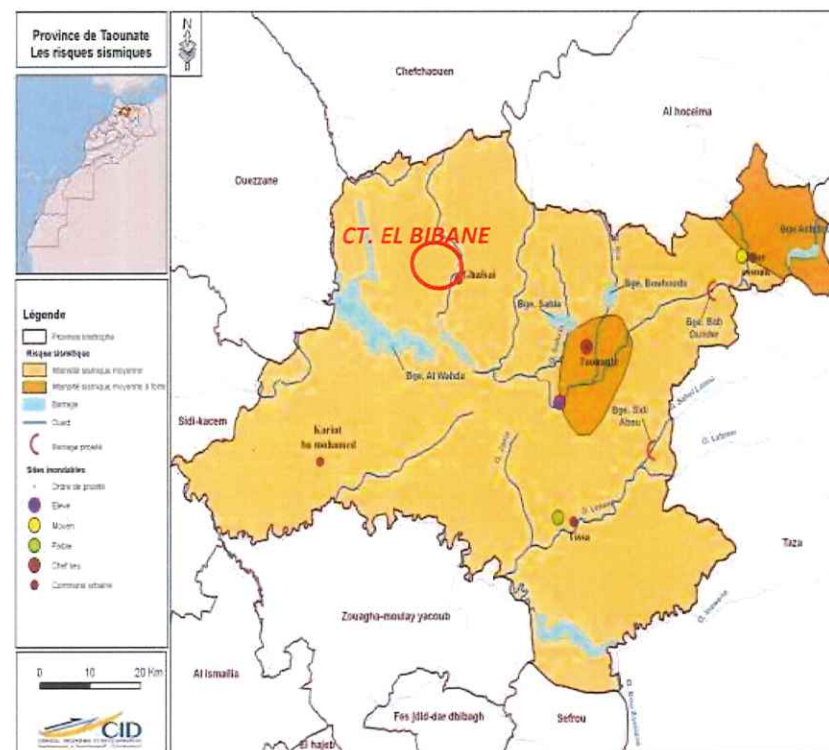
Par ailleurs, il importe de signaler que la zone de Taounate-Al Hoceima et ses environs a vécu plusieurs catastrophes d'ordre naturel :

- ↳ Le séisme d'Al Hoceima de 2004 ;
- ↳ Les inondations de Taounate en 2009 ;

La carte suivante montre que **la commune territoriale d'Ain Barda appartient à la zone sismique d'intensité moyenne**. Ce qui rend nécessaire la prise en compte de mesures préventives, comme la construction des bâtiments et des ouvrages d'infrastructures selon les normes parasismiques.

Pour ce, le présent PA devra se baser sur la réglementation relative à la construction parasismique RPS2000, et prendre en compte, dans ses propositions les normes parasismiques rendues obligatoires depuis 2002.

La zone est également menacée par la pollution à travers les rejets de margines. Les margines sont la principale source de pollution industrielle dans la Province. Elle en produit annuellement 45.000 m³, soit 18% des quantités produites à l'échelle nationale. Les margines et les grignons brutes déversés sans traitement préalable dans le milieu naturel causent non seulement son acidification mais détruisent la microflore bactérienne du sol et polluent les nappes phréatiques et les eaux de barrages. La majorité des huileries déverse les margines produites, sans traitement préalable, dans les cours d'eau adjacentes.



Carte des zones sismiques de la province de Tounate



CHAPITRE III : PRESENTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DU SAUVEGARDE

Le Plan d'Aménagement et de Sauvegarde d'Ain Barda est un document à vocation organisationnelle et réglementaire. Ce document a en effet pour objet de définir un cadre juridique, technique et urbanistique permettant d'organiser le droit d'utilisation des sols au niveau de Ain Barda, afin de gérer et contrôler son urbanisation et en orientant son extension.

Le PAS d'Ain Barda est également un outil réglementaire autour duquel s'articulera l'ensemble des actions de sauvegarde et les mesures d'accompagnement qui leurs sont indispensables, pour encadrer la bonne restauration du patrimoine bâti et non bâti, ainsi que la protection du caractère propre au territoire de Ain Barda. Pour cela, il serait nécessaire de déterminer l'ensemble des interventions tant au niveau urbain, architectural, paysager, économique, que réglementaire.

Cette proposition d'aménagement présente une opportunité considérable pour le développement économique et social d'Ain Barda, prenant en compte les différentes potentialités de ce territoire, ainsi que les différents enjeux auxquels ce dernier fait face

A- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

I- VOLET URBAIN ET MORPHOLOGIQUE

MAITRISE DE L'URBANISATION

Cette proposition d'aménagement opte pour la préservation des terres agricoles d'Ain Barda, au détriment desquelles l'urbanisation risque de s'étaler. D'où la nécessité d'un outil réglementaire qui pourrait permettre la juxtaposition et la coexistence entre ces deux composantes certes différentes mais en aucun cas contradictoires.

Il est donc prévu de se limiter aux 3 secteurs existants ainsi que le secteur projeté, reliés par les Routes Provinciales n°5310 et n°5316, dans la mesure où l'extension se fera uniquement sur des terrains non-agricoles et qui suffira pour couvrir les besoins en logement et en équipement d'Ain Barda à long terme.

AMELIORATION DE LA TRAME VIAIRE

La voirie a été structurée essentiellement sur la base des voies pistes existantes, en essayant de créer un réseau viaire hiérarchisé et de réduire les incohérences spatiales que connaît la zone, tout en épousant les contraintes naturelles.

Par ailleurs, de nouveaux axes structurants ont été créés en faisant en sorte de donner à Ain Barda la forme la plus harmonieuse et la plus équilibrée possible. L'aménagement choisi permettra, par conséquent, de viabiliser et de structurer l'espace.

II- VOLET SOCIAL

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HABITAT

Tout en valorisant les zones d'habitat existantes au niveau du centre, nous proposons une offre diversifiée en logement. Notamment en projetant des zones d'habitat collectif (R+2) et des zones d'habitat économique (R+1).

IMPLANTATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS

En plus de la valorisation des équipements existants, le PAS d'Ain Barda projette l'implantation de plusieurs équipements de première nécessité, d'équipements de base et d'équipements de proximité

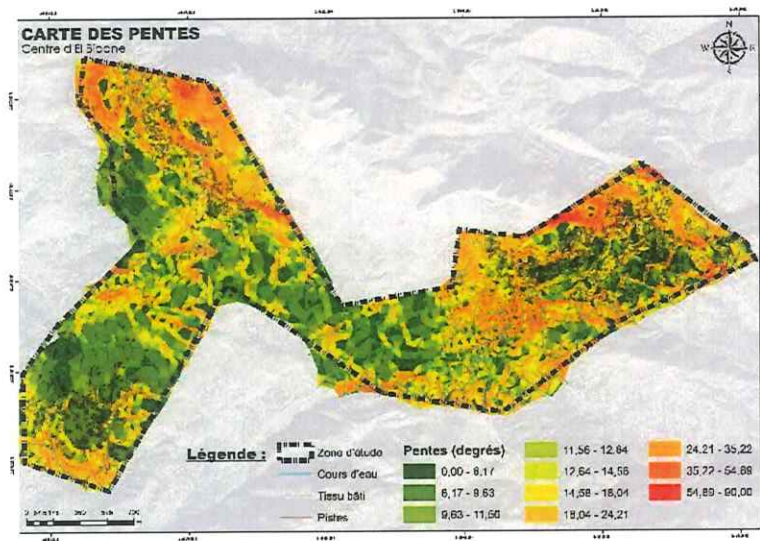
III-VOLET ECONOMIQUE : AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU CENTRE

Vu le déficit en équipements que connaît Ain Barda, sa réanimation exige d'implanter de nouveaux équipements et services de proximité en créant de nouvelles centralités, mais aussi en exploitant les potentialités touristiques (naturelles et patrimoniales) dont dispose Ain Barda.

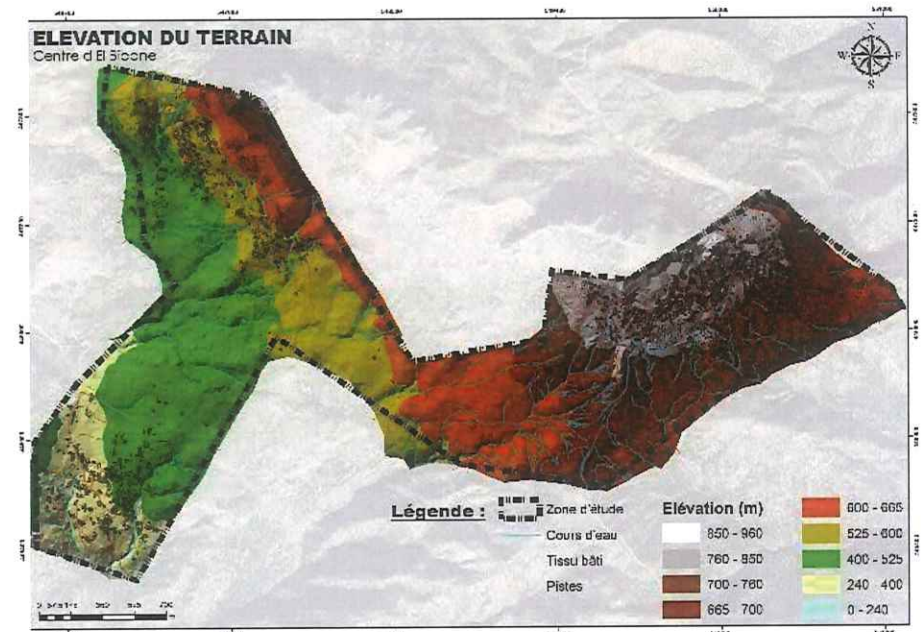


IV-VOLET ENVIRONNEMENTAL : GESTION DES RISQUES NATURELS

L'altitude au niveau d'Ain Barda varie entre 200 m et 1000 m au-dessus du niveau de la mer. D'où la présence de terrains fortement accidentés, atteignant quelques fois 50, laissant ainsi place à un problème de chute de pierres. Également, cette zone est extrêmement marquée par l'omniprésence de cours d'eau et de puits, il s'agit d'une hydrographie qui présente un risque d'inondation. Ainsi que quelques zones à forte pente, d'où la mise en place de plusieurs zones à servitude non-aedificandi.



SOURCE : Cabinet Mihfad



SOURCE : Cabinet Mihfad



B- ORIENTATIONS DE SAUVEGARDE

I- PRINCIPES DE SAUVEGARDE

I-1. PROJETS DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Il s'agit de :

- La **protection contre le risque de chutes de pierres** provenant des versants rocheux à forte pente entourant les douars de tous les côtés. Le risque de chute de pierre provenant du haut de la falaise menace constamment les habitants et leurs constructions. Il est donc jugé primordiale pour maintenir la sécurité et de conserver le bien-être de la population du douar de prévoir des barrières pare-pierre. Il présente une solution économique nécessitant une maintenance limitée, avec une capacité d'adaptation aux contraintes topographiques du site. La solution des écrans déflecteur et des grilles de protection pare-pierres hybrides présente aussi autant d'avantages pour un coût d'installation et d'entretien tout aussi raisonnable.
- Installation d'un dense réseau de drainage avec des vallées encaissées
- Mise en place d'un **système d'irrigation** alimenté par les eaux pluviales collectées ;
- Protection et **organisation de la production maraîchère** par la mise en place de terrasses agricoles composées d'une série de plates-formes horizontales ou presque, érigées le long des lignes de niveau selon des intervalles appropriés, et soutenues par des murs de pierres ou des talus enherbés pour éviter toute forme d'érosion ;
- **Réhabilitation des sources d'eau ;**
- **Reboisement des zones non aedificandi**, proposées par le PA



Sites accidentés et risque de chutes de pierres



Modèles de protection contre la chute de pierres



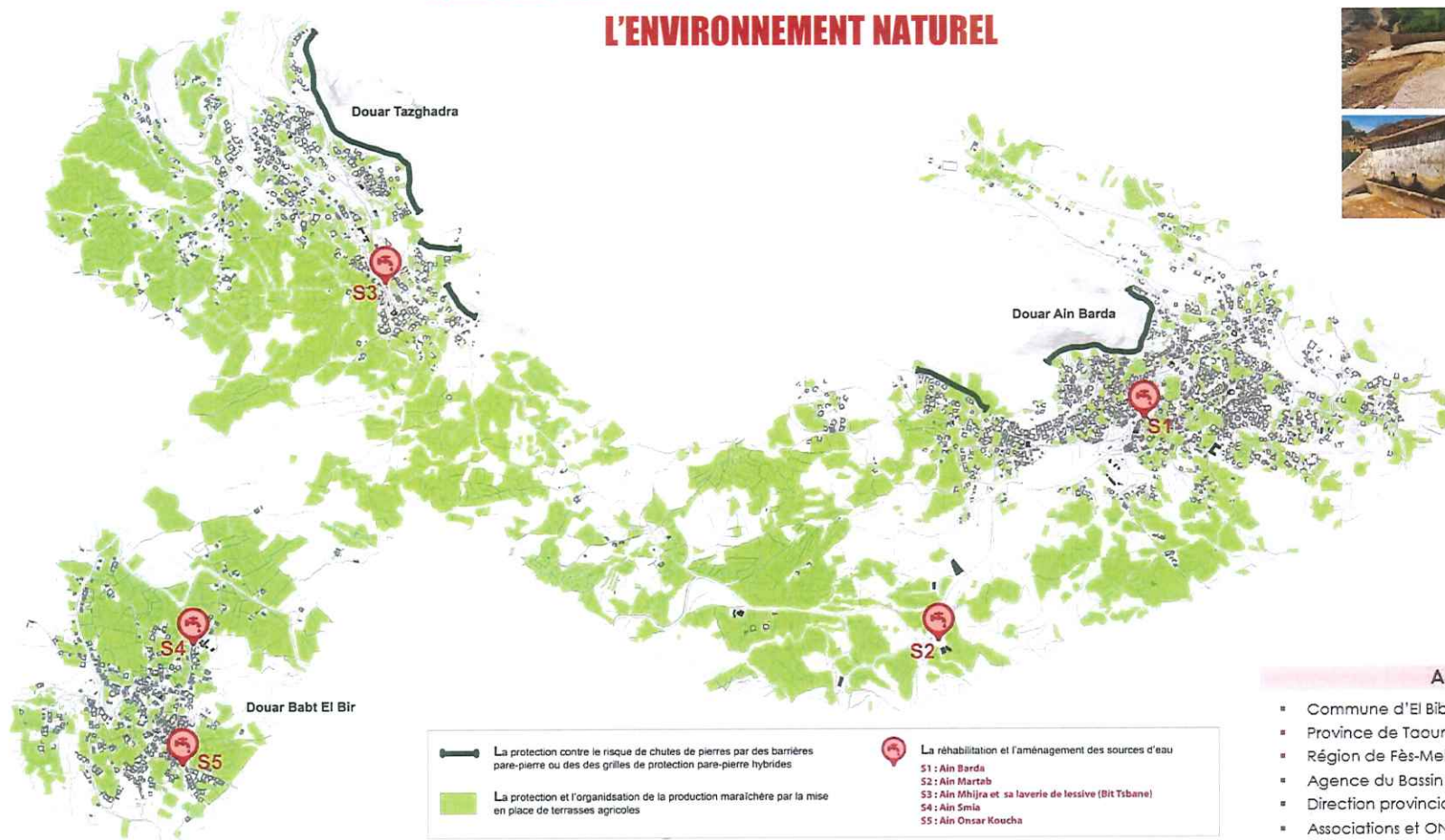
Modèles de réseaux de drainage



Modèles de terrasses agricoles



CARTE DE REPERAGE DES PROJETS DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL



Sources d'eau



Modèles d'aménagement de sources d'eau



Acteurs potentiels

- Commune d'El Bibane
- Province de Taounate
- Région de Fès-Meknès
- Agence du Bassin Hydraulique de Sebou
- Direction provinciale de l'Agriculture de Taounate
- Associations et ONG



I-2.PROJET DE SAUVEGARDE ET DE PROMOTION DES ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES

Il s'agit de :

- Réhabilitation et revalorisation des unités de production artisanales des trois douars ;
- Réhabilitation des locaux d'activités commerciales ;
- Aménagement d'une esplanade pour accueillir un souk hebdomadaire ;



Modèle ateliers d'artisanat

Acteurs potentiels

- Commune d'El Bibane
- Province de Taounate
- Région de Fès-Meknès
- Direction Régionale de l'Artisanat
- Associations et chambres professionnelles
- Commerçants, agriculteurs, artisans et autres bénéficiaires

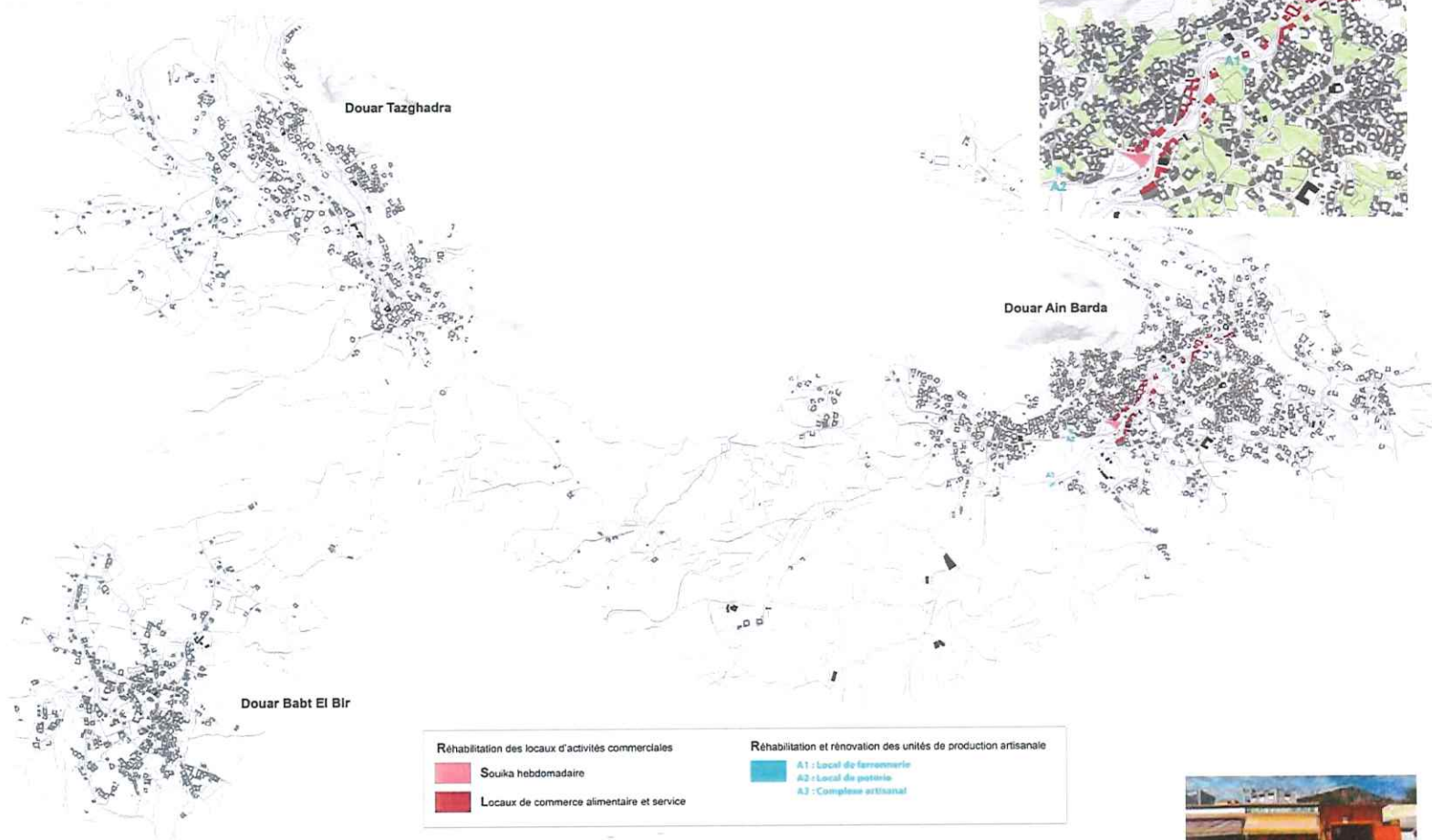


Etalement informel en l'absence de souk

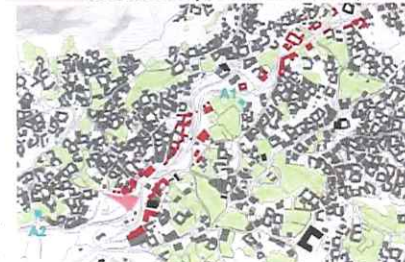


Modèle de local de commerce alimentaire

CARTE DE REPERAGE DES PROJETS DE SAUVEGARDE ET DE PROMOTION DES ACTIVITÉS ARTISANALES ET COMMERCIALES



Réhabilitation des locaux d'activités commerciales et des unités de production artisanale



Activité artisanale



A1 : Local de ferronnerie
Emplacement : Douar Ain Barda
Type d'intervention : Rénovation



A2 : Local de poterie
Emplacement : Douar Ain Barda
Type d'intervention : Rénovation



A3 : Complexe artisanal
Emplacement : Douar Ain Barda
Type d'intervention : Réhabilitation et aménagement des abords

Activité commerciale



Souika hebdomadaire
Emplacement : Douar Ain Barda
Type d'intervention : Aménagement et valorisation



Local de commerce alimentaire et services
Emplacement : Douar Ain Barda
Type d'intervention : Réhabilitation et aménagement

I-3. PROJETS DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE BATI

Il s'agit de :

- Aménagement et réhabilitation des écoles des douars Ain Barda, Babt El Bir et Tazghadra ;
- Réaménagement et réhabilitation du centre de santé ;
- Restauration et réhabilitation des mosquées Aounane, Onsar, Douihir et Babt El Bir ;
- Réhabilitation des mosquées Ras Lakbour, Astar, Laayoune et Zriba ;
- Réhabilitation et aménagement des abords des mosquées Rif, Zriba et Dakhliia ;
- Aménagement des abords des mosquées Al Ain, Tchar et Rkiba ;
- Aide et assistance des familles à restaurer leurs demeures à valeur patrimoniale ;
- Aménagement du M'Sallah ;
- Embellissement des façades des nouvelles constructions, tout en les rapprochant au mieux du style architectural ancien ;
- Proposition d'un ordonnancement architectural harmonieux et authentique pour les constructions le long des grands axes ;
- Restauration du mausolée Sidi Ahmed Chtibi.



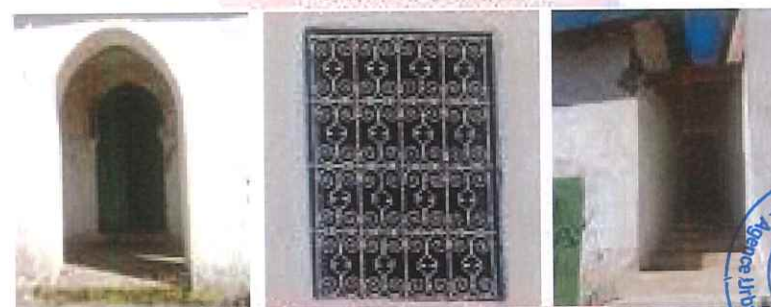
Patrimoine architectural local



Constructions en ruine



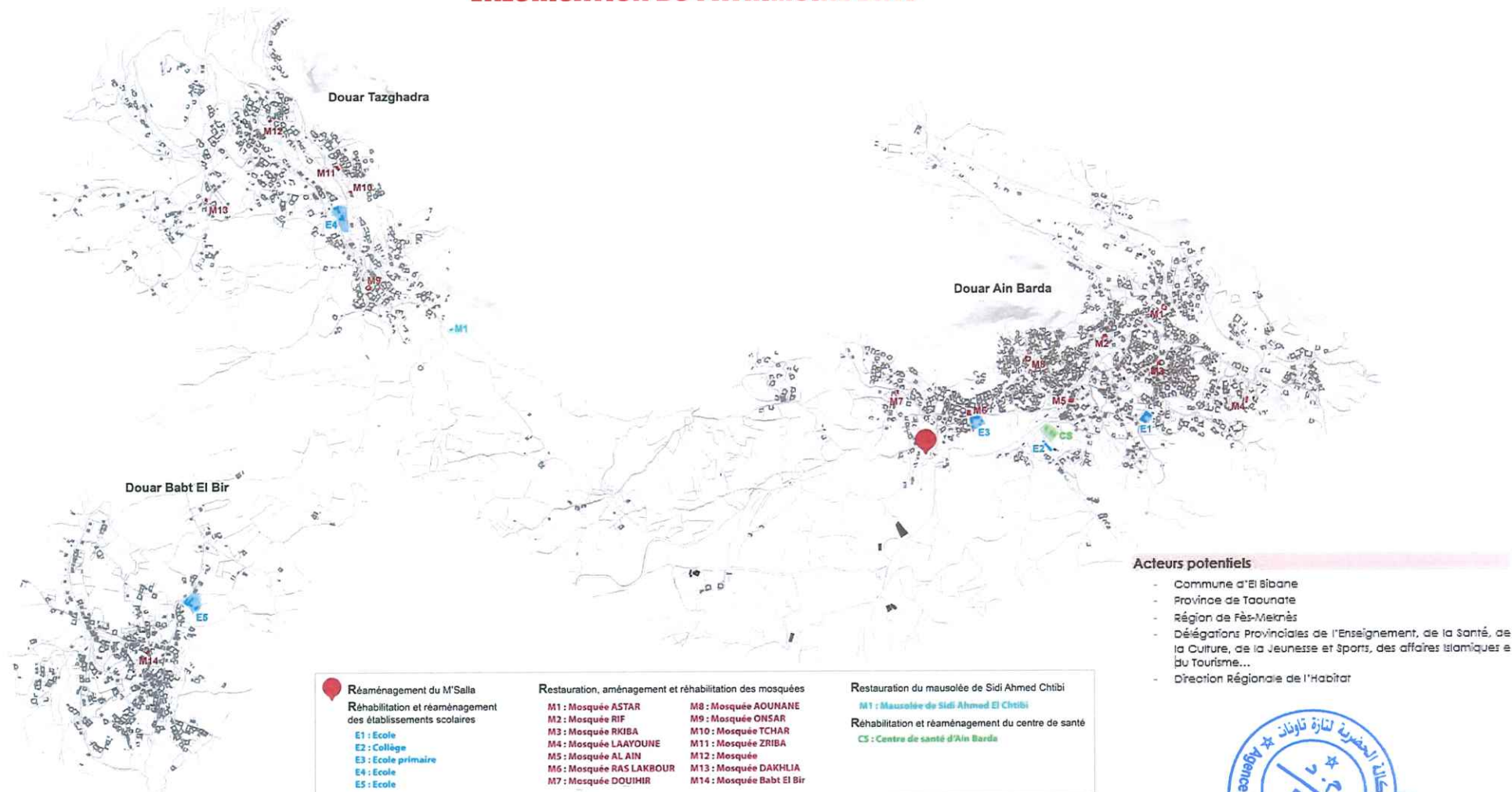
Equipements anciens



Quelques détails architecturaux



CARTE DE REPERAGE DES PROJETS DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE BATI



I-4.ZONES D'AMENAGEMENT PAYSAGER

Il s'agit de :

- Restructuration des douars sous-équipés ;
- Aménagement de places et espaces publics ;
- Aménagement d'espaces verts ;
- Aménagement des chemins piétons et uniformisation de leur revêtement.

A la lumière de ce qui précède, le tableau suivant fait état de la contenance du projet du Plan d'aménagement et de sauvegarde du centre d'Ain Barda, en définissant les différentes affectations et sous-affectations en nombre, en superficie, existants, projetés,...etc

Tableau de contenance

Affectation	Superficie (m ²)
ZONE D'HABITAT MONOFAMILIAL(D)	17.860
ZONE D'HABITAT RURAL DENSE (R+1)(HRD)	303.136
ZONE D'HABITAT CONTINU À TROIS NIVEAUX (R+2)(E2)	81.094
ZONE DE SAUVEGARDE ET DE REHABILITATION URBAINE (Z-RU)	366.676
ZONE A RESTRUCTURER (ZR)	361.466
ZONE DE JARDINS MARAICHERS (JM)	79.480
ZONE AGRICOLE (RA)	2.268.685
ZONE DE LOISIRS (ZL)	2.789
EQUIPEMENTS	83.900
CIMETIERES	95.679
SERVITUDE NON AEDIFICANDI	557.524
PLACES PARKING ET ESPACES VERTS	60.861
VOIRIE	527.907
PERIMETRE D'AMENAGEMENT	4.817.518

